

NEXANS

**Société anonyme au capital de 42 043 145 euros
Siège social : 8 rue du Général Foy - 75008 PARIS**

393 525 852 R.C.S. PARIS

**RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

(Exercice clos le 31 décembre 2013)

1	Activité du Groupe durant l'année 2013	4
1.1	Résultats consolidés du Groupe.....	4
1.1.1	Evolution des résultats.....	4
1.1.2	Résultats par métier	5
1.2	Autres éléments des comptes consolidés.....	8
1.2.1	Effet stock outil	8
1.2.2	Dépréciations d'actifs nets.....	8
1.2.3	Restructurations	9
1.2.4	Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux	9
1.2.5	Plus et moins values de cession d'actifs	10
1.2.6	Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne	10
1.2.7	Résultat financier	10
1.2.8	Impôts.....	10
1.2.9	Principaux flux financiers de la période	10
1.2.10	Bilan	11
1.2.11	Autres faits marquants de l'exercice	12
1.3	La Société.....	14
1.3.1	Activité et résultats	14
1.3.2	Proposition d'affectation du résultat 2013 et dividende.....	14
2	Progrès réalisés et difficultés rencontrées.....	15
3	Recherche et Développement.....	16
4	Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2013.....	17
5	Orientations et perspectives.....	17
6.	Facteurs de risque.....	18
6.1	Risques juridiques	18
6.1.1	Enquêtes de concurrence	18
6.1.2	Autres risques de non-conformité aux lois et règlements et aux normes.....	20
6.1.3	Risques de litiges	20
6.2	Risques liés à l'activité.....	21
6.2.1	Risques liés aux responsabilités contractuelles.....	21
6.2.2	Risques liés à la dépendance clients	23
6.2.3	Risques liés aux matières premières et à l'approvisionnement	23
6.2.4	Risques liés à la croissance externe	24
6.2.5	Risques géopolitiques.....	25
6.2.6	Risques liés à la situation concurrentielle des filiales opérationnelles du Groupe.....	25
6.2.7	Risques liés aux technologies utilisées.....	26
6.2.8	Risques industriels et environnementaux	27
6.2.9	Risques liés aux pertes de compétences et aux réorganisations	28
6.2.10	Situation au regard de l'amiante.....	29
6.3	Risques financiers	29
6.4	Assurances	31
7	Mandataires sociaux et dirigeants.....	33
7.2	Opérations des mandataires sociaux et principaux dirigeants	37
7.3	Rémunération des administrateurs.....	37
7.4	Principes généraux, rémunérations et avantages au bénéfice du Président-Directeur Général.....	39
7.5	Options de souscription d'actions et actions de performance	46
8.	Informations concernant la Société et son capital.....	49
8.1	Capital social	49
8.2	Répartition du capital et des droits de vote.....	52
8.3	Rachats d'actions.....	54
8.4	Actionnariat salarié.....	54
8.5	Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	54
9	Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE)	55
9.1	Démarche environnementale et données environnementales	56
9.1.1	Pollution et gestion des déchets.....	58

9.1.2	Utilisation durable des ressources	61
9.1.3	Changement climatique.....	62
9.1.4	Protection de la biodiversité	62
9.1.5	Note méthodologique	62
9.1.6	Indicateurs environnementaux.....	63
9.2	Démarche sociale et données sociales.....	63
9.2.1	Stratégie Ressources Humaines (RH).....	63
9.2.2	Nexans dans le monde	64
9.2.8	Indicateurs sociaux	75
9.3	Démarche sociétale et données sociétales	75
9.3.1	Impact territorial, économique et social de l'activité	75
9.3.2	Relations avec les parties prenantes	76
9.3.3	Sous-traitance et fournisseurs.....	78
9.3.4	Loyauté des pratiques	78
9.3.5	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	79
9.3.6	Note méthodologique	79
Annexe 1	80
Annexe 2	81
Annexe 3	82
Annexe 4	85

Ce rapport est destiné à rendre compte des résultats et de l'activité de la Société et du Groupe Nexans pendant l'exercice clos le 31 décembre 2013. Il est établi sur la base des comptes sociaux et des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013.

Dans un rapport joint, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le Président rend compte notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place et appliquées dans le Groupe, en particulier dans le domaine de l'information financière et comptable.

La Société, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris (compartiment A), fait partie de l'indice SBF 120. La répartition estimée du capital social par catégorie d'actionnaires à fin 2013 était la suivante à la connaissance de la Société : 88,4 % d'investisseurs institutionnels, dont 26,55 % pour le groupe Quiñenco (Chili) par le biais de sa filiale InveXans, 7,82 % pour Bpifrance Participations (France), près de 8 % pour Manning & Napier Advisors (États-Unis) et 5 % pour Amber Capital (Royaume-Uni), 10 % d'actionnaires individuels et salariés et 1,6 % d'actionnaires non identifiés.

1 Activité du Groupe durant l'année 2013

1.1 Résultats consolidés du Groupe

1.1.1 Evolution des résultats

2013 s'inscrit comme une année difficile dans un environnement économique qui ne s'est pas significativement amélioré en Europe par rapport à 2012 et s'est fortement dégradé dans certains segments de marché.

Le chiffre d'affaires à cours des métaux courants pour l'année 2013 s'élève à 6 711 millions d'euros contre 7 178 millions d'euros en 2012. A cours des métaux non ferreux constants, il atteint 4 689 millions d'euros contre 4 872 millions d'euros en 2012, soit une décroissance organique de 2,1 %¹ par rapport à 2012. Ceci est le résultat d'un net ralentissement de l'activité en Amérique du Nord, d'une absence de reprise dans une Europe présentant des marchés fortement contrastés, d'une dégradation de la situation en Australie et d'une poursuite de la reprise en transmission sous-marine. Les pays émergents continuent de croître depuis le deuxième trimestre, affichant des ventes en augmentation de 2% par rapport à 2012.

Pour le Groupe, le quatrième trimestre marque toutefois une légère inflexion par rapport au troisième trimestre (+1,1 %) et par rapport au quatrième trimestre de l'année 2012 (+0,5 %).

La marge opérationnelle s'affiche à 171 millions d'euros, -contre 202 millions d'euros en 2012-, se décomposant en une part opérationnelle de 141 millions d'euros et un effet ponctuel de 30 millions d'euros lié à la reprise des provisions pour retraite en Norvège et aux États-Unis à la suite de liquidation ou gel de plans à prestations définies. La baisse de la profitabilité s'explique en grande partie par un effet volume négatif sur les activités historiquement les plus rentables : le marché des opérateurs d'énergie en Europe, des câbles LAN en Amérique du Nord et des câbles de construction en Australie.

¹ Le chiffre d'affaires de l'année 2012 à données comparables correspond au chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants, retraité des effets de change et de périmètre.

1.1.2 Résultats par métier

Distributeurs et Installateurs

La division Distributeurs et Installateurs présente un chiffre d'affaires de 1 155 millions d'euros à cours de métaux non ferreux constants pour 2013, soit un retrait organique de 6,3 % par rapport à 2012.

Câbles d'énergie

Les ventes de câbles pour la construction sont en décroissance globale de 4,8% , recouvrant des tendances divergentes entre pays matures (Europe, Amérique du Nord et Australie) et les pays émergents (Amérique du Sud, zone MERA, Corée).

En Europe, la décroissance organique observée sur les trois premiers trimestres s'est inversée au dernier trimestre avec des ventes en croissance organique de plus de 7 % (et en croissance séquentielle de près de 8 %), sous l'effet d'une amélioration en Europe du Sud, ainsi qu'une stabilisation des ventes en Scandinavie.

La reprise du secteur résidentiel aux Etats-Unis ne suffit pas à compenser la faiblesse du marché canadien, en retrait à deux chiffres traduisant la dégradation du secteur de la construction industrielle, en particulier dans le secteur des schistes bitumineux.

En Amérique du Sud, après un premier semestre de forte croissance, le second semestre a marqué un ralentissement dans les pays de la zone, en particulier au Brésil. Les ventes sont en croissance d'environ 2% sur l'ensemble de l'année.

En zone MERA, la croissance reste solide en Turquie mais a ralenti au Maroc.

Enfin, la demande est restée très faible en Australie (positionnée sur les câbles pour infrastructures minières) au deuxième semestre, après avoir été fortement dégradée en début d'année. L'activité en Corée reste stable.

Câbles de données

La situation est difficile aux Etats-Unis sur fond de ralentissement de certains segments de marché et de transition dans le partenariat du Groupe à la suite de l'accord commercial passé au deuxième trimestre avec Leviton.

Ainsi, sous l'effet des ralentissements mentionnés, la marge opérationnelle de la division Distributeurs et Installateurs s'établit à 37 millions d'euros pour 2013 soit 3,2 % des ventes à cours des métaux constants, comparée à 78 millions d'euros en 2012.

Industrie

Le chiffre d'affaires de la division Industrie s'élève à 1 222 millions d'euros à cours des métaux non ferreux constants, pour 2013, contre 1 195 millions d'euros en 2012, soit une croissance organique de 1,4 %, traduisant une performance contrastée entre les régions et les marchés.

Les ventes de faisceaux automobiles restent très dynamiques : elles s'inscrivent en hausse sur 6 trimestres consécutifs dans un contexte de bonne tenue des clients allemands, portées par le développement d'une offre plus étendue et plus innovante.

Le reste du secteur du transport est tiré par la bonne dynamique aéronautique et dans le ferroviaire, secteurs affichant une croissance à deux chiffres en Europe, ainsi que par le transport maritime en Asie.

Le secteur des ressources est fortement impacté par la faiblesse de la demande sur les applications minières, notamment en Australie. D'autre part, dans le secteur Oil&Gas, la tendance à privilégier en Amérique du Nord les puits souterrains existants par rapport à la construction de plateformes offshore -plus coûteuse- aura entraîné des décalages de projets significatifs, ainsi qu'une augmentation de la part de MRO (Maintenance, Repair and Operations) dans les ventes. En dehors du continent nord-américain en revanche, plusieurs contrats pour des projets de gaz offshore ont été signés, notamment en Corée, au Brésil, ou encore en mer du Nord qui compensent la faiblesse nord-américaine.

Les énergies renouvelables quant à elles bénéficient d'une tendance très positive, notamment sur fond de développement des énergies éoliennes au Brésil.

La situation reste difficile sur les autres applications industrielles, notamment en Europe, malgré une inflexion positive sur le quatrième trimestre pour les câbles d'automatismes et pour certaines niches de développement comme le médical.

La marge opérationnelle est légèrement inférieure à celle de 2012 en pourcentage des ventes (à 3,4% contre 3,7%) , soit 42 millions d'euros, et confirme le bien fondé du projet de réorganisation de la production en Europe.

Transmission, Distribution et Opérateurs

Les ventes en Transmission, Distribution et Opérateurs s'élèvent à 2 034 millions d'euros pour l'année 2013 à cours des métaux non ferreux constants, soit un retrait organique de 1,3 % qui recouvre des évolutions très contrastées : un recul sensible en distribution, un bon dynamisme en opérateurs de télécommunication, une forte contraction en haute tension terrestre et une confirmation du dynamisme en haute tension sous-marine.

Distribution

Les ventes aux opérateurs d'énergiesont en retrait de 5 %, plus nettement marqué au troisième trimestre notamment en France avec un pic de décroissance séquentielle de 15 %, en raison des efforts supplémentaires de réduction des investissements chez ERDF notamment. L'Europe du Sud et l'Allemagne sont restées stables à un faible niveau, avec de fortes tensions sur les prix. La bonne performance du Liban ne parvient pas à compenser l'impact de la situation très difficile en Egypte. Le projet de cession des actifs du Groupe dans ce pays est en cours d'exécution.

En Amérique du Sud, le Groupe enregistre une forte croissance comme attendu sur le second semestre du fait de la livraison de projets de lignes aériennes au Brésil et de tendances qui restent favorables au Chili et au Pérou.

En Asie-Pacifique,, la croissance des volumes est dynamique en Chine et la Corée affiche un niveau de ventes exceptionnellement élevé. A l'inverse, l'Australie fait face à un environnement compétitif difficile.

L'activité Accessoires est restée très stable en dépit de la faiblesse de la demande des opérateurs d'énergie, notamment grâce aux initiatives d'innovation entreprises.

La division Opérateurs est en croissance de près de 5 %, tirée par la demande en fibre très dynamique en Europe où les ventes du Groupe dans cette division sont majoritairement localisées.

Haute tension terrestre

La haute tension terrestre est en retrait organique de 18 % par rapport à 2012, dans un contexte caractérisé par la diminution marquée de la présence du Groupe au Moyen-Orient et l'environnement politique dans cette région.

Le carnet de commande s'élève à 250 millions d'euros, soit environ une année de ventes.

En Chine, l'usine de Yanggu est en cours de modernisation en vue de l'accréditation pour le marché australien.

Aux Etats-Unis, la production dans l'usine de Charleston devrait commencer comme prévu au troisième trimestre 2014.

Haute tension sous-marine

La performance en sous-marin a été conforme au plan de redressement, affichant une croissance des ventes de 13 % par rapport à 2012.

Les câbles ombilicaux connaissent une très forte croissance, dynamisée par le contrat-cadre signé avec British Petroleum en 2012.

Le carnet de commandes pour les activités sous-marines est à ce jour équivalent à 2 ans de ventes.

La marge opérationnelle de la division Transmission, Distribution et Opérateurs s'établit pour l'année 2013 à 70 millions d'euros, soit 3,5 % des ventes. Ce montant, semblable à celui de l'année dernière, reflète une progression sensible de la marge en haute tension sous-marine atténuée par une forte baisse des volumes et donc de la rentabilité en distribution et en haute tension terrestre en Europe.

Autres activités

Le segment « autres activités » regroupe les activités non allouées aux métiers ainsi que les activités de Fils Conducteurs. Le chiffre d'affaires de l'année 2013 s'établit à 740 millions d'euros à cours des métaux courants, ou 278 millions d'euros à cours des métaux constants, soit une décroissance organique de 3,3% par rapport à 2012. Ceci s'explique principalement par la baisse des ventes externes de fils de cuivre. La marge opérationnelle de ce segment s'élève à 22 millions d'euros, et inclut l'effet non-récurrent de la reprise des provisions pour retraite en Norvège et aux Etats-Unis pour un montant de 30 millions d'euros.

Voir également paragraphe 1.2.11 (Autres faits marquants de l'exercice).

1.2 Autres éléments des comptes consolidés

1.2.1 Effet stock outil

Cette ligne du compte de résultat consolidé intègre deux composantes (cf. **Note 1.e.c** de l'annexe aux comptes consolidés 2013) :

- Un effet « prix » : la valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré dans les états financiers IFRS du Groupe conduit en effet à constater un décalage temporaire entre la valeur comptable du cuivre consommé et la valeur du cuivre réellement affecté à la commande par le biais des couvertures. Ce décalage est accentué par l'existence d'un stock de métal permanent non couvert (appelé « Stock Outil »).

L'impact comptable lié à ce décalage est exclu de la Marge opérationnelle et comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Au sein de la marge opérationnelle, indicateur de performance clé pour le Groupe, les consommations de stocks restent valorisées sur la base de la valeur métal propre à chaque commande, conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client.

- Un effet « volume » : le Stock Outil est conservé à un cours historique, proche du LIFO, au sein de la Marge opérationnelle (indicateur de gestion) alors qu'il est valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP voir Note 1.f.d de l'annexe aux comptes consolidés 2013) dans le Résultat opérationnel, conformément aux principes IFRS. Le retraitement entre la Marge opérationnelle et le Résultat opérationnel induit lors d'une variation en volume (cession) du Stock Outil au cours de la période est également comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat.

L'effet Stock Outil au 31 décembre 2013 est négatif de 41 millions d'euros. Il était négatif de 11 millions d'euros au 31 décembre 2012. La variation sur l'exercice 2013 est essentiellement liée à une forte baisse des cours du cuivre (voir **Note 25.d**).

1.2.2 Dépréciations d'actifs nets

Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valorisation de ses « goodwill », ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme actualisées pour les différentes entités opérationnelles.

Sur l'exercice 2013, la charge nette de 130 millions d'euros est principalement liée à :

- 80 millions d'euros de dépréciation des actifs immobilisés de l'Unité Génératrice de Trésorerie « Australie » regroupant les activités de Nexans en Australie et en Nouvelle-Zélande acquises en décembre 2006. Cette dépréciation de 80 millions d'euros se répartit en 43 millions d'euros pour le goodwill et 37 millions d'euros pour les immobilisations corporelles ;
- 26 millions d'euros d'écarts entre les valeurs recouvrables et comptables des sociétés Nexans en Argentine et en Egypte. Au 31 décembre 2013, ces sociétés sont classés en actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5 (voir Note 8 des annexes aux comptes consolidés) ;

- 7 millions d’euros de dépréciation des immobilisations corporelles de l’Unité Génératrice de Trésorerie « Russie ».

Pour rappel, en 2012 la charge nette de 20 millions d’euros comptabilisée concernait principalement le goodwill et les immobilisations corporelles de l’entité « Egypte », intégralement dépréciés sur le second semestre 2012, pour un montant total de 17 millions d’euros. Dans un contexte économique et politique encore instable, conséquence de la révolution politique en Egypte, l’activité de câble d’énergie s’était fortement ralentie et les perspectives d’un retour à la normale à court terme demeurent totalement incertaines.

La charge nette résiduelle concernait la poursuite de la dépréciation des immobilisations corporelles de l’Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) « Métallurgie Europe », tant en Allemagne qu’en France, partiellement compensée par les reprises de pertes de valeur de l’UGT « Métallurgie Canada » et de l’UGT « Utilities Europe » qui présentaient de bonnes performances en 2012, et des perspectives positives futures.

1.2.3 Restructurations

Les charges de restructurations s’élèvent à 180 millions d’euros en 2013 (voir détail des coûts en **Note 22** de l’annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2013), contre 21 millions d’euros en 2012. Cette charge correspond en 2013 principalement aux plans de réductions d’effectifs en Europe, annoncés le 15 octobre 2013 ainsi qu’en Asie Pacifique.

En 2012, la charge de restructuration de 21 millions d’euros correspondait principalement à la constitution des provisions relatives aux plans de réductions d’effectifs en Allemagne, Australie, Italie et Brésil.

Tous les plans sont accompagnés de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et de mesures permettant de limiter les suppressions de postes et de favoriser les reclassements.

1.2.4 Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux

Les sociétés opérationnelles du Groupe utilisent des contrats d’achat et vente à terme conclus pour l’essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour couvrir leur exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre, aluminium et, dans une moindre mesure, plomb).

La forte volatilité des cours des métaux non ferreux a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de « couverture de flux de trésorerie », au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes de cuivre notamment), mais non encore facturées, et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l’application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, la part dite « efficace » du gain ou de la perte latente de l’instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres, alors que la part « inefficace » est comptabilisée au compte de résultat sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ».

Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés dans la marge opérationnelle de la période au cours de laquelle l’élément couvert (c’est-à-dire l’achat de cathodes de cuivre par exemple) affecte le résultat. Cette mécanique aboutit à neutraliser dans la marge opérationnelle les variations de valeur des métaux couverts.

A fin décembre 2013, seules quelques unités pour lesquelles les enjeux ne sont pas jugés significatifs ne remplissent pas les conditions permettant de qualifier leurs dérivés en instruments de couverture. Pour ces dernières, l'impact de la variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux est reporté sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » du compte de résultat.

1.2.5 Plus et moins values de cession d'actifs

Les plus ou moins-values de cession d'actifs, tant en 2013 qu'en 2012 ne sont pas matérielles.

1.2.6 Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne

Le Groupe a comptabilisé une dotation aux provisions de 200 millions d'euros sur le premier semestre 2011 pour une amende qui pourrait lui être infligée suite à la communication des griefs reçue en date du 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés pour des éléments allégués à l'encontre de la Société et de Nexans France SAS. Pour plus de détail se reporter au paragraphe 1.2.11. ci-après.

Au vu de son caractère exceptionnel et de son montant très significatif et conformément au référentiel IFRS, cette provision a été isolée sur une ligne spécifique du compte de résultat « Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne » au sein du Résultat opérationnel.

1.2.7 Résultat financier

La charge financière nette totale s'élève à 109 millions d'euros en 2013 contre 112 millions d'euros en 2012.

Le coût de l'endettement net est stable à 90 millions d'euros en 2013 contre 90 millions d'euros en 2012.

Les autres charges financières sont en diminution de 3 millions d'euros en 2013 par rapport à 2012, en raison essentiellement d'une diminution de la charge nette sur pension.

1.2.8 Impôts

En 2013, la charge d'impôt s'élève à 39 millions d'euros malgré un résultat avant impôt négatif de 291 millions d'euros.

En 2012, la charge d'impôt s'élevait à 5 millions d'euros.

1.2.9 Principaux flux financiers de la période

Le Groupe a dégagé une capacité d'autofinancement, avant prise en compte du coût de l'endettement financier brut et de l'impôt, positive de 217 millions d'euros sur l'exercice 2013. Cette capacité d'autofinancement est soutenue par un résultat positif après annulation des charges n'ayant pas d'impact sur la trésorerie (notamment 41 millions d'euros d'effet stock-outil et 278 millions d'euros d'amortissement et dépréciations d'actifs nets).

Le besoin en fonds de roulement de l'activité transmission enregistre comme prévu, après une détérioration sur le premier semestre, une forte amélioration sur le second semestre. A fin décembre 2013, le besoin en fonds de roulement de l'activité transmission a diminué de plus de 50 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012.

Les flux de trésorerie liés à l'investissement correspondent à un décaissement de 205 millions d'euros en 2013, décomposés pour l'essentiel en investissements corporels et incorporels pour 194 millions d'euros, dont 40 millions d'euros pour l'investissement dans l'usine en construction de Charleston.

Les flux de trésorerie liés au financement sont positifs de 91 millions d'euros, en raison de l'augmentation de capital de 279 millions d'euros du 8 novembre 2013. Les principaux décaissements sont composés des remboursements d'emprunts nets pour 114 millions d'euros, dont 85 millions d'euros relatifs à l'OCEANE 2013, les dividendes distribués par la Société représentent 15 millions d'euros, et les intérêts payés pour 64 millions d'euros.

Au total et après prise en compte des variations de change, la variation de la trésorerie sur la période est positive de 150 millions d'euros et la trésorerie nette à fin décembre 2013 s'établit à 968 millions d'euros (dont 987 millions d'euros de trésorerie active et 19 millions d'euros de découverts et comptes bancaires débiteurs).

1.2.10 Bilan

Le total Bilan du Groupe est en baisse entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 et s'établit à 5 461 millions d'euros (contre 5 854 millions d'euros au 31 décembre 2012).

La structure de ce bilan évolue de la façon suivante entre ces deux périodes :

- Les actifs immobilisés s'élèvent au 31 décembre 2013 à 1 964 millions d'euros, contre 2 210 millions d'euros au 31 décembre 2012.
- Le besoin en fonds de roulement opérationnel (clients, stocks, fournisseurs et comptes liés aux contrats long terme hors effets de conversion et reclassements en actifs détenus en vue de la vente) est en décroissance de 97 millions d'euros entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013.
- La dette nette est en forte diminution, du fait de l'augmentation de capital de novembre 2013 et de la réduction du besoin en fonds de roulement. Elle s'établit à 337 millions d'euros au 31 décembre 2013, versus 606 millions d'euros à fin d'année dernière.
- Les provisions pour risques et charges sont en augmentation, malgré la diminution de 70 millions d'euros des provisions pour engagements de pensions et assimilés. Les provisions pour restructuration représentent 151 millions d'euros (contre 43 millions d'euros au 31 décembre 2012).
- Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 1 600 millions d'euros au 31 décembre 2013, par rapport à 1 843 millions d'euros au 31 décembre 2012. Outre l'augmentation de capital de 279 millions d'euros, les capitaux propres du Groupe ont été impactés négativement par une variation des réserves de conversion de 144 millions d'euros et par le résultat net de la période de 330 millions d'euros.

1.2.11 Autres faits marquants de l'exercice

a) Gouvernance et direction générale

Conseil d'Administration de la Société

En mars 2013, la Société a mis en place un Comité Stratégique composé du Président-Directeur Général et de quatre autres administrateurs. Par ailleurs, l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2013 a renouvelé les mandats d'administrateurs de messieurs Jérôme Gallot et Francisco Pérez Mackenna (candidat proposé par l'actionnaire principal Invexans, anciennement Madeco (groupe Quiñenco) en application du pacte conclu avec la Société. Sur proposition d'Invexans, les actionnaires ont également nommé Monsieur Andrónico Luksic Craig, proposé par le groupe Quiñenco, aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Guillermo Luksic Craig, décédé. A l'issue de l'assemblée, le Conseil d'Administration est composé de 14 membres.

Organisation de la gouvernance du Groupe Nexans

Le Groupe a annoncé l'arrivée au cours de l'été 2013 d'Arnaud Poupart-Lafarge en tant que *Chief Operating Officer*. Son arrivée renforce la Direction Générale, et vise à accélérer le déploiement des initiatives stratégiques du Groupe.

Fin novembre 2013, le périmètre et la composition du Management Board (anciennement dénommé Comité de Direction) ont été modifiés. Le Management Board a pour objectif de définir la stratégie, l'allocation des ressources et l'organisation du Groupe. Présidé par Frédéric Vincent, Président-Directeur général, le Management Board est composé de : Arnaud Poupart-Lafarge, *Chief Operating Officer*, Pascal Portevin, Directeur Général Adjoint, Anne-Marie Cambourieu, Directeur des Ressources Humaines, Benjamin Fitoussi, Directeur de la Stratégie et du Développement, Nicolas Badré, Directeur Financier, et Patrick Noonan, Secrétaire Général.

b) Evolution du dispositif industriel de l'entité Nexans en Australie

Du fait d'une dégradation forte de l'environnement macroéconomique en Australie, le Groupe a mené son analyse stratégique conduisant à faire évoluer le dispositif local. Dans ce cadre, le Groupe a doté une charge de dépréciation de 80 millions d'euros relative à l'Unité Génératrice de Trésorerie « Australie » au 30 juin 2013 :

- L'Unité Génératrice de Trésorerie « Australie » rassemble les activités de Nexans Olex en Australie et en Nouvelle-Zélande ;
- Comme de nombreuses sociétés industrielles en Australie, Nexans Olex a été confrontée ces dernières années à une concurrence extérieure difficile, favorisée par le renforcement du dollar australien et la suppression de taxes d'importations.
- Plus récemment et particulièrement sur le premier semestre 2013, l'environnement macroéconomique s'est fortement dégradé, impactant les trois lignes de marché principales de l'entité : le dynamisme des activités minières s'est brutalement interrompu, le secteur de la construction non résidentielle a connu un fort ralentissement et des réorganisations ont été lancées chez les opérateurs d'énergie à la suite d'une baisse significative de la consommation d'électricité.
- En réaction à cette situation préoccupante, le Groupe a mis en place une analyse stratégique afin de mettre en place un plan d'action répondant à des besoins de

transformation. Ce plan repose sur une intégration plus poussée des activités australiennes dans la « supply chain » régionale, sur une réduction drastique de coûts et sur la simplification et l'optimisation des process de fabrication et d'achat. La mise en œuvre de ce plan est en cours à fin 2013.

c) Réorganisation des activités du Groupe Nexans en Europe pour préserver sa compétitivité

Nexans opère sur un marché mondial du câble confronté à des défis majeurs notamment en Europe où l'absence de croissance, les surcapacités et une pression concurrentielle accrue appellent les sociétés du Groupe à envisager des mesures répondant à la situation. Dans ce contexte, afin de se donner les moyens de restaurer sa compétitivité, les sociétés du Groupe ont mis à l'étude, à partir du deuxième trimestre 2013, un projet de plan d'économies en Europe.

Ce projet, destiné à répondre aux nouvelles exigences du marché et à préserver la compétitivité du Groupe comporte plusieurs volets :

- La rationalisation de l'outil de production de l'activité Industrie en Europe.
- L'optimisation de l'organisation ainsi que des implantations industrielles de l'activité Haute Tension Terrestre.
- La rationalisation et l'adaptation de ses fonctions support par rapport aux besoins des filiales européennes du Groupe.
- Le renforcement des moyens R&D.

Ce projet s'appuie sur une mise à contribution de l'ensemble des pays européens et porte essentiellement sur la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et la Belgique. Les adaptations conduiraient à la suppression de 468 postes en Europe, au transfert de 462 postes, et à la création de 39 postes. La mobilité reste un facteur clé dans ce projet et les filiales européennes du Groupe font en sorte de la faciliter.

d) Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription

Le 15 octobre 2013, la Société a lancé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription afin notamment de renforcer son bilan, soutenir son profil de crédit et donner de la souplesse dans l'exécution des initiatives stratégiques du Groupe. Les caractéristiques et les modalités détaillées de cette opération sont décrites dans le prospectus portant visa AMF n° 13-541 en date du 14 octobre 2013.

Le montant final brut de l'opération s'est élevé à 283 791 195 euros et s'est traduit par la création de 12 612 942 actions nouvelles.

La demande totale s'est élevée à environ 582 millions d'euros, correspondant à un taux de souscription d'environ 205 %. 12 260 265 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant environ 97,2 % des actions nouvelles à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 13 618 412 actions et n'a été en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 352 677 actions nouvelles.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (compartiment A) des actions nouvelles est intervenu le 8 novembre 2013. A

cette date, le capital de la Société était composé de 29 430 203 actions de 1 euro chacune de valeur nominale, soit un montant total de 29 430 203 euros.

Les actions nouvelles ont porté jouissance courante et étaient immédiatement assimilables aux actions ordinaires existantes déjà cotées sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sous le code ISIN FR0000044448.

Cette augmentation de capital permet à la Société de :

- Renforcer son bilan en :
 - Améliorant la structure du capital impacté par un certain nombre d'éléments non récurrents (adoption IAS19 R, évolution des devises et des métaux sur les justes valeurs des dérivés, et réserves de conversion) ;
 - Ramenant les ratios dette nette / EBITDA et dette nette / capitaux propres à des niveaux plus bas ;
- Soutenir le profil de crédit en :
 - Soutenant les ratings de crédit et optimisant les coûts de financement, notamment en procédant, sous réserve des conditions de marché, à des rachats ou remboursements des dettes locales (qui pourraient être de l'ordre de 100 millions d'euros) ou des instruments de financement du Groupe ;
 - Augmentant la flexibilité financière à travers l'obtention pérenne de sources de financement diversifiées ; et
- Donner de la souplesse dans l'exécution des initiatives stratégiques du Groupe.

e) **Enquêtes des autorités européennes de la concurrence**

La Société, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés, pour des éléments allégués à l'encontre de Nexans France SAS.

Les détails de l'enquête et des différentes étapes procédurales sont décrits dans la Note 30 de l'annexe aux états financiers consolidés du 31 décembre 2013.

Du fait d'un dénouement probable dans un horizon inférieur à un an, la provision de 200 millions d'euros a été reclassée en provision courante dans les comptes au 31 décembre 2013.

1.3 La Société

1.3.1 Activité et résultats

1.3.2 Proposition d'affectation du résultat 2013 et dividende

Il sera proposé à l'Assemblée Générale annuelle appelée à se réunir au premier semestre 2014 de décider d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de 50 786 622 euros de la manière suivante :

- Report à nouveau antérieur	223 466 198 euros
- Résultat de l'exercice	(50 786 622) euros
- Dotation de la réserve légale.....	0 euros
- Total bénéfice distribuable	172 679 576 euros

Compte tenu du contexte économique difficile, le Conseil d'Administration a jugé plus prudent de ne pas proposer le paiement d'un dividende au titre de l'exercice 2013 sur les actions ordinaires de la Société. Le Conseil d'Administration présentera cette proposition à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à se réunir le 15 mai 2014.

Le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices précédents ainsi que le montant des dividendes éligibles à la réfaction de 40 % ont été les suivants :

	Exercice 2012 (distribution en 2013)	Exercice 2011 (distribution en 2012)	Exercice 2010 (distribution en 2011)
Dividende par action	0,50 €	1,1 €	1,1 €
Nombre d'actions rémunérées	29 394 042	28 760 710	28 710 443
Distribution totale	14 697 021 €	31 636 781 €	31 581 487 €

2 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Outre les progrès et difficultés décrits dans le présent rapport et en particulier à la section 1 ci-avant (« **Activité du Groupe durant l'année 2013** »), le Groupe a engagé en 2013 sa transformation :

La gouvernance a été renforcée avec la création d'un Comité Stratégique du Conseil d'Administration, l'arrivée d'un Chief Operating Officer en charge de l'ensemble de l'activité opérationnelle du Groupe qui rend compte au Président-Directeur Général, avec qui il travaille en étroite collaboration, et enfin, le remaniement fin 2013 du Comité de Direction (renommé Management Board) et du Comité Exécutif (renommé Management Council).

Par ailleurs, le suivi des initiatives stratégiques formulées dans le cadre du plan stratégique 2013-2015 a été structuré autour de la mise en place d'un *Transformation Program Office* organisé autour d'un *Chief Transformation Officer* et d'une équipe projet dédiée au pilotage des initiatives stratégiques. Le *Transformation Program Office* est placé sous l'autorité de la Direction de la Stratégie et du Développement laquelle rend compte au Président-Directeur Général.

Les premiers effets des initiatives stratégiques engagées se matérialisent, notamment les plans d'actions pour la stabilisation des conditions opérationnelles en haute tension sous-marine qui progressent conformément au plan établi ; les consultations portant sur les projets de plans de réorganisation se poursuivent avec les partenaires sociaux conformément au calendrier envisagé ; et le déploiement des programmes transversaux en matière d'excellence opérationnelle et d'orientation client en particulier, progresse.

Le Groupe a été confronté à de nombreuses difficultés opérationnelles au cours de l'année 2013, et en particulier un net ralentissement de l'activité en Amérique du Nord, une absence de reprise dans une Europe présentant des marchés fortement contrastés, une dégradation de la situation en Australie et une dégradation des conditions d'opérations dans certains pays tels que l'Argentine ou l'Egypte.

Outre les facteurs de risques, les principales incertitudes pour l'année 2014 concernent notamment :

- les projets de plans d'économies en Europe et en Asie qui pourraient avoir des conséquences opérationnelles négatives significatives.

- la performance opérationnelle de l'activité haute tension, en particulier le respect des délais de livraison et la réussite des tests demandés par les clients, de même que l'issue positive de la gestion des réclamations dans les projets clés-en-main.
- un maintien suffisant du niveau de la demande et des prix en Europe et en Amérique du Nord.
- l'environnement économique de certains pays émergents (Chine, Brésil).
- l'hypothèse d'un éventuel impact en 2014 des enquêtes de concurrence ouvertes en 2009, cohérent avec les options comptables retenues.
- la capacité du Groupe à intégrer ses acquisitions, tirer bénéfice de ses partenariats et réaliser les cessions envisagées dans les meilleures conditions.
- l'augmentation du risque de crédit, dont certains ne peuvent être assurés, ou intégralement assurés, en Europe du Sud, Afrique du Nord, et dans certains segments de clients en Chine.

3 Recherche et Développement

Le Groupe apporte une attention particulière à l'Innovation en développant dans ses laboratoires de nouveaux matériaux, technologies et produits.

L'effort financier pour accompagner les activités de Recherche et Développement a été accru. Il représente 76 millions d'euros pour l'ensemble du Groupe en 2013 en progression par rapport à 2012.

Plus de 600 chercheurs, ingénieurs et techniciens sont répartis dans les centres techniques du Groupe.

Les activités techniques du Groupe sont divisées en trois domaines : la recherche, le développement et le support technique aux usines. L'objectif de la recherche est de fournir au Groupe les produits et technologies qui lui permettront de renouveler son portefeuille à moyen ou long terme et de se différencier de manière durable de ses concurrents. Le développement de produits, technologies ou services vise à satisfaire les besoins des clients du Groupe à court ou moyen terme. Le support technique recouvre l'amélioration permanente des procédés de fabrication et des produits qui en découlent ainsi que la résolution des difficultés ponctuelles.

Quatre Centres de Recherche sont en charge, chacun dans son domaine de compétences, de la recherche amont en liaison avec des partenaires extérieurs (universités, laboratoires, organismes de recherche...). Ils participent à l'élaboration de matériaux innovants, à la mise au point de technologies et au développement de nouveaux produits. Ils apportent également aux usines une assistance technique, soit pour des projets ponctuels, soit dans le cadre du programme d'amélioration continue de la performance en production. Ils sont à la disposition de l'ensemble des Unités et, à ce titre, sont entièrement financés par le Groupe. Ces quatre Centres de Recherche sont situés à Lens, en France (métallurgie), Jincheon, en Corée (caoutchouc), Lyon, en France (simulation numérique et autres matériaux réticulés, en particulier ceux pour les câbles de moyenne ou haute tension) et à Nuremberg, en Allemagne (matériaux thermoplastiques). L'agrandissement et la rénovation du Centre de Recherche de Lens ont été terminés au tout début de l'année 2013.

Des axes prioritaires sont définis au niveau du Groupe et des projets-clés lancés afin d'accélérer la mise au point des nouvelles solutions dans ces domaines. Ces projets d'importance stratégique pour le Groupe sont pilotés par la Direction Technique. Des Directeurs Techniques par grands marchés coordonnent les développements au niveau mondial et gèrent les portefeuilles de projets stratégiques.

Parmi les réalisations de l'année 2013, on peut noter les éléments clés suivants :

- Les progrès dans le domaine des systèmes haute tension pour courant continu confirmés à 320 kV;
- Une seconde ligne aérienne pilote de nouvelle génération, avec un cœur composite à base de fibres de carbone, installée, cette fois-ci, en France;
- Le développement de câbles résistants au feu pour la marine marchande;
- Des câbles de mines avec puces intégrées identifiables par fréquence radio;
- Le lancement de la gamme Distingo™ facilitant l'identification et la découpe de câbles pour le bâtiment;
- Des câbles de transmission de données à haut débit pour le marché américain;
- Des câbles aériens à fibres optiques extractibles pour le marché de la fibre chez l'abonné (FTTH).

Le Groupe a de plus poursuivi le développement de solutions pour réseaux électriques intelligents et continué à renforcer sa position dans le domaine de pointe des systèmes à base de supraconducteurs, des matériaux qui, lorsqu'ils sont suffisamment refroidis, constituent des conducteurs parfaits de l'électricité. Un câble supraconducteur de 1 km associé à un limiteur de courant supraconducteur a été installé à Essen en Allemagne et est en cours de test. Le client, RWE, a décerné à Nexans le Prix de l'Innovation 2013 pour ce projet.

Le Groupe avait inauguré en décembre 2011 son cycle de conférences techniques. Après la supraconductivité en 2011 et le courant porteur en ligne en 2012, la conférence de 2013 fut consacrée aux lignes aériennes et rassembla une centaine de personnes représentant 17 nationalités au Musée des arts et métiers à Paris.

Le portefeuille du Groupe compte environ 650 familles de brevets et 80 nouveaux brevets ont été déposés en 2013. Ce nombre est le second le plus élevé depuis la création de Groupe. Il confirme la créativité des équipes techniques et renforce la position du Groupe sur ses marchés en affirmant sa propriété intellectuelle.

4 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2013

Le Groupe n'a pas connaissance d'événement important survenu depuis la clôture de l'exercice 2013.

5 Orientations et perspectives

Le Groupe estime désormais que les conditions économiques défavorables qui ont impacté ses performances en 2013 en particulier sur le deuxième semestre retarderont le développement mondial du marché du câble à moyen terme et auront un impact sur le rythme et l'ampleur de certaines initiatives stratégiques ; tout particulièrement les initiatives de croissance.

Le plan stratégique 2013-2015 est par conséquent ajusté pour intégrer une croissance annuelle moyenne pondérée des ventes à cours des métaux constants de l'ordre de 4,5 à 5,5% par an, et pour 2015, une marge opérationnelle de 5,1 à 5,7% sur ventes à cours des métaux constants et un retour sur capitaux employés supérieur à 9%. Les ambitions initiales de février 2013 étaient une croissance annuelle moyenne pondérée des ventes de 5 à 6% sur 2013-2015 et, pour 2015, une marge opérationnelle de 6,2% à 7,1% sur ventes (350 à 400 millions d'euros) et un retour sur capitaux employés de 10,1 à 11,6%.

Pour l'année 2014, le Groupe attend une progression de sa marge opérationnelle. Le déploiement des opérations de réorganisation, et en particulier des plans de restructurations,

devrait avoir un impact sur la dette nette (hors effet d'une éventuelle amende des Autorités Européennes de la Concurrence).

6. Facteurs de risque

Le Rapport du Président du Conseil d'administration préparé conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce pour l'exercice 2013 décrit l'organisation et les procédures mises en place au sein du Groupe en matière de gestion des risques, outre les éléments mis en place dans la gestion du risque lié aux enquêtes de concurrence décrits au paragraphe 6.1.1 ci-après.

Les risques décrits dans la présente section 6 sont, à la date du présent rapport, ceux dont le Groupe estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Le Groupe peut se trouver exposé à d'autres risques, non identifiés à la date du présent rapport ou qui n'apparaissent pas significatifs en l'état actuel.

6.1 Risques juridiques

Compte tenu de la diversité de ses implantations géographiques, le Groupe est tenu au respect de nombreuses législations et réglementations nationales et régionales, notamment commerciales, douanières et fiscales, auxquelles est soumis tout acteur industriel. Tout changement dans l'une de ces réglementations et de leurs modalités d'application au Groupe pourrait entraîner une baisse de la rentabilité et des résultats du Groupe.

6.1.1 Enquêtes de concurrence

Le risque juridique identifié auquel le Groupe est actuellement le plus exposé est le risque relatif aux enquêtes de concurrence :

Fin janvier 2009, des enquêtes de concurrence ont été engagées à l'encontre de différentes sociétés du Groupe et d'autres producteurs de câbles pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains.

Dans le cadre de ces enquêtes, la Société, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne. En conséquence, la société Nexans France SAS a constitué dans ses comptes sociaux une provision pour risques d'amende de 200 millions d'euros qui figure également dans les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 30 juin 2011.

Ce montant correspond, à ce stade de la procédure et par application du principe de prudence, à son estimation d'une amende qui pourrait lui être infligée compte tenu de la politique de la Commission en matière de sanctions, de la méthodologie et des éléments sur lesquels la Commission indique envisager de fonder une amende ainsi que la prise en compte de certaines contestations que la Société et sa filiale Nexans France SAS ont faites dans le cadre de la réponse à la communication des griefs qu'elles ont soumise à la Commission européenne en 2011. S'agissant d'une estimation, on ne peut exclure que le montant effectif de l'éventuelle amende soit différent.

Courant juin 2012, la Société et sa filiale Nexans France SAS ainsi que les autres entreprises tierces visées dans la procédure ont été auditionnées par la Commission européenne. Les auditions sont une étape procédurale et ne permettent pas de préjuger de la décision qui sera prise par la Commission suite à ces auditions. La procédure n'est pas soumise à un calendrier

officiel mais compte tenu du fait que l'audience est la plupart du temps suivie d'une décision de la Commission dans les six à dix-huit mois suivant l'audience, il est probable qu'une décision dans cette procédure intervienne en 2014.

Certaines sociétés du Groupe demeurent aussi sous enquêtes d'autorités de la concurrence en Australie, en Corée du Sud (outre les procédures en cours portant sur les activités réalisées localement décrites ci-après), aux Etats-Unis, au Brésil et au Canada, dans le même secteur d'activité. Les procédures suivent leur cours dans ces pays.

Le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer à ce jour sur les suites qui seront données à l'ensemble de ces procédures ni sur les conséquences induites, notamment financières, et à ce titre, n'a constitué aucune provision dans ses comptes en dehors de celle pour une éventuelle amende de la Commission européenne. Les enquêtes au Japon et en Nouvelle-Zélande ont quant à elles été clôturées en 2011 sans qu'aucune sanction n'ait été prononcée à l'encontre du Groupe.

Dans son communiqué du 12 février 2009 et dans sa communication ultérieure, la Société indique qu'une issue défavorable à l'ensemble de ces procédures ainsi que les conséquences liées pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe, même en dehors de l'éventuelle amende de la Commission européenne.

Par ailleurs, comme indiqué ci-avant, des filiales coréennes du Groupe Nexans font l'objet d'enquêtes de concurrence locales portant sur des activités autres que les câbles haute tension. Les filiales coréennes de Nexans ont payé à ce jour des amendes d'un montant d'environ 4 millions d'euros au titre de certaines de ces enquêtes; ce montant correspond à des procédures administratives et pénales portant sur 7 cas, dont 6 datant de 2007 et un cas de 2013. Dans ce dernier cas, une condamnation pénale est intervenue début 2014 à l'encontre de la filiale coréenne et d'un de ses dirigeants. L'amende infligée à la filiale coréenne, qui fera appel de la décision, s'élève à l'équivalent d'environ 13.000 euros. Certains de ces jugements ont fait l'objet d'un appel. Une provision de 7 millions d'euros a été maintenue dans les comptes afin de couvrir les réclamations clients suite aux décisions rendues dans certaines procédures. En outre, la filiale locale coopère avec les autorités coréennes dans le cadre d'autres enquêtes portant sur des activités autres que les câbles haute tension pour lesquelles une décision n'a pas encore été rendue. Le Groupe n'est pas en mesure d'évaluer à ce jour le risque encouru en lien avec les enquêtes en cours et les réclamations de clients.

Le Groupe continue à déployer des mesures afin d'assurer le respect de l'ensemble des lois et règlements, notamment au travers de son Code d'Ethique et de Conduite des Affaires, largement diffusé dans le Groupe, lequel fixe les principes que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles et auxquels les nouveaux salariés du Groupe doivent souscrire par la signature d'un engagement écrit de conformité.

Le Groupe a par ailleurs déployé, au premier semestre 2009, un Programme Mondial de Conformité aux Règles de Concurrence (*Competition Compliance Program*), lequel définit les principes fondateurs destinés à assurer la conformité du Groupe au droit de la concurrence. Au nombre des principes adoptés figurent entre autres : la responsabilisation du management pour le déploiement du programme, la diffusion effective de procédures et règles de conformité au sein du Groupe et l'obligation de formation des commerciaux du Groupe à ces procédures et règles de conformité et leur sensibilisation aux risques et sanctions liés aux pratiques illicites.

Depuis cette date, un nouveau « Plan d'Action » au titre du *Competition Compliance Program* est déployé chaque année. Sa mise en œuvre fait l'objet d'audits internes dont les conclusions sont transmises au Comité d'Audit et des Comptes.

Enfin, une procédure de signalement des incidents éventuels liés à certaines règles du Code d’Ethique (dont celles portant sur le droit de la concurrence) est en place depuis septembre 2011.

Malgré les règles et procédures de contrôle interne mises en place, qui ont été renforcées de manière continue depuis plusieurs années, le Groupe ne peut garantir que les risques et les problèmes liés à des pratiques anticoncurrentielles seront totalement maîtrisés ou éliminés.

6.1.2 Autres risques de non-conformité aux lois et règlements et aux normes

Le Groupe dispose de règles et de procédures visant à contrôler les principaux risques liés à la non-conformité aux lois et autres réglementations et normes, qui ont été renforcées de manière continue depuis plusieurs années, en particulier le Code d’Ethique et de Conduite des Affaires et la procédure interne sur les agents et consultants (voir également la partie Contrôle Interne du Rapport du Président 2013).

Par le passé, le Groupe a découvert des cas de non-conformité à des réglementations et à des normes, tel que, par exemple, à la réglementation douanière applicable à l’exportation vers les Etats-Unis et des normes techniques (tests) à respecter pour tout produit commercialisé auprès de la marine militaire américaine. Dans les deux cas en question, les filiales concernées du Groupe ont collaboré avec les autorités compétentes, divulguant de manière volontaire les non-conformités et en introduisant des procédures de contrôle renforcées. Les autorités compétentes ont régulièrement réalisé des audits de suivi ou établi des comptes rendus afin de confirmer la conformité du Groupe. Ces audits se déroulent actuellement auprès de la marine militaire américaine. A ce jour, aucune pénalité n’a été imposée.

Néanmoins, les procédures mises en place par le Groupe ne peuvent garantir que les risques et les problèmes seront totalement maîtrisés ou éliminés et le Groupe ne peut donner l’assurance d’avoir été, ou d’être à l’avenir, en toutes circonstances en conformité avec de telles normes ou réglementations, qu’il n’encourra aucun coût ou responsabilité significatifs afin d’assurer à l’avenir la conformité à ces réglementations ni qu’il sera en mesure de financer ces éventuelles responsabilités futures.

6.1.3 Risques de litiges

Le Groupe est exposé, par son activité, à des litiges commerciaux et techniques.

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est confronté à des risques juridiques découlant des relations nouées avec des partenaires, clients ou fournisseurs. En particulier, des filiales du Groupe sont engagées dans plusieurs contentieux principalement liés aux contrats (voir notamment paragraphe 6.2.1 ci-après). Les passifs éventuels et litiges sont également décrits à la **Note 30** (Passifs éventuels, litiges) et à la **Note 22** (Provisions) de l’annexe aux comptes consolidés 2013.

Le risque de litige le plus notable est lié à la réclamation d’un gestionnaire européen de réseau de transport d’électricité auprès d’une filiale de Nexans visant au remboursement de frais de réparations réalisées ces dernières années sur un câble d’interconnexion installé il y a plus de dix ans (et donc en dehors de la période de garantie) par la filiale de Nexans ainsi que la prise en charge des coûts futurs de remplacement de ce câble (voir **Note 30** de l’annexe aux compte consolidés 2013).

Le différend entre le gestionnaire et la filiale de Nexans est désormais devant un tribunal arbitral, procédure dans le cadre de laquelle il réclame à la filiale de Nexans un montant global de plus de 100 millions de livres sterling (soit l’équivalent de plus de 118 millions d’euros). Le Groupe

confirme la position de sa filiale qui rejette toute responsabilité.

6.2 Risques liés à l'activité

6.2.1 Risques liés aux responsabilités contractuelles

Responsabilité du fait des produits

L'activité industrielle et commerciale des sociétés opérationnelles du Groupe l'expose à des actions en responsabilité du fait des produits ou à des allégations selon lesquelles ses produits sont responsables de dommages causés à des tiers ou à des biens. Certaines sociétés du Groupe fournissent l'industrie automobile, laquelle procède parfois à des campagnes de rappel qui peuvent porter sur un grand nombre de véhicules. Or ces rappels peuvent parfois être motivés par une prétendue non-conformité des produits livrés par des sociétés du Groupe.

Les sociétés opérationnelles du Groupe garantissent les performances de leurs produits, parfois sur de longues durées. En outre, les garanties consenties aux différentes sociétés concernées du Groupe dans les contrats d'approvisionnement en matériaux ou composants que lesdites sociétés du Groupe utilisent dans la production n'ont pas toujours la même étendue que celles accordées par les sociétés concernées à leurs propres clients (par exemple les tubes en acier dans les câbles ombilicaux ou les fibres optiques dans les câbles à fibre optique).

Contrats relatifs à des projets clé en main

L'essentiel des contrats de fourniture et d'installation de câbles dans le cadre de projets d'infrastructures clé en main est lié aux activités de câbles sous-marins et de haute tension terrestres. Le chiffre d'affaires pour de tels projets, variable d'une année à l'autre, représente environ 15 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants. La valeur individuelle de ces contrats est souvent élevée et ils contiennent des clauses de pénalité et de responsabilité applicables dans le cas où la société du Groupe contractante ne remplirait pas ses engagements de calendrier et/ou de qualité (par exemple, défauts techniques nécessitant une intervention lourde après installation suite à une non-conformité des produits résultant d'un dysfonctionnement lors de la production).

Les câbles, qui doivent satisfaire un certain nombre de spécifications et de normes internationales, font l'objet de tests avant livraison ou mise en service. Compte tenu de la complexité croissante des normes techniques, de l'augmentation des puissances transportées et des exigences des clients, la nécessité de réussir certains tests après la signature du contrat, peut entraîner des retards dans le planning de fabrication et/ou même conduire à la nécessité de reproduire certains câbles.

De même, la bonne exécution de projets d'infrastructures clé en main peut dépendre de et/ou être affectée par la survenance d'événements imprévus ou l'existence de paramètres différents de ceux escomptés pendant la préparation du projet. Lorsque de tels aléas surviennent, un ajustement des dispositions contractuelles est parfois recherché avec le client, ce qui peut conduire la société du Groupe contractante à supporter, momentanément ou de manière définitive, les surcoûts de production ou d'installation.

Dans le cadre de ce type de contrat, la mise en cause éventuelle de sociétés du Groupe serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe dans son ensemble en raison de l'importance des pénalités encourues, de l'éventuel remplacement de tout ou partie des câbles (avant ou après livraison), des demandes de dommages-intérêts formulées à l'encontre des sociétés du Groupe concernées, de l'extension de

la période de garantie ou encore du fait de conséquences induites de ces mises en cause, y compris les éventuels retards de production répercutés sur d'autres projets.

En outre, un certain nombre de contrats clé en main sont exécutés dans le cadre de consortiums formés par la/ou les sociétés opérationnelles du Groupe concernée(s) avec un fabricant et/ou un prestataire ou bien avec le concours significatif d'un tel fabricant ou prestataire en tant que sous-traitant. Dans ce contexte, la ou lesdites sociétés du Groupe partagent dans une certaine mesure les risques d'exécution de leur partenaire.

Dans les cas où la ou lesdites sociétés du Groupe sont confrontées à de telles mises en cause, le Groupe en tient compte dans la reconnaissance des marges comptabilisées sur ces contrats comme décrit à la **Note 1.e.a** de l'annexe aux comptes consolidés.

A titre d'exemple, l'exécution d'un contrat de haute tension sous-marine rencontrait des difficultés à fin 2009. Le Groupe avait constitué dès le premier semestre 2010 dans ses états financiers une provision qui avait permis de couvrir la transaction finalement conclue début 2011 avec le client, une société détenue par l'Etat chinois. A fin 2011, les travaux entrepris pour ce client étaient finalisés. Néanmoins, le projet a également donné lieu à un différend avec le sous-traitant chinois participant à l'installation, qui avait accidentellement endommagé une liaison fibre optique sous-marine de l'armée chinoise, laquelle avait par la suite retenu le bateau en question et fait obstacle au déchargement de l'équipement qui était à son bord, lequel appartenait à l'une des sociétés du Groupe. Le sous-traitant réclame le paiement de factures couvrant la location de son matériel pour la période pendant laquelle ce matériel a été immobilisé à la demande de l'armée chinoise. La société du Groupe concernée réclame au sous-traitant le remboursement des préjudices (notamment retard) provoqués par l'accident. Ce différend fait l'objet d'un arbitrage à Singapour.

A fin 2013, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

Contrôle des risques

Les contrats importants conclus par les filiales opérationnelles du Groupe sont soumis à une procédure d'évaluation systématique des risques, toutes les offres commerciales supérieures à 5 millions d'euros étant soumises au Comité Groupe de revue des offres contractuelles. Une attention particulière est portée à la sensibilisation du personnel commercial et technique aux risques dans les contrats de vente et à la négociation des conditions contractuelles avec une implication de la direction juridique du Groupe. Néanmoins, dans certains contrats, notamment dans le secteur du transport, certains clients n'acceptent pas de limitation de responsabilité en montant.

Pour limiter le risque relatif à la responsabilité du fait des produits, le Groupe a mis en place des processus de contrôle sur la qualité de ses produits. Un nombre important d'unités du Groupe sont certifiées ISO 9001 ou 9002 selon les besoins. Chaque unité suit mensuellement un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès en matière de qualité et de satisfaction client.

Le Groupe bénéficie actuellement d'une assurance de responsabilité civile qui couvre le fait des produits, qu'il considère adaptée aux pratiques du secteur et dont les montants de garantie excèdent largement les sinistres survenus dans le passé. Néanmoins, le Groupe ne peut garantir que les assurances souscrites seraient suffisantes pour couvrir les actions en responsabilité

intentées contre lui (se reporter au paragraphe 6.4 ci-après) car les montants de garanties, bien qu'importants, sont limités annuellement et les couvertures sont soumises aux exclusions classiques pour ce type de police telles qu'en particulier le coût du produit lui-même et les pénalités de retard.

6.2.2 Risques liés à la dépendance clients

En termes de risque clients, le Groupe se caractérise par une grande diversité de ses métiers (câbles pour infrastructure, bâtiment et industrie, de type énergie et télécommunications), de ses clients (distributeurs, fabricants d'équipement, opérateurs industriels, opérateurs publics...) et de son implantation géographique. Cette diversité contribue à l'échelle du Groupe à mitiger le risque de dépendance client. A ce titre, aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé en 2013.

Cependant, dans un certain nombre de pays, un client peut représenter une part essentielle de l'activité d'une unité de production spécifique et la perte de ce client pourrait avoir des conséquences locales significatives, et en particulier entraîner la fermeture d'ateliers de production.

Par ailleurs, compte tenu du niveau du résultat opérationnel et des conditions de marché difficiles, la perte d'un client, notamment dans des activités où le nombre d'acteurs est réduit, telles que la construction navale, l'aéronautique ou l'industrie automobile, pourrait affecter les résultats du Groupe.

Enfin, la demande pour certains produits est liée à l'environnement économique propre du secteur d'activité concerné, comme par exemple l'industrie pétrolière.

6.2.3 Risques liés aux matières premières et à l'approvisionnement

Le cuivre, l'aluminium et les plastiques sont les principales matières premières utilisées par les sociétés opérationnelles du Groupe, étant précisé que le cuivre et l'aluminium représentent à eux seuls la majorité des achats de matières premières. Les fluctuations de cours et la disponibilité des produits ont donc un impact direct sur ses activités. Une pénurie mondiale, des interruptions d'approvisionnement ou l'incapacité à obtenir des matières premières à des prix commercialement raisonnables seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe, même si pour réduire ce risque, le Groupe a, dans la mesure du possible, élargi ses sources d'approvisionnement et développé une politique de partenariats étroits mais non exclusifs avec certains fournisseurs clés. La situation est, sous certains aspects, comparable pour les produits dérivés du pétrole (PE, PVC, plastifiants...). Cette stratégie de partenariats sera poursuivie et élargie en 2014. Le Groupe pourrait également ne pas être en mesure de répercuter l'intégralité des hausses de prix d'approvisionnement sur ses clients.

La politique Groupe consiste à avoir au moins deux fournisseurs pour toute matière ou composant utilisé dans la fabrication des produits. Les programmes visant à limiter les situations de dépendance monopolistiques, lancés dès 2008 avec les services de Recherche et Développement, ont permis des progrès importants dans ce sens. Le Groupe n'a pas eu à souffrir en 2013 de pénurie de matières premières malgré une situation d'approvisionnement rendue parfois difficile par l'environnement économique.

La consommation de cuivre en 2013 s'est élevée à environ 477 000 tonnes (hors volumes transformés pour le compte des clients environ 70 000 tonnes). Pour ses principaux besoins, les sociétés du Groupe concernées concluent avec différents producteurs de cuivre des contrats annuels d'achat portant sur des quantités déterminées.

La consommation d'aluminium en 2013 s'est élevée à 139 000 tonnes.

A fin 2013, il n'a pas été souscrit de contrat d'achat ferme (*take-or-pay*) à l'exception de quelques contrats locaux au Brésil et d'un contrat aluminium en Europe.

Il est à noter que, en ce qui concerne les métaux, qui font l'objet de cotations sur des marchés réglementés, un hypothétique excédent de quantités achetées par rapport aux besoins est à ce titre cessible, avec néanmoins un coût potentiel lié à un écart éventuel sur le prix.

Les instruments financiers utilisés par les filiales du Groupe afin de gérer son exposition aux risques de matières premières (cuivre et aluminium) sont décrits dans la **Note 25** de l'annexe aux comptes consolidés (Risques Financiers), paragraphe d (Risques sur les cours des métaux). La sensibilité des résultats du Groupe aux cours du cuivre est présentée au paragraphe f (Analyse de sensibilité aux risques de marché) de la même note.

Les contrats conclus par les filiales du Groupe concernées pour l'achat des autres matières premières sont généralement négociés annuellement sans engagement d'achat ferme et les commandes sont passées au mois le mois en fonction des besoins.

Les risques liés à l'approvisionnement en matières premières font l'objet d'un suivi spécifique par chaque acheteur de famille de produits concernée. La stratégie achats, reposant sur des partenariats avec un certain nombre de fournisseurs clés, vise à réduire l'exposition aux risques de pénuries de matières sensibles à terme, qu'il s'agisse de métaux, plastiques, équipements ou services.

6.2.4 Risques liés à la croissance externe

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe procède à des opérations de croissance externe par le biais en particulier d'acquisitions d'activités ou de sociétés ainsi qu'à la création de sociétés communes ou la mise en place de partenariats.

Outre la difficulté de réaliser les acquisitions ou conclure les partenariats dans des conditions satisfaisantes, le Groupe peut rencontrer des difficultés lors de l'intégration des entreprises acquises ou dans la valorisation des partenariats (notamment en termes de synergies), ce qui peut limiter la réalisation des bénéfices attendus de telles opérations, voire conduire à s'en retirer. En outre, le Groupe pourrait être amené à supporter des charges ou passifs non révélés durant la phase d'acquisition, si ceux-ci ne sont pas couverts par les garanties du vendeur ou si la prise en charge fait l'objet de contestation par le vendeur, et l'intégration pourrait poser des difficultés et/ou susciter des coûts supérieurs à ceux initialement envisagés, en particulier quand les opérations sont réalisées dans des pays où le cadre juridique et les pratiques présentent de fortes disparités avec les conditions prévalant au sein du Groupe. Voir notamment la **Note 31** de l'annexe aux comptes consolidés sur les cas en cours.

Le Groupe a mis en place des processus de contrôle de ces opérations, en particulier par l'intervention d'un Comité des Fusions et Acquisitions, qui examine et approuve tous les projets d'acquisition et cession de société (ou d'activité) et/ou d'alliances stratégique et partenariats (voir également partie Contrôle Interne du Rapport du Président 2013). Dans le cadre d'un accord conclu en juin 2011 portant sur une prise de participation majoritaire dans l'activité câbles d'énergie du groupe chinois Shandong Yanggu Cables, une cartographie des risques liés à l'intégration de cette activité a été réalisée avant la réalisation de l'accord fin 2012.

6.2.5 Risques géopolitiques

L'expansion du Groupe s'appuie notamment sur certaines zones de développement à croissance élevée mais à risques géopolitiques importants. En 2013, le Groupe a réalisé environ 10 % de son chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux courants dans la zone MERA Moyen-Orient, Russie, Afrique et 1,6% de son chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux courants dans les pays classés par la Coface comme pays présentant un environnement économique et politique très incertain ou un risque très élevé.

Sous l'effet en particulier de la situation politique au Moyen-Orient depuis 2011 (en Libye, Egypte et au Liban notamment où persiste un risque élevé de sécurité), les métiers de transmission d'énergie ont connu une moindre performance dans cette zone. Le Groupe dispose notamment d'une filiale en Egypte où l'environnement politique et économique très fortement dégradé induit des risques opérationnels et de contrôle de la correcte marche des affaires très importants et a conduit le Groupe à envisager un plan de cession de ses activités dans un contexte de réduction de la valeur des actifs.

6.2.6 Risques liés à la situation concurrentielle des filiales opérationnelles du Groupe

L'industrie du câble reste encore fortement fragmentée au niveau régional et mondial et les marchés du câble, des fils et des systèmes de câblage sont très concurrentiels. Le nombre et la taille des concurrents des différentes sociétés opérationnelles du Groupe varient en fonction des marchés, des zones géographiques et des lignes de produits concernés. À ce titre, les sociétés opérationnelles du Groupe se trouvent en concurrence avec plusieurs entreprises dans chacune de ses activités. Par ailleurs, pour certaines d'entre elles et sur certains marchés géographiques, il est possible qu'un ou plusieurs des principaux concurrents desdites sociétés du Groupe disposent de positions, de compétences ou de ressources plus importantes que les leurs. En Europe, où le Groupe réalise environ 50 % de son chiffre d'affaires par destination, de nombreux concurrents sont présents, dont les plus importants sont Prysmian-Draka, NKT et General Cable.

En parallèle, la croissance de la demande dans les pays émergents a favorisé l'apparition de nouveaux acteurs et de nouvelles capacités (Moyen-Orient, Corée) à un niveau régional qui entretiennent un environnement extrêmement concurrentiel, notamment pour les câbles dans les infrastructures d'énergie et le bâtiment.

Les clients OEMs (« Original Equipment Manufacturers ») utilisent des produits moins normalisés et les sociétés opérationnelles du Groupe doivent sans cesse développer de nouveaux produits pour répondre à des cahiers des charges toujours plus exigeants. Les principaux facteurs de compétitivité dans l'industrie du câble sont : le coût, le service, la qualité des produits, l'innovation, leur disponibilité, la couverture géographique et l'étendue de la gamme des produits offerts.

Dans ce contexte, le Groupe doit sans cesse investir et améliorer sa performance afin d'être en mesure de préserver ses avantages concurrentiels sur certains marchés. Le Groupe poursuit par ailleurs ses efforts en matière d'orientation client, de recherche et développement, de logistique et de marketing, afin de permettre aux filiales opérationnelles de se différencier favorablement de leurs concurrents. Pour faire face à la pression concurrentielle sur les prix, le Groupe s'efforce également de réduire ses coûts au travers de plans d'amélioration de la performance industrielle et d'un effort continu de rationalisation des sites de productions de ses filiales opérationnelles.

6.2.7 Risques liés aux technologies utilisées

Pour rester compétitif, le Groupe doit tenir compte des avancées technologiques dans le développement de ses propres produits et procédés de fabrication, voire les anticiper. La demande croissante de produits consommant moins d'énergie, de produits recyclables et moins polluants et surtout de solutions économiques, impose de concevoir des procédés de fabrication innovants, d'utiliser de nouveaux matériaux et de développer de nouveaux fils et câbles. La plupart des marchés sur lesquels les filiales opérationnelles du Groupe sont présentes ont tendance à privilégier l'utilisation de produits de haute technologie, il est donc important que le Groupe entreprenne des études de base lui permettant d'accéder aux technologies nécessaires et acceptées par le marché.

Le Groupe s'efforce de protéger ses innovations par le dépôt de demandes de brevet dans les pays-clés. Si le Groupe n'a pas les droits de propriété intellectuelle dans les pays où les marchés pertinents se développent, ou ne réussit pas à faire valoir ses droits, ses concurrents pourraient être en mesure de développer et exploiter des technologies et produits similaires aux technologies et produits des filiales opérationnelles du Groupe insuffisamment protégés. De tels événements pourraient avoir un impact sur l'activité, l'image et les résultats financiers du Groupe.

Corrélativement, malgré les efforts du département Recherche et Développement et la surveillance permanente de l'évolution des technologies potentiellement concurrentes, il ne peut être garanti que les technologies actuellement utilisées par les filiales opérationnelles du Groupe ne seront pas ultérieurement supplantées par de nouvelles technologies développées par ses concurrents ou sujettes à des accusations de contrefaçon de la part de ces derniers. Dans ce dernier cas, le Groupe pourrait être contraint de cesser d'utiliser les technologies couvertes par les droits de propriété intellectuelle contestés.

Les sociétés du Groupe sont régulièrement partie prenante à des actions ou réclamations initiées par ou contre des concurrents pour contrefaçon. Dans le passé, les conséquences financières de tels contentieux n'ont pas été significatives pour le Groupe mais il ne peut être exclu que des procédures judiciaires en cours ou nouvelles se traduisent par une implication importante de ressources et des frais significatifs (en particulier de procédure, de redevances ou résultant de demandes de dédommagement).

En 2012, une société américaine du Groupe a lancé une procédure d'invalidation de certains brevets déposés par la société Belden relatifs aux câbles de réseaux de données, laquelle a elle-même initié des actions en contrefaçon à l'encontre de ladite société. Bien que l'issue de ces procédures ne soit pas connue, le Groupe considère que cette issue n'aura pas un effet matériel significatif sur les résultats financiers consolidés du Groupe, bien qu'une telle possibilité ne puisse être exclue.

En 2013, une filiale du Groupe a reçu une réclamation alléguant que la fabrication et la commercialisation des produits « *top drive service loop* » constitue une violation de certains droits de propriété industrielle. La filiale a réfuté ces allégations. Il n'y a pas eu d'autres échanges avec le titulaire des droits de propriété industrielle. Même si cette supposée violation du droit de propriété industrielle n'a pas fait l'objet de procédure judiciaire, cela ne préjuge en rien des suites de cette réclamation. Par ailleurs, compte tenu de l'objet de la réclamation, Nexans peut appeler un tiers en indemnisation ; tiers qui a été dûment notifié de cette réclamation. Même si un contentieux portant sur un montant supérieur à celui de l'indemnisation ne peut pas être exclu.

6.2.8 Risques industriels et environnementaux

Les sociétés opérationnelles du Groupe exerçant une activité industrielle sont confrontées aux risques d'intégrité de leurs sites de production et de pannes majeures de machines, qui pourraient générer des arrêts de production et des conséquences négatives significatives. Certains sites industriels du Groupe sont implantés dans des zones sujettes à catastrophes naturelles. Le nouveau site industriel de Charleston aux Etats-Unis est situé à proximité d'une rivière et dispose donc d'un accès à la mer. Par conséquent, ce site est exposé à des risques naturels qui ont été pris en considération lors de sa construction. Le Groupe organise avec l'assureur en dommages un plan d'audit systématique afin de conseiller le Groupe dans la prévention de ces risques mais tout risque d'interruption de production n'est pas écarté. Par ailleurs, le Groupe a mis en place diverses initiatives de réduction des coûts et de restructurations de certains sites, lesquelles pourraient donner lieu à des difficultés de mise en œuvre ou ne pas permettre de générer toutes les réductions de coûts espérées.

Compte tenu de l'importance que revêtent pour le Groupe les marchés des câbles sous-marins d'énergie haute tension, de la nécessité de disposer d'un navire câblé adapté pour l'exécution de certains contrats d'installation dans les délais imposés et du peu de navires de ce type disponibles à travers le monde, le Groupe (par le biais d'une de ses filiales norvégiennes) est propriétaire de son propre navire câblé, le Skagerrak, qui est l'un des rares navires au monde spécialement conçus pour le transport et la pose de câbles sous-marins haute tension de grande longueur et en eaux profondes.

Le Groupe, comme tout opérateur industriel, est soumis à un nombre important de législations et réglementations en matière d'environnement dans chacun des pays dans lesquels il exerce ses activités. Ces législations et réglementations imposent des normes de protection de l'environnement de plus en plus strictes concernant, notamment, les émissions atmosphériques, l'évacuation des eaux usées, l'émission, l'utilisation et la manipulation de matières ou de déchets toxiques, les méthodes d'élimination des déchets ainsi que la remise en état et la dépollution de sites. Ces normes exposent les sociétés opérationnelles du Groupe à un risque de mise en jeu de leur responsabilité et à des coûts importants (responsabilité relative aux activités actuelles ou passées ou liées à des actifs cédés, par exemple).

Dans la majeure partie des pays où le Groupe est implanté, les sites de production sont soumis à l'obtention de permis ou autorisations spécifiques en matière d'environnement. Des études internes s'assurent notamment que les sites disposent des moyens suffisants pour suivre et connaître les évolutions réglementaires qui leur sont applicables (veille réglementaire faite au niveau du pays ou directement par des sites de production) mais également les moyens financiers nécessaires pour respecter ces exigences (voir le paragraphe 9.1 ci-après « Démarche environnementale et données environnementales » pour une description du système de pilotage environnemental du Groupe).

Aux Etats-Unis en particulier, les activités des sociétés opérationnelles du Groupe sont soumises à des législations environnementales édictées au niveau fédéral et par les Etats, qui peuvent rendre responsables certaines catégories de personnes définies par la loi en les exposant à la totalité des coûts de remise en état liés à la pollution de l'environnement même en l'absence d'une faute quelconque de ladite personne ou même si les activités concernées sont conformes à la réglementation. A ce jour, aucune des sociétés du Groupe n'est impliquée dans une procédure de ce type. Cependant, aucune assurance ne peut être donnée qu'une telle procédure pouvant avoir un effet négatif significatif ne surviendra pas à l'avenir.

Un risque existe également dans le cadre de contaminations passées d'installations actuelles ou anciennes.

D'une façon générale, les sociétés du Groupe font l'objet de diverses demandes ou réclamations en matière d'environnement dans le cadre de l'exercice normal de leurs activités. Le Groupe considère qu'au vu du montant de ces réclamations, de l'état des procédures ainsi que de son évaluation des risques encourus et de sa politique de provisionnement, il est peu probable que ces demandes affectent de manière significative sa situation financière et ses résultats futurs.

Au 31 décembre 2013, le montant des provisions pour risques en matière d'environnement s'élève à environ 8,1 millions d'euros. Ces provisions incluent notamment à titre principal des coûts de dépollution d'un site industriel en Italie et au Brésil et un litige à Duisburg en Allemagne avec les cessionnaires d'un terrain et une municipalité concernant la contamination des sols et de la nappe phréatique. Les provisions incluent aussi des coûts de remise en état ou de nettoyages ponctuels des sols, prévus ou en cours, suite à l'utilisation de produits tels que solvants et huiles.

Par ailleurs, le Groupe a entrepris des études de site pour déterminer si des éventuelles actions de dépollution seraient à envisager. Le Groupe estime que la part non provisionnée des coûts d'éventuelles remises en état des sites ne devrait pas impacter de manière significative ses résultats, compte tenu de la valeur des terrains qui, dans le passé, a toujours dépassé le coût d'éventuelles remises en état.

Le Groupe ne peut garantir que des événements futurs, notamment des modifications dans la législation, le développement ou la découverte de nouveaux éléments de faits ou conditions ne puissent pas entraîner de coûts supplémentaires qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

Le Groupe s'expose dans la mise en œuvre de ses investissements industriels à la non-atteinte de ses objectifs, un risque qui pourrait s'avérer significatif dans le cadre en particulier de la construction de nouvelles usines devant permettre de pénétrer des marchés où le Groupe n'est pas présent.

6.2.9 Risques liés aux pertes de compétences et aux réorganisations

Afin de pallier le risque lié à la perte de compétence, le Groupe met en place des procédures, des programmes et des actions afin de fidéliser les collaborateurs et de développer leurs compétences pour accompagner au mieux le développement du Groupe (voir paragraphe 9.2 ci-après du rapport de gestion, « Démarche sociale et données sociales »).

Par ailleurs, le Groupe peut être amené à négocier des plans de restructuration dont le coût final peut dépasser le montant initial provisionné en relation avec ces plans. D'autre part, bien que les plans de restructuration mis en œuvre par le Groupe soient réalisés dans le respect des lois et règlements applicables, cela n'exclut pas la possibilité d'actions en justice de salariés concernés en rapport avec ces plans pour des montants globaux parfois significatifs, notamment ceux en relation avec une fermeture de site. De telles actions en justice sont en cours en France et en Italie, dans ce dernier cas à l'initiative d'anciens travailleurs temporaires. En France, la fermeture d'un site a donné lieu à plus de 100 actions individuelles en justice contre la filiale ancien employeur pour des prétendus préjudices au-delà des indemnités convenues avec les syndicats dans le plan social et à des condamnations prononcées contre cette dernière en première instance.

Le Groupe ne peut enfin exclure la survenance de conflits sociaux provoquant des interruptions d'activités d'une durée significative. Ces conflits sociaux, qui ont été sources de contentieux dont certains sont en cours, pourraient avoir des répercussions négatives sur la situation financière, les

6.2.10 Situation au regard de l'amiante

Les processus de fabrication des différentes filiales opérationnelles du Groupe n'impliquent pas de manipulation d'amiante.

Dans le passé (et pour répondre notamment aux spécifications de l'armée française), l'amiante a été utilisé de façon limitée notamment pour améliorer l'isolation de quelques types de câbles destinés aux applications militaires. Il a également servi dans la fabrication de fours pour fils émaillés sur deux sites français, activité arrêtée depuis plusieurs dizaines d'années.

Le Groupe fait l'objet de réclamations ou procédures judiciaires, en France et à l'étranger : à fin 2013, en France, une soixantaine de personnes ont été déclarées en maladie professionnelle, dont plusieurs (moins d'une dizaine) sont actuellement en procédure à l'encontre de leur employeur. En particulier en France, le Groupe fait l'objet d'une procédure judiciaire et d'une demande auprès de l'Administration en lien avec une fermeture de site, l'action judiciaire portant notamment pour préjudice d'anxiété lié à une supposée exposition à l'amiante. Les issues définitives ou prévisibles de ces diverses actions ou procédures ne sont pas considérées à ce jour, selon l'appréciation du Groupe, comme susceptibles d'affecter de manière significative la situation financière du Groupe dans son ensemble ou ses résultats.

6.3 Risques financiers

Cette section est à lire en relation avec la **Note 25** de l'annexe aux comptes consolidés 2013 (Risques Financiers). Une analyse de sensibilité pour l'année 2013 est par ailleurs présentée dans la même note.

Par ailleurs, le lecteur est invité à se reporter à la **Note 1.f.c** ainsi qu'à la **Note 7** de l'annexe aux comptes consolidés (Dépréciations d'actifs nets), cette dernière en ce qui concerne les hypothèses retenues pour les calculs de dépréciation.

Risque de liquidité

Les principaux risques de liquidité du Groupe tiennent :

- aux obligations de remboursement de sa dette existante, principalement constituée de deux emprunts obligataires à horizon 2017 et 2018, de deux emprunts convertibles à échéance 2016 et 2019 (incluant une option de remboursement anticipé à la main des obligataires dont l'échéance est respectivement en 2015 et 2018), d'un programme de titrisation de créances commerciales auquel participent deux filiales et, dans une moindre mesure, de dettes à court terme généralement localisées dans certaines filiales du Groupe,
- au financement de ses besoins futurs, et
- au respect des ratios financiers prévus au contrat de crédit syndiqué conclu par le Groupe le 1^{er} décembre 2011, tel que modifié par avenant du 19 décembre 2012 (gearing 1.1 ; leverage 3.5 jusqu'à fin 2014 et 3.1 après) et aux clauses de défaut croisé applicables aux obligations citées ci-avant.

La Société a par ailleurs réalisé avec succès le 8 novembre 2013 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 283 791 195 euros.

Le détail des besoins et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (en particulier

excédent de trésorerie et lignes de crédit) et la politique de gestion et de suivi de la liquidité sont décrits dans la **Note 25** de l'annexe aux comptes consolidés.

Risques de marché (taux, change)

Le Groupe structure son financement de telle sorte qu'il ne soit pas exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt. Se reporter également à la **Note 25.f** pour une analyse de sensibilité à une variation des taux d'intérêt.

Le risque de change auquel est exposé le Groupe est détaillé en **Note 25.c** de l'annexe aux comptes consolidés. Flux sur métaux non ferreux mis à part (voir ci-après), le Groupe considère que son exposition au risque de change sur ses flux d'exploitation est globalement limitée en raison de la structure même de son activité, dont la dimension est largement locale, exception faite (pour l'essentiel) des contrats à l'export de l'activité Haute tension. Les couvertures de change mises en place par le Groupe visent à ramener les flux des entités opérationnelles dans leur monnaie fonctionnelle. Se reporter également à la **Note 25.f** pour une analyse de sensibilité à la fluctuation des deux principales devises d'exposition du Groupe à savoir le dollar américain et la couronne norvégienne.

En raison de sa présence internationale, le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de conversion sur l'actif net des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro. Le Groupe a pour politique de ne pas couvrir ce risque.

Risque sur les cours des métaux

En raison de son activité, le Groupe est exposé à la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure, aluminium et plomb). Les filiales opérationnelles du Groupe concernées ont pour politique de répercuter dans leurs tarifs les prix des métaux et de couvrir leur risque soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats à terme (*futures*) sur les Bourses des métaux. Ces sociétés gèrent également le risque de change associé à leurs flux de métaux non ferreux, ces derniers étant essentiellement traités en dollar américain par les couvertures financières.

La politique de gestion du risque sur métaux non ferreux, l'impact potentiel de la variation des cours du cuivre et les couvertures mises en place sont décrites en **Notes 25.d et 25.f** de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de crédit et de contrepartie

De par ses activités, le Groupe est principalement exposé à trois natures complémentaires de risque crédit :

- Le risque sur crédit client, lié à son portefeuille de créances commerciales. La diversité des métiers, des bases de clients et l'implantation géographique internationale du Groupe sont des facteurs naturels d'atténuation du risque de crédit client. Le Groupe pratique par ailleurs une politique active de gestion et de réduction de son risque de crédit client via une politique de « Credit Management » commune au Groupe et déployée tout au long de 2013 aux filiales à l'international. Le Groupe a aussi une assurance crédit commune pour toutes les filiales mais une partie des créances clients n'est pas couverte par ce programme d'assurance Groupe. Enfin, l'environnement de marché difficile créé par les crises économiques et politiques récentes dans le monde ont accru le risque de crédit amenant le Groupe à constater des retards et des contestations de paiement de la part de certains

clients. L'obtention de couvertures a en outre été rendue plus difficile et reste très limitée en Grèce, Espagne, Argentine, Egypte et Maroc ;

- Le risque de contrepartie associé aux opérations sur dérivés couvrant le risque de change ou le risque sur les métaux non ferreux ; et
- Le risque de contrepartie pour les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

Ces différents risques de crédit sont détaillés dans la **Note 25.e** de l'annexe aux comptes consolidés 2013.

6.4 Assurances

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance Groupe depuis 2003 dont bénéficient les sociétés détenues à plus de 50 % et/ou dans lesquelles les filiales du Groupe ont le contrôle du management. Les entités acquises sont progressivement intégrées dans la plupart des programmes. Compte tenu de la difficulté d'appliquer certains programmes dans certains pays, des assurances sont souscrites parfois localement en liaison avec la Direction des Assurances dans des pays à l'exemple du Brésil.

Les programmes d'assurance sont négociés avec des assureurs de premier rang sous la forme d'accords de durée pluri-annuelle, quand cela est possible ; ils sont assortis de clauses de sortie en faveur de l'assureur en cas de sinistralité dépassant les primes. Leurs limites sont établies sur la base d'une analyse de l'expérience de la Société et sur les conseils de ses courtiers. Bien qu'elles dépassent en général (mis à part l'assurance crédit) le montant maximal des sinistres assurés et encourus par le Groupe dans le passé, ces polices sont limitées en montant et ne couvrent pas l'intégralité du risque en raison des limites de montant et de nature (par exemple non couverture de la valeur des produits de remplacement ou des pénalités de retard dans la police responsabilité civile).

Le Groupe fait appel à l'expertise de réseaux mondiaux de courtage d'assurance pour l'aider à gérer et déployer son programme d'assurances dans l'ensemble des pays où il est présent.

Le coût global des polices d'assurance (hors assurances de personnes) placées au niveau du Groupe représente environ 0,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe à cours des métaux non-ferreux constants.

Les principaux programmes d'assurance Groupe industriels et opérationnels (hormis un programme de responsabilité civile des mandataires sociaux) sont décrits ci-après :

Dommages-pertes d'exploitation

Les risques couverts sont les dommages matériels ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à un incident soudain affectant les actifs assurés du Groupe.

Certaines zones géographiques bénéficient de couvertures plus limitées pour les risques de catastrophes naturelles telles que les zones à haut risque sismique (par exemple : Grèce, Turquie, Japon, Liban, Chili, Pérou). Ces limites de garanties sont en général inférieures aux valeurs exposées et deviennent de plus en plus difficile à maintenir à un prix raisonnable pour le Groupe.

Le Groupe poursuit ses efforts en mettant en place un programme d'investissement spécifique en matière de prévention des risques industriels. Ce programme est établi en étroite collaboration entre la Direction Industrielle, la Direction des Assurances et les experts de l'assureur Dommages du Groupe. Ces experts visitent régulièrement les sites industriels, établissent des recommandations précises pour améliorer la prévention et la sécurité et suivent

l'exécution de ces recommandations avec l'appui de la Direction des Assurances.

Responsabilité civile (générale, environnementale, aéronautique et spatiale)

Les risques couverts sont la responsabilité des sociétés du Groupe pour les dommages qu'elles peuvent causer aux tiers dans le cadre de leur activité (exploitation) ou du fait de leurs produits. Les risques liés à l'environnement et aux activités aéronautiques et spatiales font l'objet de contrats spécifiques.

Dans le domaine de la responsabilité civile du fait des produits aéronautiques et spatiaux, la garantie des dommages causés aux tiers est limitée à des occurrences d'accidents extrêmes ou à des décisions de maintien au sol des appareils demandées par les autorités nationales ou internationales de l'aviation civile et exclut tout autre type de sinistre. Il ne faut pas exclure que des sinistres peu fréquents et de forte intensité puissent le cas échéant dépasser très largement les montants assurés (ou les garanties obtenues dans les polices) et affecter significativement les résultats du Groupe.

Les acteurs tiers et les fournisseurs du marché des assurances utilisent de plus en plus souvent les possibilités de recours auprès des tribunaux pour réduire ou dépasser la portée des engagements contractuels. Les décisions de recours en justice créent un aléa supplémentaire sur la proportion du transfert des risques.

Transport

Les risques couverts sont les flux sous la responsabilité du Groupe tant en approvisionnement qu'en livraison ou transfert entre sites, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Tous risques chantiers terrestres et pose de câbles sous marins

Les chantiers de pose de câbles, qu'ils soient terrestres ou sous marins, sont couverts par deux programmes spécifiques adaptés à l'activité en question. L'intégration dans ces programmes-cadres se fait selon les paramètres propres des chantiers. La mise en place de polices séparées est parfois nécessaire, notamment pour des contrats significatifs et qui dépassent les limites des programmes cadres. Les durées de garantie après réception demandées par certains clients excèdent parfois les durées de couverture disponibles sur les marchés d'assurance.

Couverture du navire câblé Skagerrak

Le navire câblé Skagerrak est couvert par des assurances de type Dommages et Pertes (Hull & Machinery / Loss of Hire) et Responsabilités (Protection & Indemnity).

Crédit court-terme garantissant les encours de certains clients tant domestiques qu'à l'exportation

Un contrat d'assurance-crédit court terme est négocié au sein du Groupe et est renouvelé annuellement. Ce dispositif est complété en 2013 par un déploiement d'une politique commune de « Credit Management » pour le Groupe.

Captive d'assurance

Le Groupe participe indirectement aux risques assurés au travers de sa captive de réassurance, Nexans Ré, opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2008. Cet outil d'optimisation et de gestion de la rétention du Groupe, mais aussi de prévention et de maîtrise des risques, intervient sur les

programmes de sinistres de fréquence : dommages-pertes d'exploitation, crédit court terme et transport. Son intervention est établie programme par programme, avec des limites par sinistre, et une limite cumulée pour toutes ses lignes, par année d'assurance de 4 millions d'euros.

7 Mandataires sociaux et dirigeants

Cette rubrique est à lire en conjonction avec la section 1 (Composition du Conseil d'administration) de la partie Gouvernement d'Entreprise du Rapport du Président 2013.

7.1 Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous récapitule, conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, la liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration de la Société au 31 décembre 2013 dans toute société durant l'exercice 2013. Il mentionne également les mandats échus au cours des cinq dernières années.

	Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2013 (et non échus au 31/12/2013)	Mandats échus au cours des cinq dernières années
Frédéric VINCENT Président-Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de Nexans Maroc* - Président d'Europacable* (Association professionnelle) 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur d'International Cable Company*, Nexans Energy USA Inc.*, Nexans Canada* - Président du Conseil d'Administration de Nexans USA Inc.* - Directeur Général Délégué de Nexans
Robert BRUNCK Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de CGG (anciennement CGGVeritas) - Président de l'Association pour la Recherche et le développement des Méthodes et Processus Industriels (ARMINES) - Administrateur vice-président du Centre Européen d'Education Permanente (CEDEP), de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie (ENSG), du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) - Administrateur du Groupement des Entreprises Parapétrolières et Paragazières-Association Française des Techniciens du Pétrole (GEP-AFTP) 	<p>Au sein de CGGVeritas (devenue CGG):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de CGGVeritas - Président du Conseil d'Administration de CGG Americas Inc.* - Président du Conseil de Surveillance de Sercel, CGGVeritas Services Holding B.V.* - Membre du Conseil de Surveillance de Sercel Holding S.A. <p>Et hors groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Thalès, de l'Institut Français du Pétrole (IFP), du Consortium Français de Localisation et du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)
Georges CHODRON DE COURCEL Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général Délégué de BNP Paribas - Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas - Président de BNP Paribas (Suisse) SA* - Vice-Président de Fortis Bank SA/NV* (groupe BNP Paribas) - Administrateur de Bouygues S.A., Alstom, F.F.P. (Société Foncière Financière et de Participations), Erbé SA*, GBL (Groupe Bruxelles Lambert)*, Scor Holding (Switzerland) AG*, Scor Global Life Rückversicherung Schweiz AG*, Scor Switzerland AG*, et Verner Investissements SAS - Membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA 	<ul style="list-style-type: none"> - Président de BNP Paribas UK (Holdings) Ltd* - Administrateur de BNP Paribas ZAO*, CNP (Compagnie Nationale à Portefeuille)* - Censeur de Safran, Scor SE - Président de Financière BNP Paribas SAS, Compagnie d'Investissement de Paris SAS

	Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2013 (et non échus au 31/12/2013)	Mandats échus au cours des cinq dernières années
	<ul style="list-style-type: none"> – Censeur de Exane (filiale de Verner) 	
Cyrille DUVAL Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> – Secrétaire Général de la Branche Eramet Alliages – Directeur Général Délégué de EHA (anciennement SIMA) (groupe Eramet) – Directeur Général de CEIR SAS – Président de Forges de Monplaisir (groupe Eramet) et de Brown Europe (groupe Eramet) – Gérant de Transmet (groupe Eramet) et de Sorame SCA – Administrateur d'Eramet, Comilog (groupe Eramet), et de Metal Securities (groupe Eramet) 	<ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de Stard S.A.
Jérôme GALLOT Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> – Conseiller du Président de Veolia Environnement – Administrateur de Caixa Seguros* (filiale brésilienne de la CNP Assurances), Plastic Omnium, – Censeur de NRJ Group 	<ul style="list-style-type: none"> – Directeur Général de Veolia Transdev – Administrateur de ICADE, CNP Assurances – Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric S.A. – Président de CDC Entreprises, Avenir Entreprises S.A. – Censeur d'Oseo
Véronique GUILLOT-PELPEL Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> – Juge consulaire au Tribunal de Commerce de Paris 	(néant)
Colette LEWINER Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> – Conseiller du Président de Cap Gemini – Présidente non exécutive de TDF – Administrateur de Eurotunnel S.A., Lafarge, Bouygues, Colas (filiale de Bouygues), TGS-NOPEC Geophysical Company ASA* et Compton Greaves Limited* – Membre de l'Académie des Technologies – Membre du Conseil Stratégique de la Recherche présidé par le Premier Ministre français 	<ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de La Poste
Andrónico Luksic Craig Administrateur proposé par le groupe Quiñenco	<ul style="list-style-type: none"> – Président du Conseil d'administration de Quiñenco S.A.* – Divers mandats au sein de sociétés du groupe Quiñenco: <ul style="list-style-type: none"> • Vice-Président du Conseil d'administration de Banco de Chile* et de CSAV* (Compañía Sudamericana de Vapores S.A.) • Président du Conseil d'administration de LQ Inversiones Financieras* et de CCU* (Compañía Cervecerías Unidas S.A.) (et ses filiales détenues à 100 %, CCU Chile*, CCU Argentina* and ECUSA*) • Administrateur de Invexans*, Antofagasta Minerals Plc*, Madeco* et SM Chile* 	(néant)

	Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2013 (et non échus au 31/12/2013)	Mandats échus au cours des cinq dernières années
	<ul style="list-style-type: none"> - Membre de la fédération de l'industrie du Chili SOFOFA* (Sociedad de Fomento Fabril), de la Chile-Pacific Foundation* et de l'ABAC* (APEC Business Advisory Council) - Vice-Président du <i>International Business Leaders' Advisory Council</i> de la municipalité de Shanghai* - Membre du <i>International Advisory Committee</i> de Barrick Gold*, de l'<i>International Advisory Council</i> de la Brookings Institution*, du <i>Advisory Board</i> du Canal de Panama* et du <i>Chairman's International Advisory Council</i> au sein du Conseil des Amériques (Council of Americas*) - Membre du <i>Global Advisory Council</i> de l'université de Harvard*, du <i>Global Advisory Board</i> de Harvard Business School*, du <i>Dean's Council</i> de Harvard Kennedy School*, du <i>International Advisory Board</i> de la <i>Blavatnik School of Government*</i> à Oxford, du <i>Advisory Board</i> de la <i>School of Economics and Management</i> de l'université Tsinghua* à Pékin, et de la <i>School of Management</i> de l'université Fudan* à Shanghai - Membre du <i>Latin American Executive Board</i> de la MIT Sloan School of Management* - Trustee Emeritus de Babson College* 	
<p>Francisco PEREZ MACKENNA Administrateur proposé par le groupe Quiñenco</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de Quiñenco S.A.* - Administrateur de diverses sociétés appartenant au groupe Quiñenco : Banco de Chile*, Madeco* (et certaines de ses filiales détenue à 100 %), CCU* (Compañía Cervecerías Unidas S.A.) (et diverses de ses filiales détenues à 100 %), CSAV* (Compañía Sud Americana de Vapores S.A.), SAAM* (Sudamericana Agencias Aéreas y Marítimas S.A.), ENEX* (Empresa Nacional de Energía Enex S.A.), et Invexans* 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Viña San Pedro Tarapacá* (Groupe Quiñenco) - Administrateur de Banchile Corredores de Bolsa*
<p>François POLGE DE COMBRET Administrateur indépendant</p>	<p>(néant)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Renault, Fonds Partenaires gestion, Sagem, Bouygues Telecom - Membre du Conseil de Surveillance de Safran
<p>Hubert PORTE Administrateur proposé par le groupe Quiñenco</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Président Exécutif d'Ecus Administradora General de Fondos S.A.* (capital investissement) - Au sein des sociétés chiliennes dont l'investissement est géré par Ecus Administradora General de Fondos S.A. : <ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de Albia* (blanchisserie industrielle) et de Green Pure* (agroalimentaire) - Administrateur de Vitamina* (chaîne de 	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de Central Frenos S.A.

	Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2013 (et non échus au 31/12/2013)	Mandats échus au cours des cinq dernières années
	<ul style="list-style-type: none"> crèches et jardins d'enfants) ; Loginsa(logistique) - Administrateur de Invexans* (groupe Quiñenco), Plastic Omnium S.A. Chili*(filiale chilienne du groupe Plastic Omnium) - Associé Gérant de Latin America Asset Management Advisors* (gestion d'actifs) 	
Mouna SEPEHRI Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Délégué à la Présidence de Renault, Membre du Comité Exécutif - Administrateur de Danone - Membre du Conseil de Surveillance de M6 (METROPOLE TELEVISION) 	(néant)
Nicolas de TAVERNOST Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Directoire du groupe M6 (METROPOLE TELEVISION) <ul style="list-style-type: none"> • Et au sein du groupe M6 : - Représentant permanent de : <ul style="list-style-type: none"> - M6 Publicité en sa qualité d'administrateur de Home Shopping Service S.A., de M6 Diffusion S.A., - Home Shopping Services en sa qualité d'administrateur de MisterGooddeal S.A., - Métropole Télévision en sa qualité d'administrateur de la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux, de Société Nouvelle de Distribution S.A., - Métropole Télévision en sa qualité de président de : M6 Publicité SAS, Immobilière M6 SAS, M6 Toulouse SAS, M6 Bordeaux SAS, M6 Interactions SAS, M6 Web SAS et M6 Foot SAS - Métropole Télévision en sa qualité de gérant associé de la SCI du 107, av. Charles de Gaulle. - Membre et administrateur de l'Association Football Club des Girondins de Bordeaux - Membre du comité des actionnaires de Multi 4 SAS - Président de la Fondation d'entreprise du groupe M6 <ul style="list-style-type: none"> • Hors groupe M6 : - Membre du Conseil de Surveillance de Ediradio S.A. (RTL) - Administrateur de Natixis, ATRESMEDIA* (anciennement Antena 3), GL Events S.A. 	<ul style="list-style-type: none"> • Au sein du groupe M6 : <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Société Nouvelle de Distribution S.A., - Représentant permanent de : <ul style="list-style-type: none"> - Métropole Télévision en sa qualité de présidente de M6 Numérique SAS, - M6 Interactions en sa qualité de présidente de M6 Développement SAS - Métropole Télévision en sa qualité d'administrateur de Paris Première S.A. et de Paris Première SAS, de Mister Gooddeal S.A. - Home Shopping Services en sa qualité d'administrateur de Télévente Promotion S.A. • Hors groupe M6 <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Business interactif et de Hôtel Saint-Dominique (à titre personnel) - Président de l'Association des Télévisions Commerciales Européennes (ACT)*
Lena WUJEK Administrateur représentant les salariés actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Actionariat Nexans - Responsable Droit des Sociétés et Droit Boursier au sein du Groupe Nexans 	(néant)

(*) Mandats exercés dans des sociétés ou institutions étrangères.
(en gras) Mandats exercés dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.

7.2 Opérations des mandataires sociaux et principaux dirigeants

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations réalisées par les dirigeants mentionnés à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2013 sont récapitulées dans le tableau ci-après.

	Date de l'opération	Nature de l'opération	Instrument financier	Prix Unitaire (en euros)	Montant total brut (en euros)
Frédéric Vincent Président-Directeur Général	18/10/2013	Acquisition	Actions	32,9164	8 031,60
	18/10/2013	Cession	Droit préférentiel de souscription	4,6729	8 037,39
	08/11/2013	Souscription (augmentation de capital)	Actions	22,50	116 775
Une personne physique liée à Frédéric Vincent , Président-Directeur Général	18/10/2013	Acquisition	Actions	32,80	4 592
	18/10/2013	Cession	Droit préférentiel de souscription	4,62	4 620
Andronico Luksic Craig Membre du Conseil d'Administration	20/05/2013	Acquisition	Actions	39,45	19 672
Georges Chodron de Courcel Membre du Conseil d'Administration	24/10/2013	Aquisition	Actions	33,49	5 760,28
Cyrille Duval Membre du Conseil d'Administration	8/11/2013	Souscription (augmentation de capital)	Actions	22,50	4 792,50
Une personne physique liée à Cyrille Duval , Membre du Conseil d'Administration	8/11/2013	Souscription (augmentation de capital)	Actions	22,50	3 847,50

Au terme des opérations réalisées en 2013, Frédéric Vincent et son épouse ont augmenté le nombre d'actions détenues dans la Société de 5 434 actions pour le porter de 14 836 actions à fin 2012 (18 625 directement et indirectement, en incluant les parts détenues dans le FCPE investi en actions Nexans) à 20 270 actions à fin 2013 (24 680 directement et indirectement, en incluant les parts détenues dans le FCPE investi en actions Nexans).

7.3 Rémunération des administrateurs

Au 31 décembre 2013, la Société compte 14 mandataires sociaux (membres du Conseil d'administration). Le montant annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs a été fixé à 650 000 euros par l'Assemblée Générale du 15 mai 2012, avec effet à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2012.

Les modalités de fixation et de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'administration comportent, sauf exception, une part fixe et une part variable, qui est fonction de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et leur participation aux Comités.

Afin de se conformer à la recommandation du Code AFEP-MEDEF révisé de juin 2013 selon laquelle la part variable doit être prépondérante par rapport à la part fixe, le Conseil d'Administration a décidé, dans sa réunion du 24 juillet 2013, d'aménager les règles de répartition des jetons de présence de la manière suivante², avec effet au 1^{er} janvier 2013, donc sans attendre le délai d'application précisé par le Guide d'application du Code AFEP-MEDEF publié en janvier 2014:

² Sauf pour les administrateurs dont le mandat a pris fin début 2013 avant la décision du Conseil.

- chacun des administrateurs, y compris le Président mais exception faite du représentant des salariés actionnaires, perçoit 13 000 euros d'allocation fixe ;
- chacun des administrateurs, y compris le Président, perçoit 3 000 euros pour chaque séance du Conseil à laquelle il participe, plafonné à 21 000 euros par an ;
- chacun des membres du Comité d'Audit et des Comptes perçoit 3 000 euros par réunion, plafonné à 12 000 euros par an, étant précisé que le Président du Comité perçoit 6 000 euros par réunion, plafonné à 24 000 euros par an ;
- chacun des membres du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise perçoit 3 000 euros par réunion, plafonné à 12 000 euros par an, étant précisé que le Président du Comité perçoit 4 500 euros par réunion, plafonné à 18 000 euros par an ; et
- chacun des membres du Comité Stratégique autre que le Président-Directeur Général perçoit 4 000 euros d'allocation fixe par an et 4 000 euros par réunion, plafonné au total à 12 000 euros par an.

Conformément à la politique du Groupe, il n'y a pas eu au titre de 2013 de versement de jetons de présence aux mandataires sociaux de Nexans SA au titre de mandats détenus dans des filiales du Groupe.

Le montant total des jetons de présence alloués au titre de l'année 2013, y compris au titre de la participation au Comité Stratégique créé en mars 2013, a été de 625 500 euros, répartis de la manière suivante pour chacun des administrateurs, en comparaison avec 2012 (en euros):

Membres du Conseil	Jetons de présence alloués en 2012 (au titre de 2012)	Jetons de présence alloués en 2013 (au titre de 2013)
Frédéric Vincent (Président du Conseil)	34 000	34 000
Robert Brunck	46 000	64 000
Gianpaolo Caccini*	46 000	16 500
Georges Chodron de Courcel	58 000	52 000
Cyrille Duval	46 000	43 000
Jérôme Gallot	64 000	73 000
Véronique Guillot-Pelpel	34 000	43 000
Colette Lewiner	34 000	46 000
Andronico Luksic Craig **	-	20 000
Guillermo Luksic Craig ***	22 000	7 000
François Polge de Combret	46 000	46 000
Francisco Pérez Mackenna	46 000	58 000
Hubert Porte	34 000	34 000
Mouna Sepehri	34 000	34 000
Nicolas de Tavernost	34 000	34 000
Lena Wujek (salarié actionnaire)****	12 000	21 000
TOTAL	590 000	625 500

* Administrateur dont le mandat a pris fin le 14 mai 2013 et n'a pas été renouvelé.

** Administrateur remplaçant Guillermo Luksic Craig et nommé le 14 mai 2013.

*** Administrateur dont le mandat a pris fin mars 2013.

**** Administrateur nommé le 15 mai 2012.

Les mandataires sociaux non dirigeants ne reçoivent aucune rémunération de la Société autre que les jetons de présence, à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires, qui reçoit une rémunération de la filiale qui l'emploie.

7.4 Principes généraux, rémunérations et avantages au bénéfice du Président-Directeur Général

7.4.1 Principes généraux – Synthèse des rémunérations

La Société applique le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, disponible en intégralité sur le site Internet de la Société, comporte une annexe relative aux principes gouvernant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au regard des principes du Code AFEP-MEDEF révisé de juin 2013. L'ensemble des éléments de rémunérations du Président-Directeur Général respectent les recommandations du Code AFEP-MEDEF révisé qui leur sont applicables sous réserve d'une des caractéristiques du régime de retraite décrite dans le Rapport du Président 2013.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise propose au Conseil d'administration la rémunération du Président-Directeur Général, sur la base des règles de détermination qu'il définit en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation annuelle des performances des dirigeants et la stratégie à moyen terme de l'entreprise et des pratiques du marché. Le Comité s'appuie, pour établir la structure de cette rémunération, sur les études de consultants extérieurs indiquant les pratiques du marché pour des sociétés comparables.

La rémunération versée au Président-Directeur Général comporte une part fixe et une part variable liée à la performance du Groupe à court et moyen-terme.

Synthèse

	Au titre de 2012	Au titre de 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 270 352 €	800 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice*	257 725 €	919 500 €
Total	1 528 077 €	1 719 500 €

* valorisation faite lors de l'exercice d'attribution

Récapitulatif des rémunérations du Président-Directeur Général

	2012		2013	
	Montants dus au titre de 2012	Montants versés en 2012	Montants dus au titre de 2013	Montants versés en 2013
Rémunération fixe	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
Rémunération variable	430 280 €	869 135 €	0 ****	430 280 €
Rémunération exceptionnelle*	-	455 000 €* [*]	-	-
Jetons de présence**	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €
Avantages en nature***	6 072 €	6 072 €	6 072 €	6 072 €
TOTAL	1 270 352 €	2 164 207 €	840 072 €	1 270 352 €

* Conformément à la politique de rémunération long-terme appliquée aux cadres-dirigeants jusqu'en 2010, le plan d'options n°9 du 9 mars 2010 destiné aux cadres-dirigeants du Groupe était associé, pour tous les bénéficiaires, à un plan d'intéressement long terme pouvant donner droit, en cas d'atteinte d'objectifs financiers préétablis, à un versement monétaire. Le niveau d'atteinte des objectifs du plan d'intéressement long terme associé au plan d'options n°9 a été constaté par le Conseil d'administration du 9 février 2012 et a donné lieu au versement au bénéfice du Président d'un intéressement long terme d'un montant de 455 000 euros.

** Voir infra paragraphe 7.3 (Rémunération des administrateurs).

Le Conseil du 10 février 2014, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'entreprise, a arrêté la rémunération fixe du Président-Directeur Général au titre de l'année 2014 à 800 000 euros. La rémunération fixe du Président-Directeur Général est donc restée inchangée depuis 2011.

7.4.2 Rémunération variable

Les critères sur lesquels la part variable est établie sont fixés au début de chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise, pour l'exercice en cours. Le Conseil statue également sur l'attribution de la part variable pour l'exercice précédent au regard de l'atteinte de critères préalablement définis.

Le montant de la part variable peut varier entre 0% et 150% de la part fixe de la rémunération. La rémunération variable cible correspond au montant de la part fixe de la rémunération à laquelle est appliquée le taux de bonus nominal (soit 100%).

La part variable est majoritairement fondée sur des critères quantitatifs liés à la performance du Groupe et à hauteur de 30 %, sur des critères non financiers liés à la performance individuelle du dirigeant-mandataire établis au vu de plusieurs objectifs distincts considérés stratégiques en termes d'activité, de marchés, de fonctionnement et d'organisation du Groupe. Le renforcement de 65 % à 70 % de la part des objectifs quantitatifs dans la part variable due au titre de 2013 vise à consolider le lien entre la performance financière de l'entreprise et la rémunération du dirigeant-mandataire social.

La part variable de la rémunération 2013 est ainsi déterminée:

- A hauteur de 70 % en fonction d'objectifs quantitatifs fondés sur la performance opérationnelle et financière du Groupe, lesquels objectifs sont identiques à ceux appliqués aux cadres-dirigeants du Groupe pour la détermination de la part variable de leur rémunération. Les trois objectifs financiers retenus sont la marge opérationnelle, le besoin en fonds de roulement et le free cash flow.
- A hauteur de 30 % en fonction de plusieurs objectifs individuels précis et préétablis qui ne sont pas décrits en détail en raison de leur confidentialité mais qui sont liés aux marchés, à l'activité, au fonctionnement et à l'organisation du Groupe.

Le Conseil d'administration du 10 février 2014 a constaté que le taux de réalisation des objectifs quantitatifs Groupe pour 2013 s'est élevé, pour la détermination de la part variable de la rémunération de Frédéric Vincent, à 41,5 %. Prenant en compte l'appréciation de l'atteinte à hauteur de 100% d'objectifs individuels précis et préétablis, qui ne sont toutefois pas rendus publics pour des raisons de confidentialité, le Conseil a constaté que la rémunération variable au titre de 2013 aurait dû s'élever à 472 000 euros.

Néanmoins, sur l'initiative du Président-Directeur Général compte tenu des plans sociaux en cours, le Conseil après délibération a décidé de ne pas lui attribuer de rémunération variable au titre de 2013. Le Conseil a donc décidé que la part variable (bonus) de la rémunération pour l'exercice 2013 sera de 0, le Président-Directeur Général n'ayant pas participé à la discussion ni à la délibération.

Le même Conseil a décidé que la part variable de la rémunération de Frédéric Vincent au titre de 2014, versée en 2015, pourra varier entre 0 % et 150 % de la part fixe de sa rémunération, comme c'était le cas pour la rémunération variable due au titre de 2013 et versée en 2014, soit une rémunération variable cible à la rémunération fixe à laquelle est appliquée le taux de bonus nominal (100%). Le Conseil d'administration a par ailleurs décidé de remplacer l'objectif du besoin en fonds de roulement par un objectif de retour sur capitaux employés (ROCE) et ajuster le poids relatif des objectifs financiers de la part quantitative comme suit : (1) marge opérationnelle : 40 %, (2) ROCE : 40 % et (3) free cash flow : 20 %.

7.4.3 Options de souscription d'actions et actions de performance attribuées au dirigeant-mandataire social

La Société applique depuis l'adoption du Code AFEP-MEDEF la recommandation relative à la soumission de l'exercice des options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ou l'acquisition définitive d'actions de performance à l'atteinte de conditions de performance. La totalité des options attribuées au titre des plans d'options ainsi que des actions de performance attribuées au bénéfice du dirigeant-mandataire social depuis novembre 2008 a ainsi été soumise à des conditions de performance appréciées sur plusieurs années.

Options de souscription d'actions attribuées au dirigeant-mandataire social

	Plan n°5 du 23/11/2006	Plan n°7 du 22/02/2008	Plan n°8 du 25/11/2008	Plan n°9 du 9/03/2010
Nombre d'options attribuées*	139 872	75 764	52 452	48 723
Point de départ de l'exercice	23/11/07	22/02/09	25/11/09	9/03/11
Date d'expiration	22/11/14	21/02/16	24/11/16	8/3/18
Prix de souscription*	65,28 €	61,11 €	37,29€	46,30€
Modalités d'exercice	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans
Conditions de performance	non	non	Oui : deux conditions de performance liées à la performance moyenne comparée de l'action Nexans et au Free Cash Flow dégagé par la Société.	Oui : deux conditions de performance liées à la performance moyenne comparée de l'action Nexans et au Free Cash Flow dégagé par la Société.

*Après ajustements appliqués suite à la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription du 8 novembre 2013.

Conformément à la politique de rémunération long-terme du Groupe, en 2013, le Président-Directeur Général n'a reçu aucune option. Il n'a levé aucune option en 2013.

Actions de performance attribuées au dirigeant mandataire-social

	Plan n°10 du 15/11/2011	Plan n°11 du 20/11/2012	Plan n°12 du 24/07/2013
Nombre d'actions attribuées*	A performance cible (100 %) : De 0 à 14 570 A performance maximale (150 %) : De 0 à 19 816	A performance cible (100 %) : De 0 à 15 153 A performance maximale (150 %) : De 0 à 19 816	De 0 à 58 280
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	316 188 €	257 725 €	919 500 €
Part réservée au dirigeant-mandataire social	Moins de 12 %	Moins de 15 %	Moins de 20 %
Pourcentage du capital représenté par l'attribution	0,06 %	0,06 %	0,2 %
Date d'acquisition	15/11/2014	20/11/2015	24/07/2016
Date de disponibilité	15/11/2016	20/11/2017	24/07/2018
Conditions de performance	Oui : deux conditions de performance - condition de performance boursière consistant à mesurer l'évolution du titre Nexans sur 3 ans par rapport au même indicateur calculé pour un panel de référence comportant 9 sociétés industrielles (Alstom, Legrand, Saint-Gobain, Rexel, Schneider-Electric, Prysmian, General Cable, ABB et	Oui : deux conditions de performance - condition de performance boursière consistant à mesurer l'évolution du titre Nexans sur 3 ans par rapport au même indicateur calculé pour un panel de référence comportant 9 sociétés industrielles (Alstom, Legrand, Saint-Gobain, Rexel, Schneider-Electric, Prysmian, General Cable, ABB et	Oui (détail infra)

	<p>Leoni), et</p> <ul style="list-style-type: none"> - condition de performance économique consistant à mesurer l'évolution du ratio Marge Opérationnelle sur Ventes (à cours métal réel) sur 3 ans par rapport au même indicateur calculé pour le même panel de référence que celui applicable à la condition de performance boursière. 	<p>Leoni), et</p> <ul style="list-style-type: none"> - condition de performance économique consistant à mesurer l'évolution du ratio Marge Opérationnelle sur Ventes (à cours métal réel) sur 3 ans par rapport au même indicateur calculé pour le même panel de référence que celui applicable à la condition de performance boursière. 	
--	---	---	--

* S'agissant des plans 10 et 11, le nombre d'actions qui seront définitivement acquises par le Président-Directeur Général pourra varier suivant le taux de performance constaté à l'issue de la période d'acquisition. Chiffres pour les plans 10, 11 et 12 présentés après ajustements décidés par le Conseil d'Administration du 20 novembre 2013 conformément à la loi suite à la réalisation de l'augmentation de capital du 8 novembre 2013.

Aucune action de performance n'est devenue disponible en 2013.

Conformément à la politique de rémunération long-terme du Groupe et à la proposition soumise aux actionnaires lors de l'assemblée annuelle du 14 mai 2013, le Conseil du 24 juillet 2013, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise, a adopté un plan de rémunération long-terme n°12 sous la forme d'un plan d'attribution d'actions de performance et d'actions gratuites destinées aux principaux cadres managers du Groupe. Le Conseil a attribué au Président-Directeur Général un nombre d'actions de performance pouvant varier de 0 à 58 280³ actions de performance dont l'acquisition définitive est conditionnée par l'atteinte de deux conditions de performance d'égale importance et communes à tous les bénéficiaires d'actions de performance, dont le Président-Directeur Général :

- (1) une condition de performance boursière appliquée à 50 % des actions attribuées et consistant à mesurer l'évolution du cours d'ouverture du titre Nexans sur trois ans (à compter de la date d'attribution) de date à date, et à la rapporter au même indicateur calculé pour le panel de référence constitué des 10 entreprises suivantes: Alstom, Legrand, Prysmian, General Cable, Rexel, ABB, Schneider-Electric, Saint Gobain, Leoni et NKT, et
- (2) une condition de performance économique appliquée à 50 % des actions attribuées et consistant à mesurer le niveau d'atteinte à fin 2015 des objectifs du plan stratégique triennal 2013-2015 publiés en février 2013 en termes de marge opérationnelle et de retour sur capitaux employés (ROCE), chacun de ces deux critères pesant pour la moitié de l'attribution soumise à la condition économique.

En fonction des niveaux de performance qui seront constatés à l'issue de la période d'acquisition expirant le 24 juillet 2016, le nombre d'actions qui seront définitivement acquises par le Président-Directeur Général pourra varier entre 0 et au plus 58 280 actions, en application d'échelles (voir section 7.5 infra).

Caractéristiques des allocations d'options et d'actions de performance au Président-Directeur Général

Depuis l'adoption du Code AFEP-MEDEF, les caractéristiques des allocations d'options ou d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux sont conformes aux recommandations prévues dans ledit Code et sont notamment soumises en totalité à des conditions de performance :

Périodicité	Attribution annuelle, sauf décision motivée et circonstances exceptionnelles.
-------------	---

³ Après ajustement décidé par le Conseil d'Administration du 20 novembre 2013 conformément à la loi suite à la réalisation de l'augmentation de capital du 8 novembre 2013.

Absence de décote	Les attributaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ne bénéficient d'aucune décote sur le prix.
Conditions de performance	L'acquisition définitive des actions de performance par les membres du Comité Exécutif (renommé Management Council fin 2013) et l'exercice des options de souscription d'actions par les membres du Management Council au titre des plans n°8 et n°9 sont soumis à la constatation par le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise de la satisfaction de conditions de performance fixées par le Conseil au moment de l'attribution, lesquelles sont décrits ci-avant.
Obligation de conservation (article L.225-197-1 du Code de commerce)	Le Président-Directeur Général est soumis à une obligation de conservation partielle des actions issues des levées d'options et doit conserver un nombre important et croissant des actions acquises suite à l'exercice d'options ou résultant de l'acquisition définitive d'actions de performance. Au titre des plans de stock options n°7, n°8 et n°9, les dirigeants mandataires sociaux attributaires sont tenus de conserver 1/4 des actions issus de chaque levée d'options jusqu'à la fin de leur mandat. Au titre des plans d'actions de performance n°10, n°11 et n°12, le Président-Directeur Général doit conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions 25 % des actions de performance acquises de manière définitive, sous réserve de décision contraire du Conseil au regard de sa situation et en particulier au vu de l'objectif de conservation d'un nombre croissant de titres ainsi acquis.
Obligation d'achat	L'attribution faite en faveur du Président-Directeur Général au titre des plans n°10 et n°11 est soumise à une obligation d'achat d'un nombre d'actions équivalent à 10 % des actions de performance définitivement acquises, au moment de leur disponibilité. L'attribution faite en faveur du Président-Directeur Général au titre du plan n°12 est soumise à une obligation d'achat d'un nombre d'actions équivalent à 5 % des actions de performance, à l'issue de la période de conservation.
Prohibition des instruments de couverture	Les options ou les actions de performance attribuées aux membres du Comité Exécutif (dont le Président-Directeur Général) ainsi que les actions issues de la levée des options ne peuvent pas faire l'objet de couverture. En application du plan de rémunération n°12, cette interdiction s'étend jusqu'à la fin de la période de conservation.
Périodes recommandées d'abstention	Procédure Groupe « Délit d'initié ».

Voir paragraphe 7.5 ci-après (« Options de souscriptions d'actions et actions de performance ») pour des précisions sur la politique de rémunération long terme et les plans de rémunération long-terme en cours, notamment les conditions de performance applicables au dernier plan n°12.

7.4.4 Engagements pris à l'égard du Président-Directeur Général

Date de début du premier mandat en tant que P-DG : 26 mai 2009
 Date du renouvellement de mandat en tant que P-DG : 15 mai 2012
 Date de fin du mandat en cours : Assemblée Générale 2016

Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages liés à la cessation ou changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non-concurrence
Non	Oui	Oui	Oui

Contrat de travail

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le contrat de travail de Frédéric Vincent, suspendu depuis mai 2006, a été rompu avec effet à son entrée en fonctions en tant que Président-Directeur Général de la Société en mai 2009.

Indemnités de départ

Frédéric Vincent bénéficiera en tant que Président-Directeur Général des engagements suivants de la Société autorisés par le Conseil et ratifiés par l'Assemblée Générale du 15 mai 2012.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, l'ensemble des indemnités de départ – à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence – ne pourra excéder deux ans de rémunération effective (fixe et variable).

Indemnité de fin de mandat

Le versement de l'indemnité de fin de mandat ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, qui seront présumés sauf décision contraire conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'administration, et avant que le Conseil ne constate le respect des conditions de performance.

L'indemnité de fin de mandat sera égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base.

Le versement de l'indemnité serait soumis à deux conditions de performance:

- (1) Une condition de performance boursière consistant à mesurer l'évolution du titre Nexans de date à date sur une période de trois ans, la dernière date de relevé étant la date de décision de révocation, cette évolution étant rapportée au même indicateur calculé pour le panel de référence constitué des sociétés suivantes : Leoni, Prysmian (Draka), Legrand, General Cable, Rexel, ABB, Schneider Electric, Saint Gobain et Alstom.
- (2) Une condition de performance économique consistant à mesurer l'évolution du ratio marge opérationnelle sur ventes (à cours métal réel) sur trois ans (trois exercices complets précédant l'exercice au cours duquel a lieu la révocation) du Groupe, cette évolution étant rapportée au même indicateur calculé pour le panel de référence.

La performance Nexans est à rapporter à celle du panel, par l'usage de paliers de performance, dont l'atteinte conditionne l'application d'un pourcentage minorateur du montant de l'indemnité perçue, selon l'échelle suivante :

<i>Palier</i>	<i>Niveau de performance et pourcentage de l'indemnité de départ dû</i>
Nexans supérieur à la médiane	100 %
Nexans supérieur au 4 ^{ème} décile	80 %
Nexans supérieur au 3 ^{ème} décile	50 %
Nexans inférieur ou égal au 3 ^{ème} décile	0 %

Ainsi, une performance inférieure au 3^{ème} décile ne donnera droit au versement d'aucune indemnité de départ.

Le niveau d'atteinte de ces conditions sera constaté par le Comité des Nominations et Rémunérations.

Indemnité de non-concurrence

En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à 1 an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle (part fixe) plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

Régime de retraite

Conformément à l'autorisation du Conseil d'Administration du 3 avril 2009 et l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 2009 dans sa 4^{ème} résolution, Frédéric Vincent, en tant que Président-Directeur Général, bénéficie du plan de retraite à prestations définies mis en place par le Groupe au bénéfice de certains salariés et mandataires sociaux. Le Conseil d'administration du 7 février 2012 a confirmé, dans le cadre du renouvellement du mandat de Président-Directeur Général, le bénéfice par Frédéric Vincent de ce régime de retraite. L'assemblée générale des actionnaires a approuvé cet engagement le 15 mai 2012.

Ce régime de retraite à prestations définies, dont le règlement a été adopté par le Conseil d'administration en 2004 (et dont les modifications des 1^{er} octobre et 25 novembre 2008 ont été approuvées par l'assemblée générale des actionnaires) conditionne le bénéfice du régime supplémentaire à l'achèvement par le bénéficiaire de sa carrière au sein de la Société.

La rente, viagère et réversible, est basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Cette rente vient en complément des régimes obligatoires et complémentaires de base et est limitée à 30 % de la rémunération fixe et variable du bénéficiaire, soit une limite inférieure à la limite de 45 % prévue par le Code AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'administration du 25 novembre 2008 a modifié le règlement du plan en subordonnant le bénéfice du plan à 5 ans d'ancienneté pour les nouveaux mandataires sociaux.

Le régime de retraite supplémentaire répond aux critères du Code AFEP-MEDEF en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires, l'ancienneté, un pourcentage limité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la période de référence utilisée pour le calcul des prestations.

La part des engagements pris par le Groupe pour les retraites et autres engagements de même type concernant Frédéric Vincent est de 8 591 970 euros au 31 décembre 2013, charges exclues. Le montant des charges sociales et taxes associées s'élève à 4 678 570 euros.

Régime de prévoyance

Frédéric Vincent bénéficie du régime collectif de prévoyance (décès, incapacité, invalidité et frais médicaux) mis en place en faveur des salariés de la Société.

7.5 Options de souscription d'actions et actions de performance

Evolution de la politique de rémunération long-terme du Groupe

Jusqu'en 2010 inclus, la politique de rémunération long terme du Groupe a constitué en une attribution annuelle d'options de souscription d'actions associé, depuis 2007, à une attribution annuelle d'options assortie d'un plan cash d'intéressement long terme à une population élargie de managers. La politique de rémunération long-terme du Groupe en 2011 et 2012 a évolué vers une attribution aux principaux cadres-dirigeants du Groupe (y compris les membres du Management Council, anciennement Comité Exécutif) d'actions de performance ainsi que, au bénéfice de certains cadres à haut potentiel, un nombre limité d'actions gratuites.

En 2013, le Groupe a décidé d'inscrire sa politique de rémunération long terme plus étroitement encore dans une stratégie globale de fidélisation et de motivation de ses employés compétitive au regard des pratiques de marché. Compte tenu de l'adoption de son plan stratégique 2013-2015 à 3 ans et de la volonté d'aligner plus fortement encore les intérêts des principaux dirigeants avec ceux des actionnaires, la Société a adapté sa politique d'attribution d'actions de performance de la manière suivante, étant précisé que la politique d'attribution d'actions gratuites (non soumises à conditions de performance) est inchangée.

- Ajustement de la politique de rémunération long terme en fonction de la population concernée:
 - le Président-Directeur Général se voit attribuer, comme par le passé, des actions de performance (disponibilité effective potentielle à horizon 5 ans) dont le nombre sera déterminé en tenant compte de l'ensemble de ses éléments de rémunération et soumises à des conditions de performance indexées sur les objectifs du plan stratégique du Groupe à trois ans ;
 - les principaux cadres-dirigeants du Groupe se voient attribuer des actions de performance associées à une rémunération conditionnelle à moyen terme liée à l'atteinte de conditions de performance indexées sur les objectifs du plan stratégique du Groupe à 3 ans ;
 - une population élargie de cadres-dirigeants bénéficie d'une rémunération conditionnelle à moyen terme liée à l'atteinte de conditions de performance indexées sur les objectifs du plan stratégique du Groupe à 3 ans.
- Alignement de la condition de performance économique sur les objectifs du plan stratégique 2013-2015 et augmentation de la représentativité de la condition de performance boursière par un élargissement du panel de référence (10 sociétés pour le plan n°12 au lieu de 9 sociétés pour les plans n°10 et 11) et adoption d'une échelle plus exigeante.

Options de souscription d'actions

Historique des attributions d'options de souscription d'actions

Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée le 8 novembre 2013, les plans d'option de souscription d'actions ont fait l'objet d'un ajustement d'une part du prix d'exercice des options conformément aux dispositions du Code de commerce, d'autre part du nombre d'options consenties en conséquence. Ces deux ajustements sont calculés conformément aux dispositions des règlements des plans, et en particulier en application de la

	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°9
Date de l'Assemblée	5/06/03	15/05/06	15/05/06	10/05/07	10/04/08	26/05/09
Date d'attribution	23/11/05	23/11/06	15/02/07	22/02/08	25/11/08	9/03/10
Nombre d'options ou d'actions attribuées *	361 447	398 317	32 147	354 841	358 633	389 026
Dont dirigeant-mandataire social*	-	139 872	-	75 764	52 452	48 723
Dont 10 premiers salariés attributaires*	106 070	193 490	32 147	90 334	87 653	101 407
Nombre total de bénéficiaires	96	29	5	180	216	240
Point de départ de l'exercice	23/11/06	23/11/07	15/02/09	22/02/09	25/11/09	9/03/11
Date d'expiration	22/11/13	22/11/14	14/02/15	21/02/16	24/11/16	8/3/18
Prix de souscription*	34,43 €	65,28 €	85,60 €	61,11 €	37,29€	46,30€
Modalités d'exercice	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	50 % le 15/02/09 ; 25 % chaque année suivante	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans Conditions de performance	Par ¼ tous les ans Conditions de performance
Nombre d'actions souscrites à fin 2013*	217 125	-	-	-	17 162	2 289
Nombre d'options annulées*	144 322	14 829	14 663	23 680	27 186	24 323
Options restant à lever à fin 2013*	0	383 488	17 484	331 161	314 285	362 414

*Après ajustements appliqués suite à la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription le 8 novembre 2013.

Actions souscrites au cours de l'exercice 2013 suite à la levée d'options de souscription d'actions par les 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé

	Nombre d'actions souscrites	Prix
Plan n°4 du 23 novembre 2005	30 711	40,13 €

Historique des plans d'attribution d'actions de performance

	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12
Date de l'Assemblée	31/05/2011	15/05/2012	14/05/2013
Date d'attribution	15/11/2011	20/11/2012	24/07/2013
Actions de performance attribuées (performance cible)*	115 558	124 008	n/a
Actions de performance attribuées (performance maximale)*	171 298	183 099	319 007
Dont dirigeant-mandataire social (à performance maximale)*	19 816	19 816	58 280
Dont 10 premiers salariés attributaires*	35 784	38 232	167 846
Actions gratuites attribuées*	15 679	17 470	17 534
Date d'acquisition (résidents français)	15/11/14	20/11/15	24/07/16
Date de disponibilité (résidents français)	15/11/16	20/11/17	24/07/18
Nombre total de bénéficiaires	256	247	173
Nombre d'actions acquises	-	-	-
Nombre d'actions annulées	2 867	1 395	-

* Après ajustements appliqués suite à la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription le 8 novembre 2013.

Les conditions de performance des plans d'actions de performance n°10 et n°11 sont les suivantes : (1) une condition de performance boursière consistant à mesurer l'évolution du titre de la Société sur 3 ans par rapport au même indicateur calculé pour un panel de référence, et (2) une condition de performance économique consistant à mesurer l'évolution du ratio Marge Opérationnelle sur Ventes (à cours métal réel) sur 3 ans par rapport au même indicateur calculé pour le même panel de référence que celui applicable à la condition de performance boursière.

L'acquisition définitive des actions de performance attribuées au titre du plan n°12 du 24 juillet 2013 sera soumise à une condition de présence ainsi qu'à des conditions de performance exigeantes, mesurées chacune sur une période de 3 ans. Les conditions de performance sont réparties en deux compartiments, boursier et économique.

- La moitié des actions de performance attribuées sera soumise à une condition de performance boursière consistant à mesurer l'évolution du titre Nexans sur 3 ans par rapport au même indicateur calculé pour un panel de référence intégrant les 10 sociétés suivantes : Alstom, Legrand, Prysmian, General Cable, Rexel, ABB, Schneider Electric, Saint Gobain, Leoni et NKT. Le nombre d'actions définitivement acquises sera déterminé au vu de l'échelle suivante, dont le degré d'exigence a été renforcé par rapport à l'échelle adoptée pour les plans précédents :

Palier atteint par Nexans par rapport au panel	% d'actions attribuées définitivement acquises au titre de la condition boursière
> 9 ^{ème} décile	100 %
> 8 ^{ème} décile	80 %
> 7 ^{ème} décile	70 %
> 6 ^{ème} décile	60 %
≥ médiane	50 %
< médiane	0 %

- L'autre moitié des actions de performance attribuées sera soumise à une condition de performance économique consistant à mesurer le niveau d'atteinte à fin 2015 des objectifs du plan stratégique triennal 2013-2015 publiés en février 2013 en termes de marge opérationnelle et de retour sur capitaux employés (ROCE). Le nombre d'actions définitivement acquises sera déterminé au vu de l'échelle suivante, étant précisé qu'un quart des actions attribuées dépendra du résultat atteint de marge opérationnelle et un quart dépendra du résultat atteint en retour sur capitaux employés.

Marge opérationnelle Groupe à fin 2015	% d'actions attribuées définitivement acquises au titre de cette condition
≥ 400 M€	100 %
≥ 390 M€ et < 400 M€	90 %
≥ 380 M€ et < 390 M€	80 %
≥ 370 M€ et < 380 M€	70 %
≥ 360 M€ et < 370 M€	60 %
≥ 350 M€ et < 360 M€	50 %
< 350 M€	0 %

Retour sur capitaux employés Groupe à fin 2015	% d'actions attribuées définitivement acquises au titre de cette condition
≥ 12%	100 %
≥ 11% et < 12%	90 %
≥ 10% et < 11%	80 %
≥ 9% et < 10%	70 %
≥ 8% et < 9%	60 %
≥ 7% et < 8%	50 %
< 7%	0 %

L'impact du plan d'attribution d'actions de performance et d'actions gratuites n°12 en termes de dilution potentielle est d'environ 0,80 % à fin 2013.

8. Informations concernant la Société et son capital

8.1 Capital social

Capital social au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013, le montant du capital social s'élevait à 42 043 145 euros divisé en 42 043 145 actions de un (1) euro chacune de valeur nominale. Ce montant résulte des levées de 36 161 options de souscription d'actions intervenues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2013 et l'émission de 12 612 942 actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital réalisée le 8 novembre 2013. Chaque action donne droit à un droit de vote (voir paragraphe 1.2.11 ci-avant pour des détails sur l'augmentation de capital)

Tableau de l'évolution du capital de la Société au cours des 5 dernières années

Date	Opération	Nombre d'actions émises / annulées	Montant nominal de l'opération	Montant cumulé du capital (en euros) et du nombre d'actions
11 février 2009	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	36 250	36 250 €	27 936 953
12 juin 2009	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	33 850	33 850 €	27 970 803
9 février 2010	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	42 125	42 125 €	28 012 928
27 juillet 2010	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	89 067	89 067 €	28 101 995
5 août 2010	Augmentation de capital réservée aux salariés	482 467	482 467 €	28 584 462
14 janvier 2011	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	19 929	19 929 €	28 604 391
26 juillet 2011	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	115 639	115 639 €	28 720 030
11 janvier 2012	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	3 050	3 050 €	28 723 080
24 juillet 2012	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	37 630	37 630 €	28 760 710
3 août 2012	Augmentation de capital réservée aux salariés	499 984	499 984 €	29 260 694
18 décembre 2012	Exercice de l'option de conversion des « OCEANE 1,5 % 2013 »	98	98 €	29 260 792
14 janvier 2013	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	133 250	133 250 €	29 394 042
31 août 2013	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	9 500	9 500 €	29 403 542
30 septembre 2013	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	24 661	24 661 €	29 428 203
31 octobre 2013	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	2 000	2 000 €	29 430 203
8 novembre 2013	Augmentation de capital en numéraire par l'émission d'actions nouvelles	12 612 942	12 612 942 €	42 043 145

Capital social potentiel au 31 décembre 2013

Les titres donnant accès à des actions de la Société sont :

- (1) Les OCEANE émises le 23 juin 2009 par appel public à l'épargne pour un montant d'emprunt total d'environ 212 millions d'euros représenté par 4 000 000 d'OCEANE de valeur nominale unitaire 53,15 euros (visa AMF n° 09-187 en date du 15 juin 2009) (les « **OCEANE 4 % 2016** »). La durée de cet emprunt est de 6 ans et 192 jours. L'amortissement normal doit ainsi s'effectuer en totalité le 1er janvier 2016 par remboursement au pair, soit 53,15 euros par OCEANE. La Société dispose d'une option de forçage de la conversion (sous forme d'option de remboursement anticipé) si le cours de l'action dépasse un certain seuil. Cette OCEANE prévoit un droit de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires au 1^{er} janvier 2015. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 4 % l'an, payable à terme échu le 1er janvier de chaque année. Le taux de rendement actuariel brut des OCEANE est de 4 % (en l'absence de conversion et/ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissement anticipé). L'option de conversion ou d'échange des OCEANE peut être exercée à tout moment par les porteurs d'OCEANE jusqu'au 7^{ème} jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé. Au 31 décembre 2013, la totalité des OCEANE 4 % 2016 restait en circulation.

En conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel et conformément aux modalités de calcul d'ajustement expressément prévues dans les conditions d'émission des OCEANE 4% 2016, à compter du 8 novembre 2013 une OCEANE 4% 2016 qui donnait droit à conversion en une action de la Société donne désormais droit à conversion en 1,1250 action de la Société.

- (2) Les OCEANE émises le 29 février 2012 par appel public à l'épargne pour un montant d'emprunt total d'environ 275 millions d'euros représenté par 3 780 588 millions d'OCEANE de valeur nominale unitaire 72,74 euros (visa AMF n° 12-083 en date du 21 février 2012) (les « **OCEANE 2,5 % 2019** »). La durée de cet emprunt est de 6 ans et 307 jours. L'amortissement normal doit ainsi s'effectuer en totalité le 1er janvier 2019 par remboursement au pair, soit 72,74 euros par OCEANE. La Société dispose d'une option de forçage de la conversion (sous forme d'option de remboursement anticipé) si le cours de l'action dépasse un certain seuil. Cette OCEANE prévoit un droit de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires au 1^{er} juillet 2018. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 2,5% l'an, payable à terme échu le 1er janvier de chaque année. Le taux de rendement actuariel brut des OCEANE est de 2,5 % (en l'absence de conversion et/ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissement anticipé). L'option de conversion ou d'échange des OCEANE peut être exercée par les porteurs d'OCEANE à tout moment et jusqu'au 7^{ème} jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé. Au 31 décembre 2013, la totalité des OCEANE 2,5 % 2019 restait en circulation.

En conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel et conformément aux modalités de calcul d'ajustement expressément prévues dans les conditions d'émission des OCEANE 2,5 % 2019, à compter du 8 novembre 2013 une OCEANE 2,5 % 2019 qui donnait droit à conversion en une action de la Société donne désormais droit à conversion en 1,1250 action de la Société.

- (3) Les 1 408 832 options de souscription d'actions attribuées par la Société représentant environ 3,35 % du capital et donnant droit chacune en cas d'exercice à une action de la Société.
- (4) Les 50 438 actions gratuites (non soumises à condition de performance) attribuées au profit de certains membres du personnel salarié, représentant environ 0,12 % du capital social au 31 décembre 2013.

(5) Les 537 022 actions gratuites soumises à conditions de performance (à performance maximale) attribuées au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, représentant environ 1,27 % du capital social au 31 décembre 2013.

Il n'existait, au 31 décembre 2013, aucun autre titre ou droit donnant accès directement ou indirectement au capital social.

Le capital potentiel (capital existant auquel sont ajoutés les titres susceptibles de donner accès à des actions de la Société) représente environ 126 % du capital social au 31 décembre 2013.

Voir également paragraphe 7.5 du présent Rapport de Gestion ci-avant (*Options de souscription d'actions et actions de performance*).

8.2 Répartition du capital et des droits de vote

Principaux actionnaires

Sur la base des informations reçues en application de l'article L.233-7 du Code de commerce, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société au 31 décembre 2013 sont :

- Le Groupe Quiñenco (Chili), lequel détient par le biais de sa filiale Invexans, 26,55 % du capital de la Société à fin 2013,
- Manning & Napier Advisors (Etats-Unis), lequel détient près de 8 % du capital,
- Bpifrance Participations (France), lequel détient 7,82 % du capital,
- Amber Capital (Royaume-Uni), lequel détient environ 5 % du capital.

Déclarations de franchissements de seuils légaux durant l'année 2013

Les déclarations de franchissement de seuils portées à la connaissance de l'Autorité des Marchés Financiers au cours de l'exercice 2013 sont les suivantes :

Date du franchissement de seuil	Date de la déclaration	Société ou intermédiaire inscrit	Nombre total d'actions et de droits de vote	% du capital	% des droits de vote	Origine de la déclaration
12/07/2013	18/07/2013	BPI Groupe via Bpifrance Participations SA ⁽¹⁾	1 620 000	5,51%	5,51%	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
16/10/2013	22/10/2013	Amber Capital UK LLP	1 556 264	5,29%	5,29%	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
21/10/2013	24/10/2013	UBS AG	1 635 584	5,56%	5,56%	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
25/10/2013	30/10/2013	UBS AG	1 381 245	4,69%	4,69%	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions et droits de vote
29/10/2013	31/10/2013	UBS AG	1 386 868	4,71%	4,71%	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions et droit de vote
06/11/2013	11/11/2013	UBS AG	1 570 003	5,33%	5,33%	Franchissement du seuil à la hausse en nombre d'actions et de droit de vote
07/11/2013	08/11/2013	Groupe Quiñenco via Invexans (anciennement Madeco)	7 376 120	25,06%	25,06%	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
08/11/2013	12/11/2013	Groupe Quiñenco via Invexans (anciennement Madeco)	10 624 422	25,27%	25,27%	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
08/11/2013	12/11/2013	UBS AG	1 967 201	4,68%	4,68%	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions et droits de vote
08/11/2013	12/11/2013	Third Avenue Management LLP ⁽²⁾	1 520 890	3,62%	3,62%	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions et droits de vote ⁽³⁾
25/11/2013	26/11/2013	Manning & Napier Advisors LLC ⁽⁴⁾	3 350 863	7,97%	7,97%	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions et droits de vote.
17/12/2013	19/12/2013	UBS AG	2 126 966	5,06%	5,06%	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote.
20/12/2013	23/12/2013	UBS AG	1 879 692	4,47%	4,47%	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions et droits de vote.
20/12/2013	30/12/2013	Dodge & Cox ⁽⁵⁾	2 084 112	4,96%	4,96%	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions et droits de vote.

(1) Cette déclaration fait suite à la réorganisation des activités du Fonds Stratégique d'Investissement au sein de la Banque Publique d'Investissement.

(2) La société Third Avenue Management LLC (Etats-Unis) agit pour le compte de clients et de fonds sous gestion.

(3) Par suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée le 8 novembre 2013.

(4) La société Manning & Napier Advisors LLC (Etats-Unis) agit pour le compte de clients et de fonds de gestion.

(5) La société Dodge & Cox (Etats-Unis) agit pour le compte de fonds de gestion.

8.3 Rachats d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2012 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions dans les conditions qu'elle a fixées. Au 31 décembre 2013, aucun programme de rachat d'actions n'a été lancé par le Conseil d'administration. La Société ne détient à cette date aucune de ses propres actions.

8.4 Actionnariat salarié

Suite notamment à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription intervenue le 8 novembre 2013, la participation des salariés au capital calculée conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce représente 3,03% (dont 98,85% par le biais de FCPE) du capital social au 31 décembre 2013.

8.5 Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Outre les engagements envers Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général décrits au paragraphe 7.4 ci-avant (Rémunérations et avantages au bénéfice du Président-Directeur Général) certains membres salariés du Management Council de la Société auraient droit, en cas de licenciement (pour un motif autre que la faute lourde ou grave) au versement d'une indemnité contractuelle égale à un ou deux ans de leur rémunération brute totale.

Par ailleurs, la Société a conclu le 27 mars 2011 un accord avec son principal actionnaire Invexans⁴ (groupe Quiñenco)), lequel accord a été amendé par avenant le 26 novembre 2012 afin de permettre au groupe Quiñenco de renforcer le montant de sa participation dans le capital. Aux termes de l'accord amendé, qui arrive à terme le 26 novembre 2022, Invexans est soumis, pour une durée de trois ans expirant le 26 novembre 2015, à un engagement de limitation de sa participation à 28 % du capital et à un engagement de conservation de cette participation de 20 % du capital (augmenté à 25 % en cas de franchissement du seuil de 25 % du capital). En outre, Invexans a le droit, pendant la durée de l'accord, de disposer de trois représentants au Conseil d'administration de la Société et les parties peuvent résilier l'accord ou mettre fin à certaines de leurs obligations en cas d'offre publique sur la Société.

Les 5 engagements suivants comportent des dispositions relatives au changement de contrôle de la Société:

- (1) Une opération de titrisation pluriannuelle mise en place en avril 2010 pour un montant maximum de 250 millions d'euros de créances cédées au travers d'un programme dit « *On Balance Sheet* » non décomptabilisant pour un encours maximum de créances financées actuellement fixé à 110 millions d'euros et d'un programme dit « *Off Balance Sheet* », avec décomptabilisation des créances cédées, pour un encours maximum de créances financées actuellement fixé à 25 millions d'euros. Au 31 décembre 2013, les montants de créances financées sur les programmes *On* et *Off* se montent respectivement à environ 75 millions et 19 millions d'euros. Aux termes de ces programmes de titrisation, un cas de changement de contrôle de la Société peut entraîner la cessation d'acquisition des créances et la fin des programmes.
- (2) Le contrat de crédit syndiqué conclu le 1^{er} décembre 2011 (*Multicurrency Revolving Facility Agreement*) d'un montant initial de 540 millions d'euros porté à 596 millions d'euros par un amendement en date du 19 décembre 2012. Ce contrat comporte une clause d'exigibilité anticipée notamment en cas de changement de contrôle de la Société.

⁴ Anciennement Madeco.

- (3) Le prospectus d'émission des « Notes 2017 » (obligations 5,75 %, 2007-2017, émises le 2 mai 2007 et admises à la cotation à la Bourse de Luxembourg). Aux termes du prospectus d'émission, les obligataires disposent d'une option de remboursement anticipé à 101% du pair en cas de changement de contrôle de la Société accompagné d'une dégradation de sa notation.
- (4) Les prospectus d'émission des OCEANE 4 % 2016 et des OCEANE 2,5% 2019, prévoient un droit de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires respectivement au 1^{er} janvier 2015 (1^{er} jour ouvré suivant) et au 1^{er} juillet 2018 (1^{er} jour ouvré suivant).
- (5) Le prospectus d'émission de l'emprunt obligataire 4,25 % 2018 prévoit que les obligataires disposent d'une option de remboursement anticipé à 101% du pair en cas de changement de contrôle de la Société accompagné d'une dégradation de sa notation.

9 Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE)

Le **Comité CSR**⁵ créé en 2009 suit les différentes initiatives et détermine les politiques en termes de RSE et de développement durable. Il est présidé par Frédéric Vincent, Président-Directeur Général du Groupe et se réunit deux fois par an.

En outre, deux Comités experts, organisés autour de groupes de travail et se réunissant également deux fois par an, sont chargés de piloter et coordonner les thèmes et projets dans les principaux domaines suivants :

- **Comité expert « Gouvernance et Social »** : Gouvernance, éthique et conduite des affaires, achats responsables, sécurité au travail, dialogue social, projets de mécénat, relations avec les communautés.
- **Comité expert « Environnement et Produits »** : Gestion environnementale sur site, Etude des sols, Innovation et développement de nouveaux produits, Analyse de cycle de vie et éco-déclarations, Produits et Solutions durables.

Depuis 2012, la Société publie une brochure dédiée au développement durable et à la RSE en version française et anglaise. Cette brochure est en ligne sur le site du Groupe (www.nexans.com/RSE).

Ethique et conduite des affaires

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires est diffusé à l'ensemble des salariés et est porté à la connaissance des parties prenantes. Ce Code fixe les principes de conduite des affaires que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il décline les valeurs, principes d'action et règles de conduite dont l'application et la mise en œuvre relèvent de la responsabilité des directeurs et plus généralement de l'encadrement de toutes les unités et filiales du Groupe. Il s'intègre dans le programme de Responsabilité Sociale dont le renforcement a conduit le Conseil d'administration de la Société du 25 novembre 2008 à approuver l'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies. Son application entre dans le champ des revues périodiques de l'audit interne.

Traduit en 16 langues, le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires est accessible sur le site du Groupe (www.nexans.com) ainsi que sur l'Intranet du Groupe et les sites Intranet pays. Il est remis à chaque salarié lors de son entrée dans la filiale concernée du Groupe.

⁵ CSR : Corporate Social Responsibility – RSE : Responsabilité Sociale d'Entreprise.

Une vérification externe a été menée sur l'exhaustivité et la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales communiquées dans ce rapport dans le cadre de l'article R. 225-105-2 du Code de commerce.

9.1 Démarche environnementale et données environnementales

La Direction Industrielle supervise la stratégie industrielle, les budgets d'investissement et l'ingénierie des grands projets industriels. Dans chacun de ces domaines, elle s'assure du respect et de la protection de l'environnement conformément aux dispositions légales et aux exigences environnementales du Groupe.

Les règles édictées et les objectifs fixés par la Direction Industrielle en matière environnementale s'appliquent à l'ensemble des unités à travers le monde.

Les objectifs environnementaux du Groupe sont les suivants :

- Respecter les exigences réglementaires ;
- Maîtriser les consommations d'énergie et d'eau ;
- Prévenir les risques de pollution par la maîtrise des impacts générés par nos activités, produits ou services ;
- Réduire le volume des déchets générés et mieux les valoriser ;
- Déployer le programme interne de certification environnementale EHP (Environnement Hautement Protégé).

Le programme d'amélioration continue des sites de production est piloté par le Comité CSR « Environnement et Produits ».

Démarches d'évaluation et de certification environnementales

En ligne avec la norme ISO 14001 (67 % des sites du Groupe certifiés ISO14001), le système de gestion des risques environnementaux, piloté par le département HSE⁶ du Groupe, s'appuie sur un suivi de l'ensemble des sites à l'aide d'une évaluation environnementale annuelle complétée d'un programme d'audit.

En complément de cette évaluation, les sites sont audités systématiquement par la direction HSE du Groupe. En 2013, 11 sites ont ainsi été audités et 2 se sont vu remettre le label interne EHP. L'objectif de ces audits est de s'assurer que les standards du Groupe sont bien appliqués dans chacun des sites et de remettre, lorsque cela est justifié, le label EHP qui implique notamment une revue systématique de tous les risques inhérents à l'activité du site et des moyens de prévention mis en place, le recyclage d'au moins 50% de l'eau de refroidissement consommée ; le contrôle de la qualité de ses effluents ; de ne pas avoir de stockage de liquide dangereux sans protection ; de ne plus détenir de PCBs sur site ; d'avoir une politique de tri des déchets ; et de disposer d'un plan de gestion de crise environnementale.

A fin 2013, la majorité des sites du Groupe ont reçu ce label EHP, et la plupart des sites de production possèdent, à minima, l'une ou l'autre des certifications (ISO14001 ou EHP).

⁶ HSE : Hygiène, Sécurité et Environnement

Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement

Le manuel environnement du Groupe détaille les différents niveaux de formation, d'information, de sensibilisation et de compétence des salariés en fonction de leur niveau de responsabilité. Il permet notamment d'identifier les fonctions et postes pouvant avoir un impact significatif sur l'environnement et pour lesquels une formation spécifique peut être nécessaire.

Les audits réguliers menés par la Direction Industrielle participent également aux actions de sensibilisation des sites de production à la démarche de management environnemental.

Le déploiement du programme de formation à destination des directeurs des sites de production et regroupant une trentaine de modules (12 jours de formation) dont 1 module est dédié à la gestion environnementale s'est poursuivi au cours de l'année 2013.

En 2013, ce programme de développement des directeurs d'usine a été marqué par le lancement de 3 nouvelles promotions et 41 directeurs d'usine ont suivi ce programme.

Des formations ciblées pour les collaborateurs concernés par des enjeux spécifiques comme REACH⁷ sont également proposées au sein du Groupe.

De plus, des opérations régulières, diversifiées et ciblées de communication sont réalisées conjointement par la Direction Industrielle et la Direction de la Communication afin d'animer, informer, motiver et impliquer les collaborateurs dans la démarche environnementale du Groupe. Des bonnes pratiques en matière environnementale sont mises à disposition de l'ensemble des collaborateurs sur l'intranet.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Gestions de crise : Tous les sites du Groupe établissent un plan de gestion de crise environnementale. Ces plans sont audités par la Direction HSE du Groupe et sont renforcés par des investissements dans des équipements de protection, tels que des bassins de rétention ou obturateurs pour éviter toute pollution à l'extérieur du site, ou des kits d'intervention d'urgence (barrage flottant, obturateur mobile ...). Ces équipements sont régulièrement testés au cours d'exercices dédiés.

Amiante : La surveillance continue de l'amiante dans les sites opérationnels fait partie de la politique du Groupe. 62 % des sites du Groupe ont réalisé un diagnostic amiante sur leurs bâtiments et leurs équipements. Cet état des lieux mis à jour annuellement sur l'ensemble des sites industriels permet de disposer d'un inventaire précis des matériaux contenant de l'amiante lié (c'est-à-dire non susceptible de libérer des fibres dans l'atmosphère) encore présents dans les bâtiments ou équipements. Les zones éventuellement à risque font l'objet de consignes spécifiques à destination de toutes les personnes qui pourraient être susceptibles d'intervenir dans lesdites zones afin que toutes les mesures de protection nécessaires soient prises et respectées.

Le Groupe utilise des matériaux sans amiante dans les bâtiments (loués ou construits) et dans les équipements utilisés partout dans le monde (y compris dans les pays où l'amiante est autorisée).

⁷ REACH : Registration Evaluation Authorization of Chemicals (Enregistrement Evaluation et Autorisation des Substances Chimiques)

Dépenses et investissements consacrés à l'environnement

En 2013, le total des dépenses consacrées à l'environnement est de 4,2 millions d'euros (4,8 millions d'euros en 2012). Ces dépenses couvrent notamment : les taxes à caractère environnemental (ex.: taxes sur l'eau), l'entretien (comme l'achat de filtres), les analyses et contrôles, les redevances et les permis, ainsi que les dépenses inhérentes aux déchets. Les investissements « environnementaux » approuvés pour l'année 2013 sont de 2,4 millions d'euros. D'autres dépenses pourraient devoir être effectuées visant à la dépollution de sites fermés et susceptibles d'être cédés, dépenses que le Groupe estime inférieures à la valeur de marché des sites considérés.

Montant des provisions pour risques en matière d'environnement

Voir Section 6.2.8 « Risques industriels et environnementaux » ci-avant.

9.1.1 Pollution et gestion des déchets

L'impact environnemental

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Groupe vise à réduire progressivement ses impacts environnementaux. Dans cette optique, une analyse des sources de pollution par activité a été réalisée, en fonction des processus clé et des risques généraux de l'activité industrielle.

Coulées continues: Cette activité engendre de fortes consommations d'eau et de gaz ainsi qu'une pollution de l'air. Les fumées liées au fonctionnement des fours de coulées sont traitées et suivies en accord avec les seuils imposés par les réglementations. Les coulées continues de cuivre et d'aluminium du Groupe consomment également des produits de décapage et de pacification (alcool, acide). Ces produits dangereux sont stockés et transportés dans le respect des réglementations locales et des standards imposés par le Groupe.

Métallurgie: Les principales ressources concernées par l'activité de tréfilage sont l'électricité et l'eau, qui est utilisée pour les émulsions, et le refroidissement. Les émulsions de tréfilage sont traitées et filtrées afin de prolonger leur durée d'utilisation puis sont éliminées par des prestataires agréés.

Câblage: La fabrication des câbles par extrusion nécessite une grande quantité d'eau pour le refroidissement, qui est largement recyclée. La consommation reste donc faible. Les rejets dans l'air sont traités par des aspirateurs filtres spécifiques à chaque installation et soumis aux seuils d'émission établis par chaque pays. La consommation de solvants concerne essentiellement les encres de marquage, dont un traitement spécifique est prévu par le Groupe : armoires de stockage, hottes aspirantes pour le nettoyage des pistolets encreurs ou des molettes.

Mélanges: La fabrication des mélanges (PVC, caoutchouc, HFFR⁸) servant de matière première pour l'isolation des câbles nécessite l'utilisation d'un certain nombre de produits potentiellement polluants (peroxyde, silane, plastifiant) ce qui requiert de la part des sites concernés (26 sites) de prendre des précautions particulières en matière de stockage, de transport et d'utilisation, et ce, conformément aux exigences réglementaires propres à chaque pays (ventilation des locaux, stockage sur des rétentions adéquates, palette de rétention pour le transport dans l'usine, etc.).

Rejets dans l'eau

⁸ HFFR : Halogen-Free Flame Retardant (sans halogène et retardant flamme).

Afin de se prémunir des risques de déversement accidentel dans les réseaux d'eau pouvant conduire à une pollution d'eau de surface ou d'installations publiques, certaines mesures spécifiques sont prises sur les sites, notamment l'installation d'obturateurs de réseaux capables de contenir une pollution majeure ou les eaux d'extinction incendie. Les mesures prises ont déjà permis d'équiper 37 sites avec de tels obturateurs.

Rejets dans le sol

Du fait de stockages de produits dangereux, des risques de pollutions graduelles ou accidentelles existent sur les sites. Afin de se prémunir de tels risques, le Groupe vise à éliminer certaines pratiques (absence de cuves de rétention, cuves enterrées sans protection, etc.).

Les différentes sociétés du Groupe ayant une activité industrielle ont continué en 2013 le démantèlement de cuves enterrées et la surveillance sur la rétention des liquides polluants dans les zones de stockage et d'utilisation. Chaque site dispose de kits d'intervention d'urgence en cas de déversement.

S'agissant des Polluants Organiques Persistants, un programme de remplacement des équipements contenant des PCBs a été mis en place au sein des différentes sociétés du Groupe ayant une activité industrielle. En 2013, la plupart des sites n'a plus d'équipements contenant des PCB.

Concernant les risques de pollution associés au passif environnemental de ses sites, le Groupe s'est doté d'un comité spécifique et d'une procédure de gestion environnementale de son patrimoine immobilier notamment pour ses opérations d'acquisition ou de cession de sites. Outre ces opérations exceptionnelles, ce même comité s'assure du déploiement de cette procédure de façon volontaire et standardisée sur tous les sites du Groupe. L'objectif étant de connaître et maîtriser au mieux les risques de pollution et d'en limiter les potentielles conséquences.

Rejets dans l'air:

Le Groupe n'est pas soumis aux quotas européens sur les émissions de carbone. Néanmoins, il calcule annuellement ses émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau mondial. Ainsi sont suivies les émissions liées à la consommation d'énergie fossile et aux émissions fugitives de GES (scope 1), les émissions indirectes liées à l'achat d'électricité et de vapeur (scope 2) et les émissions provenant de la gestion de ses déchets (scope 3 partiel).

Dans le Groupe, la source principale d'émissions directes de gaz à effet de serre est la consommation d'énergie. L'amélioration de l'efficacité énergétique constitue donc le premier levier de réduction de l'impact de l'activité du Groupe sur le climat.

Les activités des différentes sociétés du Groupe ayant une activité industrielle ne sont généralement pas à l'origine de rejets atmosphériques. Les rejets industriels liés à la combustion d'énergie fossile (SO_x et NO_x) sont canalisés et traités par filtres lorsque cela est nécessaire, notamment dans les activités de coulée.

Concernant les rejets de Composés Organiques Volatils (COV), ceux-ci sont limités en raison d'une faible utilisation de solvants (applications très ponctuelles d'encre). De manière générale, les émissions atmosphériques de polluants sont considérées non-significatives et ne font pas l'objet de reporting au niveau du Groupe.

Conscient du fait que le SF₆ est un gaz à effet de serre puissant, dont la longévité est extrêmement longue, le Groupe travaille en Suisse avec d'autres groupes industriels et s'est engagé à réduire ses émissions de SF₆.

La gestion des déchets

La gestion des déchets est un enjeu environnemental et économique important pour le Groupe. Le Groupe mène une politique de réduction de ses déchets en agissant sur deux axes :

- La réduction des déchets : les déchets de production sont suivis mensuellement par tous les sites ainsi que par la Direction Industrielle du Groupe. En 2013, le taux de déchets de production par tonne de câble produite est de 4,9 % ;
- L'amélioration du taux de recyclage des déchets

Tri et récupération: Tous les sites ont mis en place un programme de tri des déchets à la source (bois, cartons, métaux, etc.) et lorsque cela est possible, les déchets de production peuvent être réutilisés directement sur le site en tant que matière première secondaire (purges PVC par exemple). Les déchets dangereux (déchets sensibles nécessitant un traitement spécifique) sont identifiés, triés, puis traités par des prestataires agréés, dans le respect des formalités et réglementations locales.

Traitement et recyclage : Le Groupe est impliqué dans le recyclage de ses déchets de fabrication, notamment par le biais de la société RECYCABLE, dont il possède 36 % des parts.

En 2013, le Groupe a envoyé 10 023 tonnes de déchets de câbles en provenance de ses usines à RECYCABLE pour recyclage. Les autres tonnes de déchets de câbles ont été envoyées chez des recycleurs locaux.

Le tri des déchets d'usine, en plus du recyclage des déchets câbles, permet de valoriser la plupart d'entre eux : bois, papier, carton, produits ferreux, huiles machines, batteries, déchets spéciaux, etc.

Les nuisances et autres pollutions

Bruit

Le bruit n'échappe pas aux préoccupations du Groupe. Le critère de nuisance sonore est pris en considération lors de l'achat d'un équipement industriel.

Certaines installations et équipements sont émetteurs de bruit, dont les activités de transport et de manipulation. Des précautions sont prises pour limiter leur impact sonore (formations, port d'équipements individuels de protection, etc.).

Les niveaux sonores sont périodiquement vérifiés et des mesures sont faites en limite de propriété dans le cadre de l'instruction des dossiers administratifs compte tenu de la réglementation locale.

Les quelques sites concernés par le bruit du fait de leurs activités ont adopté des solutions appropriées : la réduction du bruit à la source grâce à des équipements plus silencieux ; l'insonorisation grâce au confinement des machines ; la pose de murs antibruit ; et l'aménagement de plages horaires pour les activités bruyantes.

Dans l'hypothèse où malgré le déploiement et le respect de toutes ces mesures des nuisances seraient portées à sa connaissance, le Groupe s'efforcerait, dans la mesure du possible, de les limiter en mettant en place les actions correctives adaptées.

Vibrations

Le Groupe veille à ce que les équipements des différentes sociétés du Groupe ayant une activité industrielle ne génèrent pas de vibrations pouvant apporter des nuisances à leurs salariés ou aux riverains. Toutefois, si de telles nuisances étaient portées à leur connaissance, elles s'efforceraient, dans la mesure du possible, de les limiter en mettant en place les actions correctives adaptées.

Odeurs

Les nuisances olfactives ne sont pas considérées comme significatives dans notre activité. En effet, les activités industrielles des sociétés concernées du Groupe ne sont généralement pas génératrices d'odeurs. A ce titre, la Société n'a pas connaissance de plainte formulée à ce sujet.

9.1.2 Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau

Le processus de fabrication des câbles entraîne une consommation d'eau de refroidissement importante. Afin de limiter cet impact, le Groupe a investi dans des équipements de refroidissement à circuits fermés. A ce jour, sur les 75 sites qui utilisent de l'eau pour des opérations de refroidissement, 67 d'entre eux recyclent à plus de 75 %.

A titre d'information, pour les activités de câblage, la consommation totale d'eau ramenée à la tonne produite est de 4,5 m³.

Inscrivant la gestion de l'eau dans la démarche d'amélioration continue, les sites les plus consommateurs d'eau font l'objet d'un suivi particulier et des plans d'actions personnalisés ont été définis.

Consommation de matières premières

Les sociétés du Groupe ayant une activité industrielle s'efforcent d'augmenter la part de cuivre recyclé dans leurs câbles. Ainsi 12 858 tonnes de cuivre provenant de déchets valorisés ont été fondues dans les coulées continues du Groupe.

Le Groupe a également pris l'initiative de réduire l'impact de ses emballages, notamment pour ses tourets. Ainsi, les sites européens du Groupe s'approvisionnent essentiellement en tourets certifiés PEFC garantissant une gestion durable de la ressource. De plus, le Groupe a pour ambition de généraliser son programme de collecte et de réutilisation de tourets. D'ores et déjà, plus de 260 000 tourets employés par les sociétés du Groupe ayant une activité industrielle ont été collectés et réutilisés entre 1 et 5 fois.

Consommation d'énergie et efficacité énergétique

Les économies d'énergie demeurent une préoccupation majeure du Groupe. La stratégie du Groupe pour réduire ses consommations se décline en deux domaines d'actions : l'efficacité énergétique des sites de production et l'optimisation du fret des produits.

Différents investissements ont ainsi été réalisés dans ce domaine : dans les usines, remplacement de compresseurs d'air par des équipements modernes moins consommateurs d'énergie, remplacement des moteurs triphasés <20KW par des moteurs à haute efficacité énergétique et en ce qui concerne les produits, amélioration du facteur de puissance (diminution de la puissance réactive) et amélioration des réseaux électriques.

Afin de structurer la démarche d'efficacité énergétique, une campagne d'audit a été réalisée auprès des 16 sites les plus consommateurs totalisant 50 % de la consommation afin d'identifier les gisements d'économies les plus importants. Des recommandations sur les 10 actions prioritaires dans la gestion des fluides ont été diffusées au sein du Groupe pour un déploiement progressif. Par ailleurs des études détaillées ont été menées sur les process les plus consommateurs d'énergie.

Utilisation des sols

La nature des activités du Groupe (aucune activité extractive) ainsi que l'implantation des sites dans des zones industrielles impactent très faiblement les sols. Le Groupe mène ses activités de pose de câbles souterrains et sous-marins dans le respect des obligations réglementaires applicables.

9.1.3 Changement climatique

Le groupe n'a pas identifié d'impacts significatifs lié aux effets du changement climatique.

9.1.4 Protection de la biodiversité

L'activité industrielle des sociétés concernées du Groupe a un impact limité sur la biodiversité. Toutefois, quelques initiatives visant à protéger la biodiversité sont prises par certains sites. Ainsi les sites de Bucaramanga en Colombie, Americana au Brésil et Karmoy en Norvège mènent des programmes de plantations d'arbres.

9.1.5 Note méthodologique

Le processus de suivi et d'analyse des données environnementales est réalisé par la Direction Industrielle du Groupe qui procède à leur consolidation.

Les données figurant dans ce paragraphe 9.1 résultent des informations environnementales collectées annuellement, par entité, via un système interne de collecte des données (EMP – *Environmental Management Plan*) ; et d'échanges avec les sites lors de visites et d'audits internes.

Périmètre : le périmètre de consolidation des données concerne tous les sites industriels du Groupe (93 sites) et couvrent les sociétés détenues directement ou indirectement à plus de 50 % par le Groupe. Les sites acquis en année N sont inclus dans le périmètre de reporting environnemental en année N+1. Ainsi, les sites administratifs et logistiques ne sont pas inclus dans le périmètre car leur impact environnemental est non significatif. Les données inhérentes aux sites de Tianjin, de Yanggu et de Gelnica ne sont pas intégrées dans le périmètre consolidé pour l'année 2013. De plus, dès lors qu'il est fait mention de consommation rapportée à la tonne de câble produite, le périmètre considéré est limité aux entités de câblage (hors activité de faisceaux, accessoires et métallurgie), soit 58 sites.

Référentiel : les indicateurs s'appuient sur des définitions standards Groupe définis dans le Manuel Environnement du Groupe.

Précisions sur les définitions des indicateurs :

Consommation d'énergies

Les consommations de fioul sont les achats réalisés au cours de l'année et non les consommations réelles.

Matières premières

Les consommations de solvants sont les achats réalisés au cours de l'année et non les consommations réelles.

Production de déchets

Les déchets envoyés par un site de production vers un autre site Nexans, pour valorisation ou non, sont comptabilisés en tant que déchets.

Contrôles : des contrôles de cohérence sont effectués à l'issue de la campagne de collecte, par comparaison des périodes précédentes - des échanges avec les entités permettent de les corriger.

9.1.6 Indicateurs environnementaux

Voir **Annexe 3** du présent Rapport.

9.2 Démarche sociale et données sociales

9.2.1 Stratégie Ressources Humaines (RH)

Alignée sur la stratégie du Groupe, la stratégie ressources humaines repose sur deux axes :

- Développer la performance managériale des collaborateurs ;
- Soutenir la transformation du Groupe.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions ont été menées en 2013 :

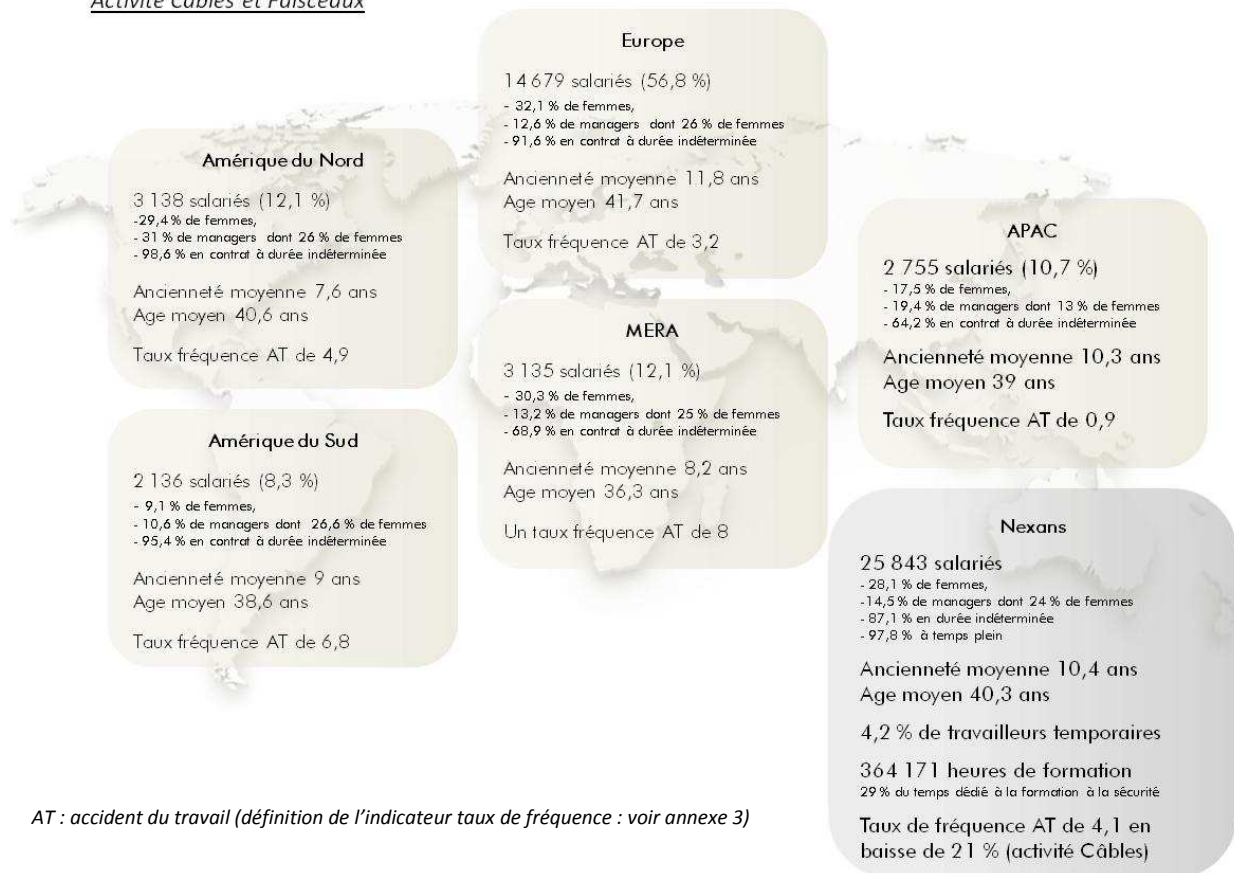
- Les grands processus ressources humaines du Groupe (Recrutement, Mobilité, Gestion des Carrières, Pilotage des rémunérations, Evaluation des fonctions) ont été revus pour refléter cette nouvelle orientation, et apporter uniformité, simplicité et efficacité dans leur exécution ;
- Le processus de gestion de la performance des cadres a notamment été repensé et unifié pour l'ensemble du Groupe. Son implémentation se fera progressivement, tous les cadres de Nexans devant être couverts à fin 2014 ;
- Partie intégrante de ce processus, un modèle de compétences managériales, découlant des valeurs du Groupe, a été développé. Il sera déployé pour la totalité de la population cadres du Groupe, à travers des évaluations annuelles ;
- En support des activités de formation du Groupe, un outil informatique de « *Learning Management System* » a été lancé afin de faciliter l'accès aux formations proposées dans le catalogue de l'Université Nexans, d'amplifier l'utilisation des *e-learning*, de favoriser la constitution de réseaux et d'échanges, et de consolider le suivi de la réalisation des plans de développement individuels ;
- La fonction ressources humaines de Nexans a été redéployée pour mieux correspondre à la réalité des organisations du Groupe et augmenter le niveau de services apporté aux opérations. Les fonctions centrales, faisant office de centre d'expertise, ont été renforcées par la création des positions dédiées à la gestion des talents pour chacun des métiers transverses du Groupe (« *HR Development* »). Parallèlement, les organisations opérationnelles (zone ou *Market Line*) se vont vu adjoindre des positions de « *HR Business Partner* », ayant vocation à leur amener un support RH opérationnel.

Tout en respectant les obligations juridiques locales, cette politique vise à :

- Renforcer l'efficacité de l'organisation ;
- Accroître l'efficacité de la fonction RH
- Développer l'employabilité et proposer de évolutions à nos collaborateurs ;
- S'assurer que la santé et la sécurité au travail demeure une priorité absolue.

9.2.2 Nexans dans le monde

Activité Câbles et Faisceaux



AT : accident du travail (définition de l'indicateur taux de fréquence : voir annexe 3)

Dans le monde au 31 décembre 2013, la répartition des 25 843 salariés du Groupe par zone géographique et par niveau de responsabilité illustre ses caractéristiques fondamentales, qui définissent sa politique sociale :

- Une internationalisation : 86,4 % de son effectif travaille hors de France,
- Une population de niveau équivalent ingénieur à spécialiste ou manager représentant 14,5 % de l'effectif total,
- Un taux de féminisation de 28,1 %,
- Une part importante d'emplois durables (87,1 %) et d'emplois à temps plein (97,8 %).

Evolutions, transformations et changements

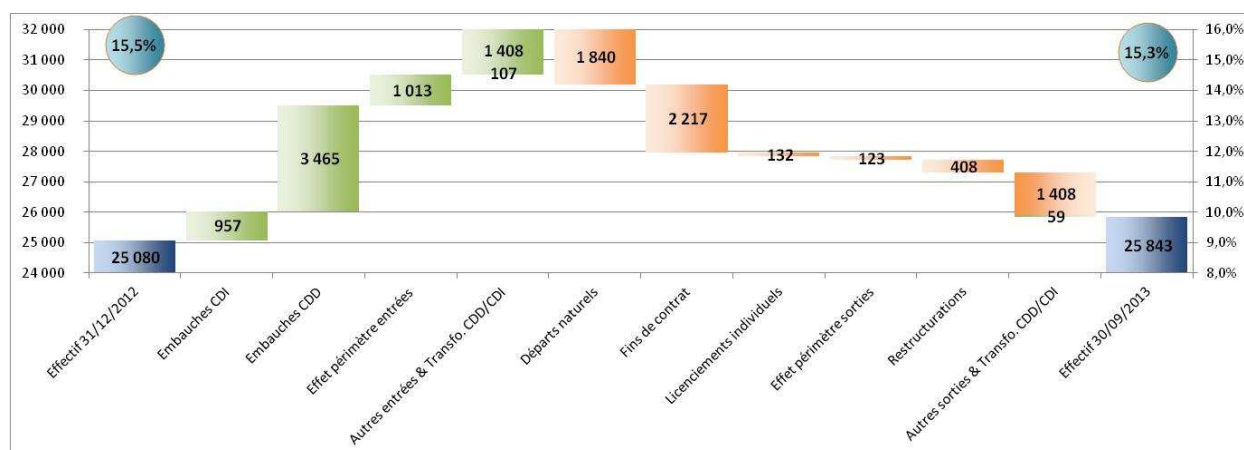
Les effectifs pris en compte dans l'effectif total et dans la répartition des effectifs par zone géographique concernent la totalité des effectifs du périmètre consolidé du Groupe présents au 31 décembre 2013.

L'effectif global est passé de 25 080 salariés en 2012 à 25 843 en 2013 (+ 3%). Cette augmentation résulte d'une part de l'acquisition de l'usine de Yanggu en Chine (1 032 salariés à fin décembre 2013), et d'autre part d'une progression continue depuis ces dernières années de l'activité faisceaux au Mexique et en Tunisie.

Les salariés permanents représentent 87,1 % des effectifs du Groupe. Il existe cependant en matière de recrutement des disparités qui reflètent les particularités de l'activité au sein du groupe: ainsi sur la partie Câbles, Nexans a embauché autant de salariés en CDI (Contrat à

Durée Indéterminée) que de salariés en CDD (Contrat à Durée Déterminée), tandis que sur l'activité Faisceaux, les embauches en CDD représentent près de 97 % des embauches totales en 2013 du fait de la saisonnalité de l'activité. La part des embauches en CDD est assez élevée, mais sur l'année, 1 408 CDD ont été transformés en CDI (83 % de ces transformations sont imputables à l'activité Faisceaux).

Le recours au CDD répond au besoin de flexibilité exigé par la charge de production. En 2013, pour l'activité Câbles, les CDD se situent principalement en Chine 64,4 % et 10,8 % en Allemagne.



Les flux de sortie sur l'année 2013 (en excluant les transformations de CDD en CDI) (4 779) ont été moins importants que les entrées (5 542). La variation nette des effectifs du groupe (+ 763) est positive aussi bien sur l'activité Câbles que sur l'activité Faisceaux et est principalement portée par l'intégration de Yanggu (1 032 salariés au 31 décembre 2013).

Les fins de CDD sont la première cause de sortie des salariés (2 217 soit 46,4 % des sorties) après les démissions (1 630 soit 34 % des sorties).

En 2013, le taux de rotation⁹ du Groupe est passé à 15,3 % contre 15,5 % en 2012.

Dans le cadre d'un plan de rétention, l'Australie et la Corée ont mis en place des projets permettant aux salariés d'être exposés, pour de courtes périodes, à des activités internationales visant à développer leurs compétences multiculturelles. Ces mesures répondent aux attentes des jeunes salariés d'ouvrir leur carrière à l'international, l'une des conditions exprimées pour évoluer et rester au sein du Groupe.

Au Chili, suite aux conclusions de l'enquête sur le climat social menée en 2010 et 2011, des axes de progrès ont été identifiés pour favoriser la rétention des salariés dont l'environnement de travail, la rémunération et le développement professionnel. Des groupes de travail destinés aux managers ont ainsi été constitués principalement autour du modèle de compétences, d'initiatives intensifiées autour de la communication interne.

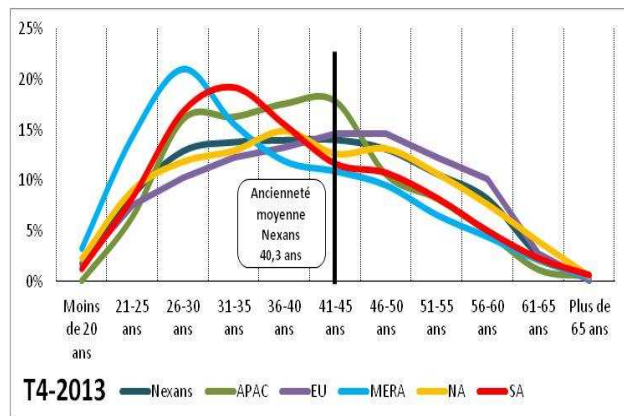
Les collaborateurs

- Répartition par catégorie socioprofessionnelle

⁹ Taux de rotation du personnel = nombre de départs (démission, fin de contrat, licenciement individuel, décès) hors retraite, restructuration, cession, mobilité/effectif moyen x 100

Les effectifs du Groupe se composent de 14,5 % de managers dont 24,2 % sont des femmes. La représentation des femmes dans la population managers du Groupe est assez homogène, avec cependant une exception en Asie Pacifique où elle est de 13,1 %.

- Répartition par âge et ancienneté



Le Groupe a embauché en 2013 67,2 % collaborateurs de moins de 30 ans – Ce taux est assez homogène selon les zones (sauf pour l'Amérique de Nord à 46,9 %).

L'ancienneté moyenne de 10,4 ans pour le groupe en 2013 reste inchangée par rapport à 2012.

En France, la réflexion sur les seniors engagée avec les partenaires sociaux depuis 2010 a abouti en 2013 à la conclusion d'un accord d'entreprise sur les contrats de génération. Cet accord vise à définir des actions concrètes destinées à favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi en contrat à durée indéterminée et à favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi de salariés âgés afin d'assurer la transmission des savoirs et des compétences entre générations. Il répond aux objectifs retenus dans les accords sur la Gestion Prévisionnelles des Emplois et Compétences signé en 2008, sur les risques psycho-sociaux signé en 2011 et sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé en 2012. Il s'appuie sur un diagnostic préalable portant sur la situation de l'emploi des jeunes et des salariés âgés. Un calendrier de mise en œuvre des engagements et des indicateurs de suivi sont définis pour mesurer l'avancement des actions.

- Organisation du travail

Le travail du personnel au sein du Groupe est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles qui sont variables d'un pays à l'autre. Tout horaire inférieur à l'horaire en vigueur au sein d'un établissement est considéré comme temps partiel.

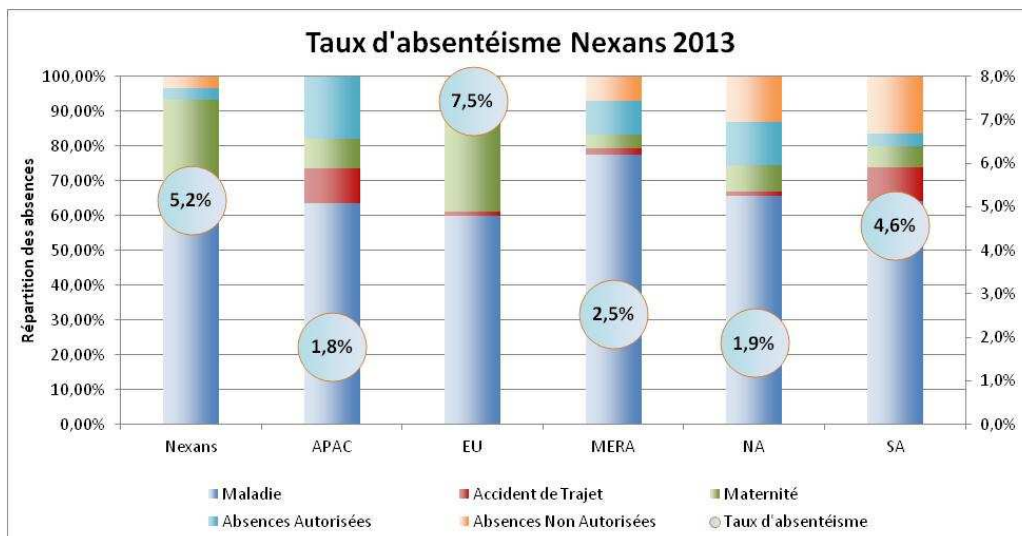
L'effectif temps partiel représente 2,11 % de l'effectif total situés à 91,6 % en zone Europe, en particulier au Benelux 28,8 %, en Allemagne 21,6 % et en France 13,4 %.

En Allemagne, dans le cadre d'une gestion de fins de carrières anticipées et progressives, Nexans propose un contrat à temps partiel jusqu'à l'âge légal de la retraite, avec la volonté de d'optimiser la transmission des savoirs. Ainsi, les spécialistes expérimentés peuvent évoluer vers des missions de conseil, qui permettent de former leurs successeurs salariés Nexans ou des apprentis, et d'assurer un renouvellement de main d'œuvre qualifiée.

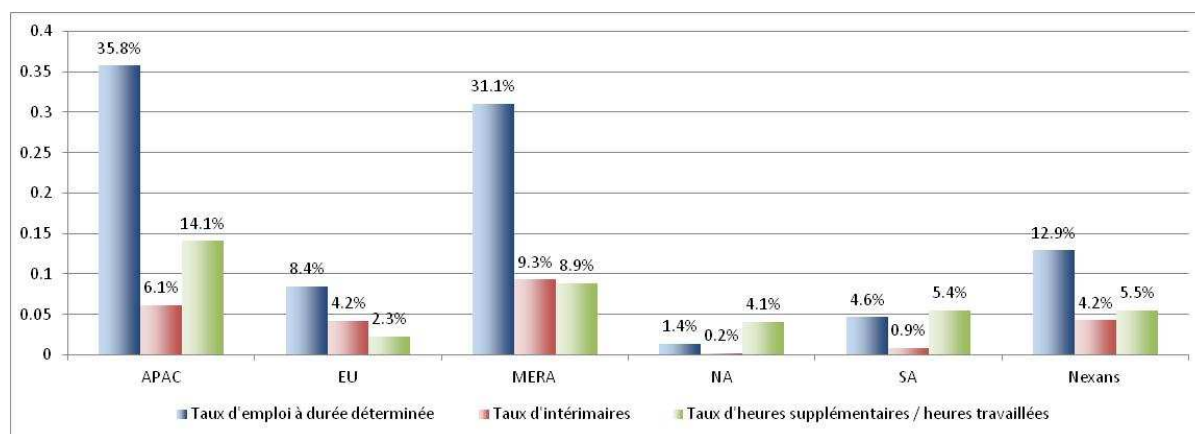
Le suivi de l'absentéisme est un élément clé du management ressources humaines. Effectué à tous les niveaux du Groupe, il assure l'équilibre de l'organisation. En 2013, le taux d'absentéisme du Groupe est resté stable à 5,2 %, et 4,1 % pour l'activité Câbles (en baisse de

12,2 % par rapport à 2012), 8,1 % pour l'activité Faisceaux (en hausse de 16,9 % par rapport à 2012).

Si la maladie est pour l'ensemble du Groupe la principale cause d'absentéisme. Des disparités existent selon les zones pour les autres motifs d'absences. Les absences non autorisées pour retard sont par exemple la deuxième cause d'absentéisme pour l'Amérique du Sud en 2013, alors que les causes presque exclusives d'absentéisme en Europe sont la maladie et la maternité.



Le Groupe est amené à mettre en œuvre localement des démarches pour atténuer l'incidence de l'absentéisme sur l'activité. Un travail en amont sur les causes de l'absentéisme avec le management permet de trouver des solutions pertinentes (CDD, intérim, heures supplémentaires) pour pallier le remplacement des salariés.



En 2013, les CDD ont représenté 12,9 % de l'effectif (44,7 % sur l'activité Câbles et 55,3 % sur l'activité Faisceaux). Les travailleurs temporaires sur l'activité Câbles ont représenté 5,8 % de l'effectif permanent moyen de l'année (6,9% en 2012).

En complément des effectifs, sur les activités Câbles et Faisceaux, le recours aux heures supplémentaires a également été utilisé en 2013 et représente 5,5 % des heures travaillées en 2013, contre 5,4% en 2012.

9.2.3 Gestion des compétences et politique de l'emploi

Gestion et développement des compétences

Le processus de développement des compétences du Groupe a pour objectif principal de développer les collaborateurs et les organisations afin de permettre leur adaptation permanente aux évolutions de l'activité et délivrer la performance attendue.

o **Compétences managériales**

En 2013, le Groupe a élaboré un nouveau modèle de compétences managériales qui permet de décliner et partager les six valeurs du Groupe en comportement attendu pour chaque manager. En intégrant l'évaluation des compétences managériales à l'entretien de performance annuel, le Groupe démontre une volonté d'orienter le changement culturel du Groupe.

Cette démarche s'inscrit dans le plan de transformation du Groupe et contribue à aligner tous les managers aux comportements et attitudes attendus. Ce nouveau modèle de leadership sera dès 2014 partie intégrante des entretiens de performance des managers.

o **Compétences fonctionnelles**

Depuis 2007, le Groupe développe des modèles de compétences permettant d'aligner les objectifs stratégiques, les organisations et le développement professionnel de chaque salarié afin de :

- professionnaliser les collaborateurs présents au sein de chaque famille de métiers ;
- disposer des compétences nécessaires dans les organisations pour aujourd'hui et pour demain ;
- proposer un plan individuel de développement professionnel pour chacun lui permettant d'être acteur de sa carrière.

Ces modèles sont utilisés dans de nombreux processus ressources humaines tels que l'analyse des besoins de formation, le développement des programmes de l'Université Nexans, la définition des profils de recrutement et la création des parcours de carrière.

La gestion des carrières

Le Groupe porte un effort continu sur l'identification et le développement des talents au sein de son organisation. Les plans de carrière sont construits selon des règles de gestion qui garantissent des évaluations calibrées et partagées partout dans le Groupe. Ces règles de gestion, qui s'appuient sur des processus et des outils harmonisés à travers le Groupe, visent notamment à :

- Donner la priorité au candidat interne où qu'il se trouve,
- Favoriser les carrières transversales ou autour de projets,
- Privilégier la mobilité internationale.

La mobilité internationale est un outil clé de fidélisation des talents. Elle bénéficie à un nombre croissant de collaborateurs provenant de tous les pays et permet de consolider le transfert d'expertise, de déployer les valeurs du Groupe et d'assurer le transfert d'expériences.

Le Groupe compte 78 salariés en situation de mobilité internationale à fin 2013 couverts par une politique assurant une égalité de traitement entre tous.

Quelques indicateurs clé à fin décembre 2013 :

- 70% de la population d'expatriés a une ancienneté au sein du Groupe supérieure à 5 ans.
- Les femmes représentent 15% des expatriés du Groupe.
- La fonction qui s'expatrie le plus est la Finance qui représente 25% des mouvements.
- 90% des collaborateurs en mobilité internationale sont partis de la Zone Europe.
- Les Zones MERA, APAC et Europe sont les principales zones de destination des expatriés.

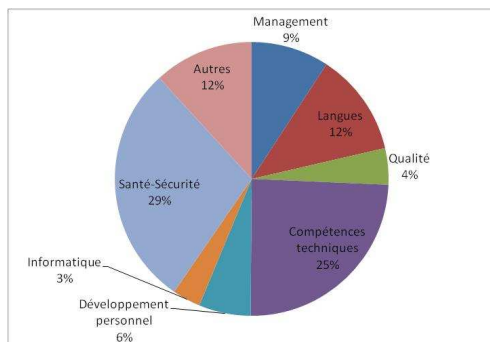
La politique de formation

La formation est un facteur essentiel de progrès pour le Groupe. Chaque année, l'effort et l'investissement de formation au niveau local et au niveau du Groupe sont renouvelés afin d'anticiper à court, moyen et long terme les évolutions de marché. La formation s'adresse à tous les salariés et est le principal moteur du développement de leurs compétences.

Toutes les formations dispensées s'intègrent dans les « plans individuels de formation » et dans le cadre de plans spécifiques liés à l'identification des besoins exprimés à l'occasion de projets (plans stratégiques, programmes industriels et fonctionnels, programmes commerciaux...).

La politique de formation du Groupe s'articule autour de trois axes :

- Professionnaliser l'expertise pédagogique à l'intérieur du Groupe,
- Aligner et insuffler la culture de formation et de développement dans notre cœur de métiers et nos fonctions supports,
- Produire une formation efficace dans une enveloppe budgétaire donnée.



En 2013, 364 214 heures de formation (sur ou en dehors du lieu de travail) réalisées à 91 % sur la partie Câbles. 13 149 collaborateurs (50 % de l'effectif moyen 2013) ont bénéficié d'une ou plusieurs formations. Cela représente 27,7 heures de formation par salarié par an. Les managers représentent 17 % de cet effectif formé.

Comme en 2012, la répartition des heures de formation par thème montre un effort important sur les sujets liés à la santé et la sécurité au travail. Les formations liées aux Modèles de Compétence ainsi qu'aux programmes de leadership ont continué à se renforcer en 2013.

Dans le cadre du déploiement des valeurs au sein du Groupe, la Chine a mis en place un programme d'appropriation des valeurs de Nexans par les collaborateurs chinois. Avec le support de présentations, de vidéos et surtout de groupes de discussions, les collaborateurs ont pu échanger et débattre sur le sujet. Plus de 250 employés ont déjà suivi le programme et ont listé des actions concrètes et pratiques pour mettre en application les valeurs du Groupe : à l'issue de la formation, chaque salarié se fixe un plan d'action pour les douze mois à venir.

L'Université Nexans

L'Université Nexans a pour vocation d'assister le Groupe dans l'accompagnement des programmes de transformation, de promouvoir la formalisation et la capitalisation des savoirs et d'aider à la diffusion des bonnes pratiques.

Elle vise également à optimiser le coût et la qualité de la formation et à maintenir l'expertise pédagogique à un niveau élevé partout dans le Groupe. Ses efforts ont été reconnus et récompensés en 2013 par le « Global Council of Corporate Universities » qui lui a décerné la médaille de Bronze des Universités d'Entreprise les plus innovantes en matière de pédagogie.

L'Université Nexans aide les Académies du Groupe à concevoir des programmes de formation dans tous les domaines et pour tous les niveaux : compétences pour opérateurs dans son cœur de métier (extrusion, métallurgie,...), formations techniques, fonctionnelles et managériales. L'aide apportée par l'Université Nexans concerne essentiellement les techniques de conception de cours, la formation de formateurs internes ou la sélection de prestataires extérieurs, ainsi que l'organisation du déploiement des cours « en cascade » pour toucher rapidement un grand nombre de collaborateurs.

Afin d'accroître son assistance aux Académies pour le pilotage du déploiement de compétences à travers le Groupe, l'Université Nexans s'est dotée en 2013 d'un Learning Management System (LMS). Au-delà du support technique et administratif, le LMS contribue à toucher un nombre plus important de collaborateurs en facilitant la mise en place de e-learning et en développant l'accès à des formations à distance. Le LMS a déjà permis de déployer en 2013 des formations e-learning sur plus de 1 500 collaborateurs. Il permettra de procéder à l'accompagnement des programmes de formation liés à la transformation du Groupe.

La politique de rémunération

La politique de rémunération du Groupe a pour objectif de renforcer l'engagement de ses collaborateurs, de rétribuer l'acquisition de compétences et soutenir la performance individuelle et collective.

Elle vise également à garantir la compétitivité et l'équité des pratiques salariales des entités du Groupe par le recours systématique et régulier à des enquêtes de rémunération et à la définition de budgets d'augmentation en prise avec les tendances locales de chaque pays.

Pour les cadres du Groupe, cette politique s'appuie sur une méthodologie de classification des fonctions (*Nexans Grading System*) dont le déploiement a été initié en 2011.

Les mesures d'augmentation individuelles sont décidées, dans les cadres budgétaires impartis, au regard du positionnement salarial de chacun par rapport au marché et aux pratiques internes, et en tenant compte des appréciations de performance, du potentiel et des compétences acquises et démontrées.

Les éléments de rémunération variable à court terme (ciblant la population d'encadrement – managers et experts) sont basés sur des montants cibles pouvant atteindre jusqu'à 50 % du salaire de base annuel (avec une variation selon les niveaux de responsabilité des collaborateurs). Les montants versés sont calculés en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs.

La stratégie de rémunération à long terme du Groupe a été modifiée en 2013 afin de supporter la réalisation des objectifs stratégiques de Nexans à 3 ans. Elle repose désormais sur :

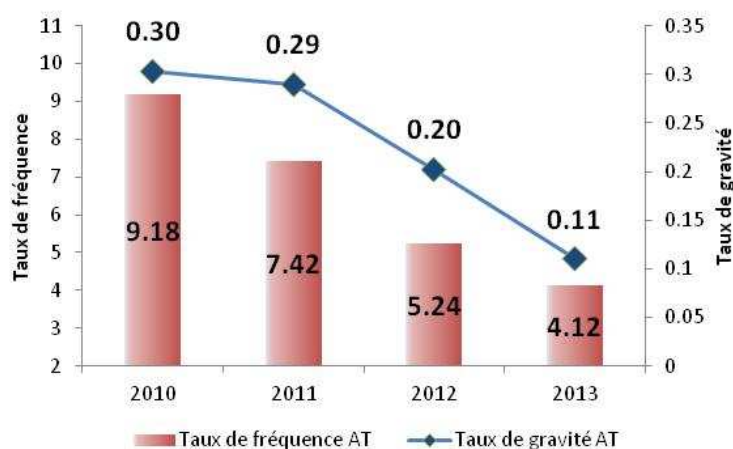
- Pour les cadres dirigeants, l'attribution d'un mix d'actions performance et de bonus à long terme, dont l'acquisition définitive et le versement sont soumis à des conditions de performance boursière et économique appréciées à fin 2015,
- Pour les autres cadres à haut potentiel, ou ayant démontré une contribution exceptionnelle, l'attribution d'actions gratuites, dans le but des les associer au futur du

9.2.4 Santé et sécurité au travail

La santé et la sécurité de ses salariés, ainsi que celles de l'ensemble de ses partenaires (sous-traitants, intérimaires, clients...) constituent pour Nexans une priorité absolue et un indicateur clé de performance.

Afin de favoriser la prévention des risques, le Groupe a mis en place depuis 2008 une organisation dédiée à la Santé et la Sécurité rattachée à la Direction Industrielle qui déploie des standards et un certain nombre d'initiatives dans l'ensemble des implantations du Groupe.

Taux de Fréquence des accidents de travail en 2013:



En 2013, les efforts continus ont permis au Groupe, sur l'ensemble des zones, d'atteindre en fin d'année un taux de fréquence de 4,12, ce qui signifie une réduction de près de 21 % par rapport à 2012 et une baisse significative de 29 % du nombre d'accident de travail avec arrêt. 29 sites ont enregistré 0 accident de travail avec arrêt supérieur à 24 heures.

Taux de gravité du Groupe en 2013

Le nombre de jours de travail perdus pour cause d'accident de travail est de 5 569 en 2013. Le taux de gravité pour le Groupe est de 0,11. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2012 (0,2), récompensant la vigilance du Groupe en matière de sécurité au travail.

Une dynamique globale

Au cours de l'année 2013, et en accord avec la feuille de route opérationnelle qu'il s'était fixé en matière d'hygiène et sécurité, le Groupe s'appuie sur les programmes et initiatives suivantes :

- Les Standards Sécurité : eu égard aux principaux risques inhérents à ses activités, le Groupe a défini les règles de bases garantissant la sécurité des employés. Ainsi, en 2013, 12 standards de sécurité ont été validés et une campagne d'analyse de la conformité des usines et des actions d'amélioration a été lancée et a d'ores et déjà permis d'identifier 13 autres standards en cours de réalisation, qui enrichiront ce programme dans les années à venir.

- Les outils de base de la sécurité (*Basic Safety Tools*) sont utilisés par les équipes de production avec le support des équipes HSE et Amélioration Continue (*Nexans Excellence Way*):
 - « Analyse en Sécurité des Postes de Travail » (*Job Safety Analysis*) : basée sur la participation active des équipes de production sous la supervision des responsables de production, cet outil permet d'analyser les tâches effectuées, d'identifier les risques auxquels les opérateurs sont exposés et de définir les mesures correctives. Cet outil est désormais un outil standard au sein du Groupe et dispose d'un support de formation adapté.
 - « Observation sur le terrain et identification des situations dangereuses ou comportements à risques » (*SUSA - Safe Unsafe Act*) pouvant être à l'origine ou générer un risque pour les opérateurs.
 - « Sécurité Proactive » (*Safety Proactivity*) : cet outil de veille, de recueil et d'analyse des alertes de terrain, s'inscrit dans le cadre du programme de performance industrielle *Nexans Excellence Way*. Il mesure, à l'échelle du Groupe, la Sécurité Proactive qui est le niveau d'avancement de la résolution des problèmes quotidiens en sécurité, et la capacité à réduire fortement les survenues potentielles d'accidents ou de presque-accidents.
- Le Groupe s'est doté en 2012 de son propre système de gestion des alertes en sécurité et en qualité (*AMS, Alert Management System*) : dont les 2 objectifs principaux sont d'une part, la mise en place d'une base commune des accidents en sécurité et en qualité qui est accessible à l'ensemble des unités opérationnelles du Groupe et d'autre part, la génération d'un flux d'information en temps réel afin d'accélérer la réactivité globale et d'optimiser les temps de traitement des problèmes et de partage des solutions standard pour éviter les phénomènes de récurrence.
- Le « *Boost Plan* » est le plan d'action spécifique mis en place sur les sites qui rencontrent le plus de difficultés en matière de sécurité. Chaque usine concernée reçoit alors un support spécifique par l'équipe HSE du Groupe pour l'aider dans ses démarches d'amélioration.

La santé des salariés au cœur des préoccupations

Au-delà des outils standards, le Groupe a, cette année encore, encouragé de nombreuses actions locales de prévention :

- Au Brésil, un expert a été nommé en 2013 afin de mener une étude approfondie sur la santé des salariés. L'objectif est de fixer dès 2014 un plan d'action sur le long terme en ce qui concerne la prévention des maladies professionnelles.
- En France, les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) permettent d'améliorer les conditions de travail en se focalisant sur les gestes et les postures.

Le déploiement des actions définies dans l'accord triennal relatif à la prévention des risques psycho-sociaux signé en 2012, s'est poursuivi en 2013. Nexans France a mis en place en 2013 une Etude d'Impact Humain (EIH) du changement afin d'identifier les impacts liés au projet de réorganisation présenté fin 2013 sur les conditions de travail des salariés pour l'accompagnement au changement. L'EIH s'appuie sur le volontariat : chaque salarié qui en fait la demande se voit proposer un entretien individuel, anonyme et confidentiel. La construction d'un plan d'accompagnement des équipes s'appuie sur la restitution anonyme à la Direction et aux membres du CHSCT de ces entretiens.

- En Corée, le programme « *comprehensive medical examination* » se base sur un aspect de vigilance (seconde visite médicale approfondie proposée à l'employé si la première visite

soulève un problème ou un doute sur son état de santé) et un aspect de prévention (le pays fait appel à un expert externe afin d'améliorer les conditions de travail dans l'usine).

- En Amérique du Nord, l'équipe sécurité regroupant l'ensemble des usines a initié un programme « *handling* » spécifique qui permet d'améliorer d'années en années les postes de travail et de limiter les impacts sur la santé des salariés.

9.2.5 Le dialogue social accompagne les transformations

Un dialogue social actif

En fondant ses relations sociales sur la libre expression de tous, le respect mutuel et le dialogue, le Groupe Nexans continue d'affirmer sa volonté de créer un dialogue social de qualité et d'entretenir les conditions nécessaires à des relations collectives de travail pérennes et constructives, avec l'ensemble de ses collaborateurs et leurs représentants.

Cette volonté s'exprime non seulement au sein de l'ensemble des Instances Représentatives du Personnel des entités du Groupe, au sein desquelles le Management local relaie quotidiennement cet engagement, mais aussi au niveau du Groupe au sein du Comité d'Entreprise Européen (NEWCO).

En 2013, les différentes filiales concernées ont parallèlement conclu avec les partenaires sociaux plus d'une cinquantaine d'accords dans 15 pays, au sein de toutes les régions du monde. Ces accords ont principalement porté sur :

- *les rémunérations et avantages sociaux* (salaires, bonus, participation aux bénéfices...),
- *les organisations* (performances et compétences, classifications de fonctions, restructurations...)
- *et les conditions de travail* (durée et aménagement du temps de travail, formation, congés, santé et sécurité, risques psycho-sociaux, pénibilité, non-discrimination, égalité hommes-femmes...).

Les instances de dialogue au sein du Groupe

- o Le Comité d'Entreprise Européen de Nexans (NEWCO)

Créé par l'accord du 16 juillet 2003, le NEWCO est une instance d'information, d'échanges de vues et de dialogue à l'échelle européenne.

Véritable instance transnationale, le NEWCO a un rôle distinct mais complémentaire de celui des représentations nationales du personnel existantes, dans le cadre de prérogatives qui lui sont propres. Le NEWCO a fait l'objet d'un renouvellement de ses membres en début d'année 2013 et a vu son périmètre de représentation s'étendre à la Tchéquie, la Roumanie et la Slovaquie.

Réuni ordinairement deux fois par an en session plénière, le NEWCO est informé et, le cas échéant, consulté sur des questions transnationales ayant un impact sur les salariés du Groupe. Le NEWCO est doté d'un Bureau de quatre membres élus par leurs pairs qui se réunit au moins 2 fois par an pour préparer et analyser les deux réunions plénières annuelles, mais aussi pour mener et partager avec la Direction du Groupe différentes informations.

Le NEWCO s'est réuni en séance plénière ordinaire les 18 avril et 20 novembre 2013. Les principaux points portés à l'information de ses membres ont notamment concerné la situation

économique et financière du Groupe, un certain nombre d'indicateurs sociaux, l'activité, les perspectives et la stratégie du Groupe.

La fin de l'année 2013 a enfin été marquée par une procédure d'information et de consultation du NEWCO sur le Projet de réorganisation des activités de Nexans en Europe annoncé le 15 octobre 2013, en articulation avec les procédures consultatives nationales requises dans chacun des cinq pays européens impactés.

- o Le Comité de Groupe Nexans France

Créé en avril 2002 et renouvelé en dernier lieu en 2010, le Comité de groupe Nexans est une instance de représentation du personnel de droit français. Réunis en séance plénière deux fois par an, ses membres sont informés sur les orientations stratégiques, les enjeux économiques et financiers ainsi que sur les actions de gestion des Ressources Humaines du Groupe en France. Chaque réunion plénière est précédée d'une réunion préparatoire entre membres qui se tient la veille même de chaque réunion plénière.

En 2013, le Comité de Groupe s'est réuni en séance plénière les 30 avril et 28 novembre 2013.

9.2.6 Diversité

Qu'il s'agisse de l'égalité professionnelle et de parité hommes-femmes, du travail des seniors, des salariés en situation de handicap, de l'insertion des jeunes, d'accès à la formation, le Groupe s'attache à éliminer toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

En particulier, la politique du Groupe est de respecter l'égalité des femmes et des hommes à conditions d'emploi et de qualification égales. Ce principe est rappelé dans le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires du Groupe ainsi que dans la politique de Ressources Humaines.

Les filiales du Groupe respectent les législations locales relatives à l'emploi des personnes handicapées. Le Groupe affirme dans son Code d'Éthique et de Conduite des Affaires l'interdiction de toute discrimination pour des raisons de santé ou de handicap.

9.2.7 Note Méthodologique

Le processus de suivi et d'analyse des données sociales du groupe est réalisé par la Direction des Ressources Humaines qui procède à leur consolidation :

- Les données sociales quantitatives sont collectées trimestriellement, par pays ou par entité, par un système interne et sont exploitées via un outil de *Business Intelligence*.
Le recueil des données fait l'objet d'un contrôle interne de cohérence. Les données concernant la santé sécurité sont analysées conjointement avec la Direction Industrielle, les effectifs sont rapprochés aux valeurs remontées dans le système de la Direction Finance, les autres données peuvent faire l'objet d'échanges entre le siège et les entités concernées. Si des écarts ou si des valeurs incohérentes sont identifiés suite à ces analyses, les données peuvent être ajustées – la correction de données a posteriori reste exceptionnelle.
- Les données sociales qualitatives font l'objet à la fois d'une collecte d'informations trimestrielles via le système interne, et d'une enquête annuelle envoyée à tous les pays. Cette dernière peut faire l'objet d'échanges pour approfondir certains points remontés, et pour affiner l'analyse faite à un instant T de la situation sociale du Groupe.

Les données recueillies concernent le périmètre consolidé du Groupe. En 2013, l'usine de Yanggu en Chine a été intégrée au reporting social. Les usines de Nanning en Chine et Alsafil en France, l'usine du Vietnam ont été retirées du périmètre du reporting social.

Le processus de reporting du Groupe suit un calendrier défini et rappelé dans le guide de définitions des indicateurs sociaux du Groupe, envoyé chaque début d'année à l'attention de l'ensemble des contributeurs au reporting social du Groupe.

Précisions sur les indicateurs sociaux :

- Effectifs : sont pris en compte dans les effectifs, les salariés ayant un contrat de travail avec le Groupe (contrats CDI, CDD, alternants et salariés dont le contrat est suspendu).
- Taux d'absentéisme : le taux d'absentéisme est calculé sur la base du ratio du nombre d'heures d'absence sur le nombre d'heures théoriques travaillées. Le nombre d'heures d'absence inclut les absences pour maladies, accidents de travail/trajet, maternité, grève et autres absences non autorisées. Il n'inclut pas les absences supérieures à 6 mois. Les heures utilisées pour le calcul de l'indicateur sont les heures théoriques contractuelles.
- Santé et sécurité au travail : les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail sont calculés sur la base des heures réelles travaillées, du nombre d'accidents de travail avec arrêt supérieur à 24 heures et du nombre de jours calendaires d'arrêt pour accidents de travail. Ces données concernent tant les internes que les externes.
- Heures de formation : les heures de formation incluent les heures réalisées sur les sites Nexans ou en dehors. Elles n'incluent pas les heures de formation réalisées en dehors des heures de travail.

Certaines formules de calcul sont mentionnées en bas du tableau des indicateurs sociaux présentés en annexe 3.

9.2.8 Indicateurs sociaux

Voir **Annexe 3** du présent Rapport.

9.3 Démarche sociétale et données sociétales

Les engagements pris par le Groupe et formalisés dans son Code d'Éthique et de Conduite des Affaires, témoignent de sa volonté d'agir de façon responsable.

9.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité

La politique territoriale repose sur des liens étroits avec les institutions et les communautés locales. De par la nature de ses activités, le Groupe contribue à l'emploi au niveau local et participe ainsi au développement régional.

Le Groupe veille à développer des liens étroits avec les collectivités locales, régionales, les acteurs économiques et sociaux, les universités, les écoles et les centres de formation visant à capitaliser sur son ancrage territorial.

Le Groupe apporte sa contribution à des projets utiles à la collectivité.

D'une manière générale, les établissements des filiales du Groupe s'attachent à développer des relations de qualité avec les communautés à côté desquelles les établissements opèrent et s'efforcent de limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement.

9.3.2 Relations avec les parties prenantes

Les partenariats noués avec de nombreuses organisations permettent au Groupe de partager les bonnes pratiques avec d'autres entreprises et d'anticiper l'évolution des réglementations et des normes.

Le Groupe développe également une politique de dialogue régulier et de qualité avec ses parties prenantes, en particulier la communauté financière, les fonds d'investissement socialement responsables, les agences de notation et les analystes extra-financiers. Cette politique est fondée sur une démarche rigoureuse et proactive d'éthique et de responsabilité d'entreprise.

Enfin, le Groupe entretient aussi des contacts réguliers avec des ONG telles que « Electriciens Sans Frontières », notamment sur les questions liées à l'accès à l'énergie auprès des populations défavorisées (voir « actions de partenariat et de mécénat » ci-après).

Conditions du dialogue avec les parties prenantes

Le Groupe s'efforce de promouvoir la responsabilité sociale et sociétale dans sa sphère d'influence. La démarche du Groupe est directement liée aux enjeux de développement durable auxquels ses activités, dans leur dimension mondiale mais aussi locale, sont confrontées.

Dialogue avec les parties prenantes - Exemples :

Partie Prenante	Modalités du Dialogue	Département
Clients	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes régulières de satisfaction • Publication en ligne des informations environnementales des produits • Salons et expositions • Evènements clients 	Lignes de marché, Marketing, Technique, Communication
Actionnaires et investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Conférences téléphoniques trimestrielles de présentation des résultats • Rencontres investisseurs (« Roadshows », ...) • Réunions plénières (assemblées générales, ...) • Rencontres régulières avec les actionnaires individuels • Réunions d'information • Rapport annuel • Lettres trimestrielles aux actionnaires • e-club actionnaires et N° vert actionnaires 	Finance, Communication, Juridique, Direction des sites
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Charte RSE (2) • Cartographie des risques RSE fournisseurs 	Achats
Employés	<ul style="list-style-type: none"> • Intranet • NewsWire, magazine interne • Enquêtes • Déploiement des Valeurs • Entretiens individuels de développement • Dialogue social avec les organes de représentation du personnel 	Ressources Humaines, Communication, Direction des sites
Analystes et investisseurs ESG (1)	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse aux questionnaires de notation • Rencontres individuelles 	RSE, Finance
Centres de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche collaborative, création et 	Technique

	participation à des pôles de compétitivité, programmes de R&D, chaires universitaires et associations professionnelles <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec des universités • Accueil d'apprentis et d'étudiants 	
Communautés, ONG	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes sociétaux • Partenariats avec des ONG locales • Journées portes ouvertes 	RSE, Communication, Pays

(1) Environnement, Social et Gouvernance

(2) RSE : Responsabilité Sociale d'Entreprise

Actions de partenariat et de mécénat

Le Groupe s'investit, dans une grande majorité des pays où il est présent, aussi bien financièrement que sur le plan humain, au travers de donations, de soutien à des associations, de programmes d'aide, de bénévolat et de partenariats avec les écoles.

Au-delà de l'application des politiques du Groupe et des lois locales, de nombreuses entités s'engagent vis-à-vis de leur environnement social et dans l'éducation.

A titre d'exemple, parmi les nombreuses actions menées en 2013, on citera les actions suivantes:

- Développements économiques et industriels locaux à travers des fédérations d'employeurs ou de chambres de commerce et d'industrie ou de coopératives (par exemple, la Suède œuvre activement sur les questions de main d'œuvre et d'infrastructure) ;
- Programmes visant à promouvoir le bien-être des salariés et de leur famille (lutte contre les addictions, diététique, massages, vaccinations, ...) (France, Allemagne, Suède, Japon, Nouvelle Zélande, Liban, Russie, Amérique du Nord et Chili);
- Education : l'Allemagne soutient les étudiants et les jeunes ingénieurs dans leurs projets afin de développer leurs connaissances et intérêts dans les usines locales ; le Liban a participé à la construction d'une université et a décidé de financer les études sur quatre ans des employés qui suivraient la formation ingénieur en électro mécanique ; la Suisse accorde un prix à un étudiant sélectionné devant un jury de l'université ; la Grèce, la Norvège, la France, la Russie et le Chili coopèrent avec des établissements scolaires pour accueillir et former des élèves ;
- Enfance et éducation : le Pérou, l'Australie, la Chine et la Suède soutiennent des programmes pour l'enfance.

Création d'une Fondation d'entreprise

Le développement international continu de Nexans a logiquement conduit à donner un cadre plus global à la mise en pratique de ses valeurs par son engagement en faveur de causes d'intérêt général. La création d'une Fondation d'entreprise début 2013 est apparue comme une évolution naturelle de l'engagement de Nexans permettant de fédérer les multiples initiatives prises par ses équipes dans les continents et pays où le Groupe est présent, afin de les réunir autour d'un objectif commun : l'accès à l'énergie dans le monde, au bénéfice des populations défavorisées ; il s'agit donc d'un mécénat de solidarité répondant à des enjeux majeurs.

L'accès à l'énergie est aujourd'hui une cause primordiale

Aujourd'hui, plus de 1,3 milliard de personnes n'ont pas accès à l'énergie et au moins 2,7 milliards ne disposent pas de moyens de cuisson salubres. Plus de 95 % d'entre elles vivent

en Afrique subsaharienne ou dans des pays asiatiques en voie de développement. D'après les estimations¹⁰, 1 milliard de personnes n'auront toujours pas d'accès à l'énergie en 2030 et l'accès aux moyens de cuisson salubres n'aura connu aucune amélioration.

Par le biais de sa Fondation d'entreprise, Nexans fait ainsi le choix de s'engager dans le développement de l'électrification à destination des populations défavorisées, partout dans le monde, en privilégiant les associations proches du terrain et les solutions durables.

Suite au lancement de son premier appel à projets en avril 2013, le Comité de Sélection et le Conseil d'administration de la Fondation ont décidé de subventionner 12 projets liés à l'électrification de villages, d'écoles, ou de centres de formation au Togo, Burkina Faso, Mali, Maroc, Laos, Madagascar, Cameroun ; en France, la Fondation soutiendra un projet de précarité énergétique en Isère.

Par ailleurs, suite au passage en novembre 2013 du Typhon Haiyan aux Philippines, le Conseil d'administration de la Fondation Nexans a décidé d'accorder une aide exceptionnelle à l'association Electriciens sans Frontières pour la construction d'un village durable pouvant abriter 2 000 personnes.

Donner une nouvelle dimension au Mécénat conclu avec le Château de Versailles

A travers sa Fondation d'entreprise, Nexans a également décidé de poursuivre son partenariat avec le Château de Versailles. Cet engagement exprime la volonté du Groupe de demeurer fidèle à ce partenariat construit au fil des ans afin de contribuer à maintenir vivant ce lieu de création et d'excellence artistique qu'a toujours été le Château de Versailles au cours des siècles.

9.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

La politique Achat du Groupe vise à travailler avec une base de fournisseurs performants et fiables, capables d'aider le Groupe à atteindre ses objectifs commerciaux tout en respectant, en particulier, les exigences de contrôle des exportations, les obligations environnementales, économiques, éthiques et sociales, ainsi que les réglementations nationales et internationales en la matière.

Ainsi, le Groupe veille à ce que les Droits de l'Homme, ainsi que ses règles d'éthique, soient respectés tout au long de la chaîne logistique, notamment par la signature de la charte RSE que 65% des fournisseurs de « Class A » (fournisseurs totalisant 80% du volume Achats) ont déjà acceptée, et que les nouveaux fournisseurs des différentes sociétés concernées du Groupe sont invités à signer. En complément, une cartographie des risques RSE a été réalisée et a permis d'identifier les quelques fournisseurs nécessitant un accompagnement plus étroit à la prise de conscience des enjeux, et au respect des principes liés à la RSE.

Les différentes filiales du Groupe s'efforcent de développer une relation équilibrée et pérenne avec leurs sous-traitants et fournisseurs dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux.

9.3.4 Loyauté des pratiques

La prévention de la corruption est une préoccupation énoncée dans le Code d'éthique et de conduite des affaires du Groupe signé par le Président-Directeur Général de la Société. Le Code d'éthique interdit tout paiement ou don, ou tout autre avantage accordé de manière officielle ou occulte en vue d'influencer une contrepartie, qu'elle soit publique ou privée.

¹⁰ www.iea.org

Une procédure a également été mise en place au sein des différentes filiales du Groupe encadrant la sélection et les relations avec ses agents, consultants et distributeurs internationaux. Cette procédure, applicable dans le monde entier, impose en particulier un certain nombre de vérifications préalables dans le processus de sélection d'un intermédiaire.

Depuis quelques années, des présentations visant à informer et sensibiliser les managers à la prévention de la corruption sont intégrées dans les programmes de formation dispensés sur la gouvernance des filiales. Depuis 2010, cette présentation a été déployée auprès des équipes dirigeantes de pays localisés sur plusieurs continents (Europe et Moyen-Orient, Afrique, Asie, Amérique du Sud).

De plus, l'audit interne mène à intervalles réguliers des missions de vérification de conformité et d'intégrité portant sur les procédures mises en place par le Groupe.

9.3.5 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

La protection de la sécurité des consommateurs est une priorité absolue pour le Groupe. Les produits sont soumis avant leur mise sur le marché à une évaluation rigoureuse des risques sanitaires et environnementaux permettant d'assurer qu'ils satisfont aux règles de sécurité en vigueur dans les pays où ils sont commercialisés. Cette évaluation est basée sur une approche multidisciplinaire prenant aussi en compte le cycle de vie des produits. Lorsque nécessaire, des études complémentaires sont confiées à des laboratoires qualifiés.

De même, le Groupe satisfait aux obligations édictées par la réglementation REACH. La volonté de se conformer à la réglementation est un point essentiel qui se traduit par un suivi strict de la composition des matières utilisées pour la fabrication des produits. Elle fournit au Groupe l'opportunité d'initier des programmes de substitution des substances les plus dangereuses pour proposer des produits plus sûrs pour la santé et la sécurité de ses clients.

9.3.6 Note méthodologique

Le recueil des données pour le périmètre défini fait appel aux méthodes suivantes : les informations et données relatives à l'Éthique sont recueillies par la Direction de l'Audit Interne et s'agissant de la lutte contre la corruption, par la Direction Juridique; les autres données sont recueillies auprès des Directions concernées (Direction de la Communication, Direction des Ressources Humaines, Direction des Achats, Direction Technique).

Annexe 1

Résultats financiers au cours des cinq dernières années

	2013	2012	2011	2010	2009
I- Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (en milliers d'euros)	42 043	29 394	28 723	28 604	28 013
b) Nombre d'actions émises	42 043 145	29 394 042	28 723 080	28 604 391	28 012 928
II- Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	17 899	25 970	17 922	12 882	14 498
b) Résultat avant impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	32 794	41 291	45 072	38 136	71 586
c) Impôts sur les bénéfices : charges / (produits)	(295)	(777)	(824)	(672)	(256)
d) Intéressement et participation des salariés dus au titre de l'exercice	89	142	138	121	95
e) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	(50 787)	(35 486)	35 422	28 684	61 743
f) Résultat distribué	-	14 697	31 637	31 581	28 101
III- Résultats par action (en euros)					
a) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,78	1,43	1,57	1,33	2,56
b) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	(1,21)	(1,21)	1,23	1,00	2,20
c) Dividende attribué à chaque action		0,50	1,10	1,10	1,00
IV- Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (en nombre de salariés)	8	8	7	6	6
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	4 797	5 475	3 605	3 101	4 924
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (en milliers d'euros)	1 599	1 825	1 206	1 023	1 641

Annexe 2

Tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2013

Résolutions votées par AG du 15 mai 2012 et du 14 mai 2013	Plafonds par résolution ¹¹	Sous-plafonds communs à plusieurs résolutions	Plafonds communs à plusieurs résolutions	Utilisation au cours de l'exercice 2013
Attribution d'actions de performance (R9 – AG 2013)	260 000 €	-	14 000 000 € (< 50% du capital)	Attribution de 259 300 ⁽²⁾ actions de performance (à performance maximale de 100%) par le Conseil d'Administration du 24/07/2013
Attribution d'actions gratuites (R 10 – AG 2013)	15 000 €	-		Attribution de 15 000 ⁽²⁾ actions gratuites (sans condition de performance) par le Conseil du 24/07/2013
Emission réservée aux salariés (R11 – AG 2013)	400 000 €	-		/
Émission d'actions ordinaires avec DPS (R14 – AG 2012) avec éventuelle option de sur-allocation (R17- AG 2012)	14 000 000 € (< 50 % du capital)	-		Emission de 12 612 942 actions ordinaires sur la décision du Conseil d'Administration du 30/09/2013 et du Président-Directeur Général du 14/10/2013
Émission de titres de créances donnant accès au capital (OC, ORA, OBSA, OCEANE...) sans DPS par offre au public (R15 – AG 2012) ou par placement privé (R16 – AG 2012) avec éventuelle option de sur-allocation (R17 – AG 2012)	Actions = 4 000 000 € (< 15 % du capital) Titres de créances = 300 000 000 €	4 000 000 € (< 15 % du capital)		/
Émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital rémunérant des apports de titres (R18 - AG 2012)	5 % du capital social	-		/
Émission d'actions par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (R19 – AG 2012)	10 000 000 €	-		-
	Plafond global 24 675 000 €			

L'abréviation « R... » indique le numéro de la résolution soumise aux Assemblées Générales Annuelles du 15 mai 2012 et du 14 mai 2013.

- (1) Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées correspond au nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises dans la mesure où la valeur nominale d'une action de la Société est égal à un euro.
- (2) Après les ajustements appliqués suite à la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription le 8 novembre 2013, le nombre d'actions de performance s'élève à 319 007 et le nombre d'actions gratuites s'élève à 17 534.

Annexe 3

Indicateurs environnementaux et sociaux

Indicateurs environnementaux

	2013	2012	2011
Nombre de sites suivis	93	94	92
Consommations de matières premières			
Achats d'énergie (MWh)	1 459 725	1 454 155	1 442 089
Dont électricité (MWh)	826 949	830 138	842 225
Dont fioul (MWh)	94 783	93 406	75 786
Dont gaz (MWh)	516 720	513 249	523 049
Dont vapeur (MWh)	21 273	17 363	14 399
Consommation d'eau (m ³)	2 942 549	2 984 044	3 011 044
Achats de solvants (tonne)	497	579	757
Consommation de cuivre (tonne)	477 000	492 000	468 000
Consommation d'aluminium (tonne)	139 000	148 000	155 000
Déchets et émissions			
Tonnage de déchets (tonne)	96 821	104 458	99 337
Dont déchets dangereux (tonne)	6 652	5 776	7 166
Emissions CO ₂ (1) (tonne équivalent CO ₂)	409 910	442 000	416 000
Management			
Nombre de sites ISO 14001	63	62	56
% de sites certifiés ISO 14001	67%	66%	61%

(1) émissions de CO₂ incluant les émissions directes et certaines émissions indirectes (consommation d'électricité, de vapeur, perte en ligne d'électricité, production des combustibles fossiles consommés, émissions fugitives et émissions liées au traitement des déchets). Périmètre de 85 sites depuis 2013

2013	2012	2011
------	------	------

Groupe Nexans

Effectif total	25 843	25 080	24 561
<i>Europe</i>	14 679	14 752	14 896
<i>Asie-Pacifique (8)</i>	2 755	2 022	2 214
<i>Amérique du Nord</i>	3 138	3 100	2 395
<i>Amérique du Sud</i>	2 136	2 262	2 309
<i>Moyen-Orient, Russie, Afrique</i>	3 135	2 944	2 747

Activité câbles

Effectif Activité câbles	18 673	18 306	18 026
% Femmes	15,42%	15,1%	15,19%
% Femmes Cadres (dans la population des cadres)	20%	21%	19%
Age moyen	42,6 ans	42,7 ans	42,4 ans
Ancienneté moyenne	12,7 ans	12,8 ans	12,8 ans
% Intérimaires	5,84%	6,9%	6,7%
Nombre d'handicapés (1)	322	334	323

Emploi

Départs naturels	-1 869	-1 707	-1 704
Restructurations (6)	-408	-299	-554
Embauches	1 706	1 846	2 269
Effets périmètre	1013	485	10
Transferts	-59	-4	-2
Taux de rotation du personnel (2) (7)	8,8%	8,4%	8,6%
Heures supplémentaires (3)	6,4%	5,7%	6,5%
Temps partiels	460	452	419
% contrats à durée déterminée	8,0%	5,7%	6,5%
Taux d'absentéisme	4,10%	4,67%	4,27%

Hygiène et Sécurité

Taux de fréquence des accidents (4)	4,52	6,4	8,3
Nombre de sites ayant subi zéro accident	29	28	30
Taux de gravité des accidents (5)	0,15	0,263	0,35

Formation

Nombre total d'heures de formation	333 214	293 292	379 000
------------------------------------	---------	---------	---------

Dialogue social

Nombre d'accords collectifs signés	> 50	95	> 90
------------------------------------	------	----	------

Activité faisceaux

Effectif Activité faisceaux	7 170	6 774	6 535
<i>Europe</i>	4 769	4 681	4 840
<i>Amérique du Nord</i>	1 341	1 252	1 049
<i>Moyen-Orient, Russie, Afrique</i>	1060	841	646
% de femmes dans l'effectif total	61%	62%	63%
% Femmes Cadres (dans la population des cadres)	38,5%	25,4%	35%
Age moyen	34,5 ans	34,6 ans	34,3 ans
Ancienneté moyenne	4,6 ans	3,6 ans	3,9 ans

Emploi

Départs naturels	-2 320	-2 331	-2 078
Restructurations	0	0	0
Embauches	2 716	2 570	2 972
Effets périmètre	0	0	0
Transferts	0	0	0

Hygiène et Sécurité

Taux de fréquence des accidents (4)	3,0	1,78	4,54
Taux de gravité des accidents (5)	0	0,03	0,09

Formation

Nombre total d'heures de formation	30 795	31 522	13 785
------------------------------------	--------	--------	--------

(1) Ne tient pas compte des pays dans lesquels cette information n'est pas diffusée en raison de la réglementation locale

(2) Taux de rotation du personnel = nombre de départs (démissions, fin de contrat, licenciement individuel, décès) hors retraite, restructurations, cessions, mobilités / effectif moyen x 100.

(3) Heures supplémentaires = nombre d'heures supplémentaires / nombre d'heures de travail réelles.

(4) Taux de fréquence des accidents = nombre total d'accidents de travail avec arrêt de travail supérieur à 24h / nombre total d'heure travaillées x 1 000 000.

(5) Taux de gravité des accidents = nombre de jours perdus pour accidents de travail / nombre total d'heure travaillées x 1 000.

(6) les restructurations pour l'année 2012 sont de 299 et non 332

(7) le taux de rotation du personnel pour l'année 2012 est de 8,4 % et non 6,3 %

(8) le site de Yanggu a été intégré au périmètre consolidé du reporting RH au 1er janvier 2013. Son effectif est de 1 032 salariés au 31 décembre 2013.

Annexe 4

Rapport du Commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société NEXANS désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponible auprès de la Direction Industrielle et Logistique et la Direction des Ressources Humaines et dont un résumé figure dans le rapport de gestion à l'article 9.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes d'exercice professionnel et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nous avons effectué les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et à la norme internationale ISAE 3000¹² en ce qui concerne l'avis motivé sur la sincérité des Informations RSE.

¹² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale. Nos travaux ont été effectués entre août 2013 et février 2014.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons conduit les travaux suivants :

- Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce ;
- En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 ;
- Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans les commentaires méthodologiques « Note méthodologique » des parties « Indicateurs environnementaux » et « Indicateurs sociaux » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous vous signalons que les informations suivantes ne sont pas présentées ou ne sont pas assorties des explications requises :

- Les « rémunérations et leur évolution », information pour laquelle l'aspect relatif à l'évolution n'est pas abordé,
- Les « accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles », information pour laquelle l'aspect « maladies professionnelles » est partiellement abordé.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené un entretien avec trois personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue des tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes¹³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion, mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées¹⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 18% des effectifs et entre 13% et 100% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons résultant de notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

La définition des indicateurs relatifs aux heures travaillées n'est pas appliquée de manière homogène au sein de toutes les entités ce qui a des conséquences sur les informations relatives à l'absentéisme, au taux de fréquence et au taux de gravité des accidents de travail.

Par ailleurs, les indicateurs relatifs à la formation comportent une part d'incertitude en raison des anomalies identifiées lors de nos travaux.

¹³ Indicateurs sociaux : Effectif total (répartition par sexe et par âge), Embauches externes, Licenciements individuels et collectifs, Taux d'absentéisme, Taux de fréquence des accidents de travail, Taux de gravité des accidents de travail, Nombre total d'heures de formation

Indicateurs environnementaux : Part des sites certifiés ISO 14001, Quantité de solvants achetés, Quantité de déchets produits, Consommation de cuivre, Consommation d'eau, Consommation d'électricité, Consommation de gaz naturel, Achat de fioul

¹⁴ Indicateurs sociaux et environnementaux (hors consommation de cuivre et part des sites certifiés ISO 14001) : Mohammedia et Casablanca (Maroc), Cheongwon et Jincheon (Corée du Sud)

Indicateurs sociaux : Nexans France et Nexans Brésil

Indicateurs environnementaux : Charleroi (Belgique), Santiago (Chili), Chester (Etats-Unis) et Halden (Norvège) pour la quantité de déchets produits ; Americana (Brésil) et Fergus (Canada) pour la consommation d'électricité ; Montréal (Canada), Jeumont (France) et Cortaillod (Suisse) pour la consommation de gaz naturel ; Nahr Ibrahim (Liban) et Messaieed (Qatar) pour les achats de fioul ; Karmoy et Namsos (Norvège), New Holland (Etats-Unis) et Elm City (Etats-Unis) pour la consommation d'eau ; Noyelles casting (France) et New Holland (Etats-Unis) pour les solvants ; Nexans France pour la consommation de cuivre ; la part des sites certifiés ISO 14001 a été revue au niveau du Siège (France).

Sur la base de nos travaux, et sous ces réserves, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris La Défense, le 10 février 2014

KPMG Audit
Département de KPMG S.A

Philippe Arnaud

Associé
Département Changement
Climatique & Développement
Durable

Valérie Besson

Associée